
PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

SÉANCE DU MERCREDI 7 MARS 2007

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	6
<i>Absences motivées</i>	6
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation</i>	6
<i>Communication</i>	6
<i>Remplacement de deux membres démissionnaires de la Commission de vérification des pouvoirs (Art. 2 du Règlement d'ordre intérieur)</i>	8
<i>Propositions de décret</i>	
<i>Prises en considération.</i> – Orateurs: M. le Président, MM. Borsus, Kubla, Wesphael, de Lamotte, Bodson	8
<i>Documents</i>	
<i>Dépôt</i>	11

<i>Projet de décret portant assentiment au texte révisé de la Convention internationale pour la protection des végétaux, et à l'annexe, adoptés à Rome le 17 novembre 1997 lors de la 29^{ème} session de la Conférence de la FAO (Doc. 522 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale.</i> – Orateurs: M. le Président, M. Bodson, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures ...	12
<i>Examen de l'article unique</i>	12
 <i>Projet de décret portant assentiment à l'échange de notes diplomatiques du 23 mai 2005, constitutif de l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg, relatif à la coopération dans les régions frontalières (Doc. 523 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à l'échange de notes diplomatiques du 23 mai 2005, constitutif de l'accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, relatif à la coopération dans les régions frontalières (Doc. 524 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale.</i> – Orateurs: M. le Président, M. Bodson	12
<i>Examen de l'article unique</i>	13
<i>Examen des articles</i>	13
 <i>Proposition de décret modifiant les articles 4 et 127 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, déposée par M. Borsus et Consorts (Doc. 396 (2005-2006) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale.</i> – Orateurs: M. le Président, MM. Collignon, Borsus	14
<i>Examen des articles</i>	15
 <i>Proposition de décret modifiant le Livre V de la première partie et le Livre 1^{er} de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Milcamps et Consorts (Doc. 528 (2006-2007) - N^{os} 1 à 3)</i>	
<i>Discussion générale.</i> – Orateurs: M. le Président, MM. Borsus, Crucke, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Kubla, Mme Cassart-Mailleux, M. Bayenet, Mme Cornet, M. Cheron	15
<i>Reprise de la séance</i>	18
 <i>Proposition de résolution</i>	
<i>Dépôt</i>	18
 <i>Demande d'urgence</i>	
Orateurs: M. le Président, MM. Borsus, Wesphael, de Lamotte, Jeholet, Petitjean, Brotcorne, Kubla, Lebrun, Mme Dethier-Neumann, M. Bayenet	18
<i>Vote par assis et levé</i>	23
<i>Questions d'actualité</i>	23
 <i>Question d'actualité de M. de Lamotte à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «l'imposition des communes à la TVA»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. de Lamotte, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique	23

<i>Question d'actualité de M. Onkelinx à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le site de Chimeuse à Sclessin»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Onkelinx, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, Mme Bertouille	24
<i>Question d'actualité de M. Bayenet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'aérodrome de Cerfontaine»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Bayenet, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	25
<i>Question d'actualité de M. Borsus à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la fusion de la Division des Relations internationales avec le Commissariat général aux Relations internationales»</i>	
<i>Question d'actualité de M. Van Cauwenberghe à Mme Simonet, Ministre de la Recherche scientifique, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «la mise en place de la future agence Wallonie Bruxelles International»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Van Cauwenberghe, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, M. Crucke, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures	26
<i>Question d'actualité de Mme Cassart-Mailleux à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «les inquiétudes des communes rurales exprimées par le Bourgmestre de Donceel dans la presse du 1^{er} mars dernier»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique	29
<i>Question d'actualité de M. Jeholet à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «les crucifix dans les hôtels de ville»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Jeholet, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique	30
<i>Question d'actualité de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'échec de la mesure qui consiste en l'échange de plaque de voiture contre un abonnement de bus»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	32
<i>Question d'actualité de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la nouvelle grève sauvage des TEC Charle-roi et la réaction du Ministre»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Fontaine, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	33
<i>Question d'actualité de Mme Bertouille à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la réforme des intercommunales dans le Hainaut occidental»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Bertouille, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique	34
<i>Question d'actualité de M. de Lamotte à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'action introduite par «Jet 4 You» à l'encontre de la Région wallonne»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. de Lamotte, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	36

<i>Question d'actualité de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «une Wallonie sans OGM»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	37
 <i>Question d'actualité de M. Devin à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le développement de logements d'urgence en Wallonie»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Devin, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	38
 <i>Proposition de décret modifiant le Livre V de la première partie et le Livre I^{er} de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Milcamps et Consorts (Doc. 528 (2006-2007) - N^{os} 1 à 3)</i>	
Reprise de la discussion générale. – Orateurs: M. le Président, Mme Colicis, MM. Crucke, Van Cauwenberghe, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, MM. Onkelinx, de Lamotte, Mme la Présidente, MM. Petitjean, Cheron, Milcamps	39
Examen des articles	47
 <i>Interpellation de M. Van Cauwenberghe à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la préparation, par la Région wallonne, de la révision de la Constitution et de la future négociation communautaire»</i>	
<i>Interpellation de M. Kubla à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «les réformes institutionnelles»</i>	
<i>Débat en application de l'article 29.8 du Règlement d'ordre intérieur</i>	
Orateurs: M. le Président, MM. Van Cauwenberghe, Kubla, de Lamotte, Pire, Wesphael, Cheron, Happart, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, Mme la Présidente	50
 <i>Projet de décret portant assentiment au texte révisé de la Convention internationale pour la protection des végétaux, et à l'annexe, adoptés à Rome le 17 novembre 1997 lors de la 29^{ème} session de la Conférence de la FAO (Doc. 522 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2).</i>	
Vote nominatif	67
 <i>Projet de décret portant assentiment à l'échange de notes diplomatiques du 23 mai 2005, constitutif de l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, relatif à la coopération dans les Régions frontalières (Doc. 523 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)</i>	
Vote nominatif	68
 <i>Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à l'échange de notes diplomatiques du 23 mai 2005, constitutif de l'accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, relatif à la coopération dans les Régions frontalières (Doc. 524 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)</i>	
Vote nominatif	68

Proposition de décret modifiant les Articles 4 et 127 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, déposée par MM. Borsus et Consorts (Doc. 396 (2005-2006) - N^{os} 1 et 2)

Vote nominatif 69

Proposition de décret modifiant le Livre V de la première partie et le Livre I^{er} de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Milcamps et Consorts (Doc. 528 (2006-2007) - N^{os} 1 et 3)

Vote nominatif 69

Liste des abréviations courantes 70

Présidence de M. José HAPPART, Président.

La séance est ouverte à 9 heures 31 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance Mme Simonis, M. Janssens, en mission à l'étranger.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Chers Collègues, suite à la suggestion de Serge Kubla, je vous propose de réunir les chefs de groupe, dès qu'ils seront là, pour voir si, après-midi, on peut prévoir deux heures pour le débat avec une répartition du temps de parole suivant les groupes. Je suis donc disposé à créer cette jurisprudence qui devra être entérinée par la prochaine Conférence des présidents. Mais s'il y a un accord entre les chefs de troupe, je n'y vois aucun inconvénient.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATION

M. le Président. – Le rapport du Comité d'avis pour l'égalité des Chances entre les hommes et les femmes relatif aux auditions de Mme Hélène Van de Schoor, Présidente du Conseil wallon pour l'égalité entre les hommes et les femmes et de M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce a été imprimé et distribué sous le n° 557 (2006-2007) - N° 1.

Le Conseil économique et social de la Région wallonne m'a fait parvenir les neuf avis suivants :

- l'avis A.845 sur la note d'orientation relative à la restructuration du pilotage de l'alternance et à la simplification des systèmes de primes versées à l'employeur et aux opérateurs, le 23 janvier 2007 ;
 - l'avis A.846 relatif à l'avant-projet de décret modifiant les articles 33, 34, 42, 43, 44, 51, 52, 58 et 61 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et y insérant un article 42 bis et modifiant les articles 1^{er}, 4 et 10 du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques et y insérant les articles 1^{er} bis, 1^{er} ter, 2 bis et 9 bis, adoptés par le Bureau le 29 janvier 2007 ;
 - l'avis A.847 relatif à l'évaluation du dispositif «Incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises», adopté par le Bureau du CESRW, le 29 janvier 2007 ;
 - l'avis A.848 relatif à l'avant-projet de décret modifiant le Livre I^{er} du Code de l'Environnement en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux, adopté le 9 février 2007 ;
 - l'avis A.849 du CESRW et du Conseil wallon de la Politique scientifique concernant les projets de programmes opérationnels relatifs aux objectifs «convergence» et «compétitivité régionale et emploi» de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens, adoptés par le Bureau du 19 février 2007 ;
 - l'avis A.850 – Deuxième avis du CESRW sur la réforme de la fonction consultative, adopté par le Bureau et l'Assemblée générale du 19 février 2007 ;
 - l'avis A.851 relatif à la réforme de la Commission consultative d'agrément des missions régionales pour l'emploi, adopté par le Bureau le 19 février 2007 ;
 - l'avis A.852 relatif à l'avant-projet d'arrêté d'exécution du décret du 27 mai 2004 relatif à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de formation, adopté par le Bureau le 19 février 2007 ;
 - l'avis A.853 relatif au projet d'avenant à l'accord de branche entre l'entreprise Carmeuse et la Région wallonne, adopté par le Bureau le 19 février 2007.
- Le Gouvernement wallon m'a transmis les 22 arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 03, 05 et 09 des divisions organiques 13 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 05 et 01 des divisions organiques 30 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 07 et 08 des divisions organiques 30 et 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 01 des divisions organiques 30 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 05 et 09 des divisions organiques 19 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 12 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 12 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 04 des divisions organiques 30 et 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 15 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 08 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2007.
- Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine.
- La Cour d'Arbitrage m'a fait parvenir les six notifications suivantes :
- la notification de l'arrêt 27 des rôles 3839, 3847, 3854, 3856, 3878 et 3879 concernant les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 3 juillet 2005 portant modification de certains aspects du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police, introduits par A. Massin et autres ;
 - la notification de l'arrêt n° 28 du rôle 3931 concernant le recours en annulation des articles 1^{er} et 2, c., du décret de la Communauté française du 20 juillet 2005 relatif aux droits complémentaires perçus dans l'enseignement supérieur non universitaire, introduit par l'Asbl «Fédération des Étudiant (e) s Francophones» et autres ;

- la notification de l’arrêt n° 29 du rôle 3966 concernant les questions préjudicielles relatives à l’article 1410, § 1^{er}, 4°, du Code judiciaire, tel qu’il était applicable avant l’entrée en vigueur de la loi du 27 décembre 2005, posées par la Cour d’appel de Gand;
- la notification de l’arrêt n° 30 du rôle 3977 concernant la question préjudicielle relative à l’article 4, § 2, alinéa 2, de la loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation, posée par la Cour d’appel d’Anvers;
- la notification de l’arrêt n° 31 du rôle 3980 concernant la question préjudicielle relative à l’article 5, alinéa 4, du Code pénal, posée par le Tribunal correctionnel de Hasselt;
- la notification de l’arrêt n° 32 du rôle 3995 concernant la question préjudicielle relative à l’arrêt royal du 1^{er} décembre 1995 modifiant l’arrêt royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, posée par le Tribunal de première instance de Liège.

Les listes reprenant les avis, les arrêtés ministériels et les notifications d’arrêt ont été déposées sur vos bancs. Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d’en prendre connaissance.

**REMPLACEMENT
DE DEUX MEMBRES DÉMISSIONNAIRES
DE LA COMMISSION
DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS
(ART. 2 DU RÈGLEMENT D’ORDRE INTÉRIEUR)**

M. le Président. – En application de l’article 2 du Règlement d’ordre intérieur, je vous propose de procéder au remplacement, par tirage au sort, de deux membres démissionnaires de la Commission de vérification des pouvoirs.

Le sort désigne MM. Pierre Wacquier et Paul Calet.

PROPOSITIONS DE DÉCRET

Prises en considération

M. le Président. – L’ordre du jour, en application de l’article 47 du Règlement d’ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret visant à lutter contre les pollutions lumineuses et à favoriser les économies d’énergie, déposée par MM. Stoffels et Consorts (Doc. 551 (2006-2007) - N° 1);

- la proposition de décret visant à la création d’une cellule régionale de coordination pour les centres provinciaux de formation de pompiers, déposée par M. Petitjean (Doc. 556 (2006-2007) - N° 1);
- la proposition de décret visant à encadrer les communications des membres des collèges communaux et des collèges provinciaux et à en organiser le contrôle, déposée par M. Cheron (Doc. 558 (2006-2007) - N° 1);
- et la proposition de décret insérant un article L1331-4 au Code wallon de la démocratie locale et la décentralisation en vue de créer un cadastre des subsides communaux, déposée par MM. Jeholet, et Consorts (Doc. 561 (2006-2007) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu’une demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président ?

M. le Président. – Oui, Monsieur Borsus, allez-y.

M. Borsus (MR). – Je voudrais prendre la parole sur l’ordre du jour, mais à un moment que vous estimerez opportun. Je ne crois pas que ce soit maintenant, c’est un peu plus tard.

M. le Président. – Mais l’ordre du jour a été approuvé au point trois de notre séance.

M. Borsus (MR). – Je pensais que vous étiez aux prises en considération. Je voulais simplement vous expliquer...

M. le Président. – L’ordre du jour a été arrêté avant.

M. Borsus (MR). – Concernant une proposition de résolution, puis-je vous proposer de l’ajouter dans le chapitre des prises en considération. Je pensais que je m’exprimais sur les prises en considération.

M. le Président. – Cela vient plus loin.

M. Borsus (MR). – Bien. C’est pour cela que je vous demandais à quel moment je devais intervenir.

M. le Président. – On réglera cela à la reprise de la séance, cet après-midi. D’accord ? C’est de l’affaire Sagawé dont vous parlez ?

M. Borsus (MR). – Oui, à votre meilleure convenance ou à la fin de la séance du matin, quand vous le souhaitez.

On peut peut-être suspendre la séance deux minutes, Monsieur le Président, comme cela, on s'accorde.

M. le Président. – Le dernier paragraphe de la proposition de résolution est libellé comme suit: «*Demande au Gouvernement d'entendre ce jour, en séance plénière de notre assemblée, son Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial pour justifier devant nous la légalité de la procédure d'attribution de ce logement à la famille Sagawé.*».

M. Borsus (MR). – Je peux vous l'exposer en deux mots, Monsieur le Président, comme cela, vous jugerez de l'opportunité.

M. le Président. – La réquisition du Ministre, toutes affaires cessantes, c'est inusité, votre dernier paragraphe n'est pas...

M. Kubla (MR). – C'est cela l'inventivité de l'Assemblée. (*Rires.*)

M. le Président. – Je n'en doute pas un seul instant. (*Réaction de M. de Lamotte.*)

M. Borsus (MR). – Peut-être deux mots d'explication, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Pour moi, il n'y a pas de problème, vous pouvez expliquer.

M. Borsus (MR). – En deux mots, Monsieur le Président, de manière à pouvoir faire le tour de cette question avant qu'elle n'enfle trop considérablement, nous aurions souhaité pouvoir offrir la possibilité au Ministre, quelques minutes, dans notre ordre du jour d'aujourd'hui, par exemple, en fin de matinée, de nous expliquer pourquoi il a estimé pouvoir passer outre de la procédure en termes d'attribution du logement – en tout cas, c'est la lecture que nous en avons – et renoncer à la procédure de conciliation concernant le dossier Sagawé. Comment il a déjà pu commander un entrepreneur pour la démolition ? Cela nous paraît relativement important, notamment cette forme d'injonction adressée à une société de logement d'attribuer ou de réserver par préférence et en dépit de toutes les règles, un logement à deux personnes.

Cela nous semble suffisamment important pour tenter de vider le débat aujourd'hui. Donc, sans du

tout bouleverser l'ordre du jour, je pense que c'est probablement la meilleure façon de faire: le Ministre doit de toute façon être présent ce matin pour un décret, et avec votre accord et avec l'accord de l'Assemblée, vous pouvez peut-être accepter de réserver par exemple un quart d'heure en fin de matinée pour faire le point sur ce dossier-là. Je pense que c'est important, me semble-t-il. D'où la demande que nous formulions qui peut se traduire, à votre meilleure convenance, sous une forme d'examen en urgence d'une résolution – c'est ce que nous avons déposé – et à propos de laquelle je souhaiterais alors plaider l'urgence et, le cas échéant, plaider la réunion sans délai de la structure amenée à examiner la résolution, structure qui peut être, soit notre Assemblée parlementaire, soit la commission, et ceci à votre meilleure appréciation. Mais le problème nous semble suffisamment aigu que pour avoir une réponse immédiate. Vous qui êtes un homme de terrain, vous savez que si on ne traite pas un problème rapidement, le problème risque de devenir beaucoup plus aigu encore.

M. le Président. – Monsieur Borsus, je suis effectivement un homme de terrain mais ici, en ma qualité de Président de l'Assemblée, je suis d'abord tenu par le respect *stricto sensu* du Règlement. Je vous propose donc de poser une question d'actualité tout à l'heure. Vous êtes encore dans les délais pour introduire votre question d'actualité sur le sujet et, là, ce sera plus simple. Personnellement, je ne suis pas fermé à une évolution future de notre Règlement d'ordre intérieur, mais pour le moment, je suis garant de la procédure et du Règlement pour lequel notre Assemblée a fait ses choix.

Vous avez la parole, Monsieur de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Tout simplement, Monsieur le Président, je me réfère à votre argument d'homme de terrain et de garant de nos procédures. Les questions d'actualité sont évidemment faites pour être posées en fonction de l'actualité qui se présente entre la Conférence des présidents et la séance et en fonction de cette actualité, chacun peut poser les questions qu'il souhaite, questions qui auront leur réponse à 14 heures 30. Je pense que l'on ne va pas recréer une modification au Règlement de cette manière-ci aujourd'hui. Je plaide pour la question d'actualité. C'est la règle.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, je suppose que vous avez bien compris l'importance de la demande et des faits qui se sont produits ces derniers jours à l'égard de la société de logement concernée par l'injonction du Ministre. Ce n'est donc

évidemment pas anodin comme démarche. Nous verrons, après le débat, s'il s'agit effectivement d'un comportement fautif ou non du Ministre. Ce n'est pas maintenant qu'il faut évaluer ce genre de chose.

Cela étant, je pense que dans le cadre de l'approbation de l'ordre du jour, il nous était encore possible maintenant de demander une modification de cet ordre du jour sur base de l'article 26.6 de notre Règlement. Donc, je vous demanderai d'activer cet article afin que nous puissions aujourd'hui même entendre le Ministre, soit en fin de matinée, soit dans le courant de l'après-midi. Mais, en tout cas, il est de notre droit de demander un débat en urgence dans le cadre de l'article 26.6, de modifier l'ordre du jour ...

M. le Président. – L'article 26.6 n'a rien à voir avec cela. (*Réaction de M. de Lamotte.*)

M. Wesphael (Écolo). – Ah ! Il y a un petit souci.

M. le Président. – Un gros souci, oui.

M. Wesphael (Écolo). – On va trouver une solution, Monsieur le Président.

M. Borsus (MR). – À défaut, je demande l'urgence sur la motion.

M. Bodson (PS). – Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec votre proposition et je ne vais pas répéter les propos de M. de Lamotte, mais je m'y associe pleinement.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Mais, Monsieur le Président, il peut y avoir deux lectures du Règlement : une lecture excessivement restrictive visant à dire : «*C'est ça, point, à la ligne.*» ou partir du principe que l'Assemblée, à tout moment, est en quelque sorte maîtresse de l'organisation de ses travaux et, parfois avec le *consensus* du Ministre. Évidemment s'il refuse, c'est plus compliqué. Mais s'il est d'accord, on peut très bien imaginer que l'on introduise, dans le cours de notre ordre du jour, un débat limité dans le temps où le Ministre donnerait des explications. C'est en fait l'actualité qui donne la pression sur un dossier. Cela s'est vu plus d'une fois à la Chambre. Lorsqu'une affaire d'une certaine ampleur survient. Encore faut-il se mettre d'accord sur l'ampleur : pour certains, c'est peut-être secondaire, pour d'autres, c'est important. Il peut donc y avoir débat sur l'importance du dossier. Mais lorsqu'un Ministre a un comportement, dit cer-

taines choses qui justifient aux yeux des parlementaires de l'entendre toutes affaires cessantes, ordre du jour ou pas, on s'organise pour qu'il puisse être questionné par les parlementaires. Cela s'est fait à plusieurs reprises dans le courant des dernières années.

Donc, je crois qu'ici, il ne faut pas avoir une vision au pied de la lettre du Règlement en disant : «*Ce n'est pas prévu.*». Notre Assemblée, par nature, doit pouvoir réagir à des problèmes qui se posent et doit pouvoir faire face à l'actualité. Je crois que ce serait une vision vraiment racrapotante de dire : «*Voilà, vous avez deux minutes de question d'actualité puis, c'est fini.*» et puis, vous coupez le son et on n'est nulle part. Il faut avoir l'audace d'un petit peu créer les débats quand ils sont justifiés.

Ici, j'entends un collègue qui justifie le débat. J'entends la majorité qui veut empêcher que son Ministre soit longuement questionné et préfère la procédure «courant d'air». Mais, moi, je ne suis pas d'accord avec cela. J'estime que quand un dossier a une signification politique forte, qu'il est tout récent au niveau de l'agenda, il faut bien réagir sinon on est reporté dans 15 jours et l'actualité se fera en dehors du Parlement. Elle se fera dans les conférences de presse. Elle se fera dans les bureaux de parti. Elle ne se fera pas ici. Or, je crois que vous avez à cœur que le Parlement soit un lieu de débat. En voilà un qui est justifié, me semble-t-il. Ou alors vous faites comme on l'a déjà fait dans le temps, une espèce de dérogation sur le temps de parole des questions d'actualité – et je veux bien, en concertation avec le Ministre – et vous donnez un temps un peu plus significatif parce qu'en deux minutes, vous ne savez pas cerner un dossier comme cela.

Vous cherchez la formule quelle qu'elle soit, mais je crois que c'est de l'efficacité de l'image de notre Parlement que de se saisir, dans des moments urgents, d'un dossier qui a une acuité politique évidente.

M. le Président. – Le Ministre Antoine a déjà répondu hier à une question orale sur le sujet, me dit-on.

M. Borsus (MR). – C'est justement sa réponse qui a alimenté immédiatement la demande d'un débat et d'une explication en plénière.

M. le Président. – Pour moi, chers Collègues, on peut y passer la journée, mais le problème principal que je constate sur ce point, c'est que tout un chacun, si on crée un précédent, pourra justifier demain du caractère extrêmement important, urgent, principal d'un dossier, d'un cas quel qu'il soit.

Donc, juger de la valeur de l'importance et de l'urgence, si on crée le précédent, on va dire «*Oui, mais il y a une semaine, 15 jours, trois mois, vous*

avez dit oui.». Parce que, tout à l'heure, Monsieur Kubla, vous avez dit que cela s'était déjà passé dans le temps. Moi, je ne me souviens pas de cas...

M. Kubla (MR). – Pas, ici, au Parlement fédéral.

M. le Président. – Ah, oui, d'accord. Peut-être, mais...

M. Kubla (MR). – Ils ont un règlement qui est un peu plus ancien que le nôtre. Ils l'appliquent avec souplesse.

M. le Président. – Moi, je veux bien appliquer tous les règlements. Donc, je ne suis accroché à aucun texte de façon irréversible, mais je préfère le faire en concertation. Pendant que nous aurons la réunion tout à l'heure avec les chefs de groupes, pour voir la forme du débat de cet après-midi, je vous proposerai également, après avoir contacté le Ministre Antoine, que l'on s'entende sur une «procédure» quelque peu exceptionnelle. Mais il faudra aussi que vous vous engagiez à ne pas faire un débat qui va durer deux heures. Il ne faudra pas non plus tirer profit de la situation. Moi, je veux bien l'exception, mais encore une fois... Et je prends beaucoup de liberté avec le Règlement en déterminant déjà que je rencontrerai les différents chefs de groupes lorsqu'ils seront tous là pour arrêter la procédure.

Donc, pendant nos travaux de cette matinée, je vais essayer d'avoir une ou un Vice-président pour me remplacer ici à la tribune. Ce sera déjà plus facile pour moi, puis je demanderai aux différents chefs de groupe de me rejoindre pour en discuter brièvement.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Président. Cela me convient parfaitement.

M. le Président. – Bien. Plus personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération. La proposition de décret n° 551 sera envoyée à la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement et à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole, les propositions de décret n°s 556, 558 et 561 à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt des projets de décret suivants :

- le projet de décret portant approbation de l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne relatif à la gestion administrative et financière des coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes (Doc. 553 (2006-2007) - N° 1);
- le projet de décret portant approbation de l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne relatif à la gestion administrative et financière des coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française à la Région wallonne (Doc. 554 (2006-2007) - N° 1);
- et le projet de décret-cadre modifiant le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine en vue de promouvoir la performance énergétique des bâtiments (Doc. 560 (2006-2007) - N° 1).

Ils seront imprimés et distribués.

Les projets de décret n°s 553 et 554 ont été envoyés à la Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et de la Formation et le projet de décret n° 560 à la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement.

J'ai également été saisi du dépôt des propositions de résolution suivantes :

- la proposition de résolution visant à réduire l'éclairage routier, déposée par MM. Collignon et Consorts (Doc. 552 (2006-2007) - N° 1);
- la proposition de résolution visant à s'opposer au projet européen afin d'autoriser les traces d'OGM et de pesticides dans le «bio», déposée par M. Petitjean et Consorts (Doc. 555 (2006-2007) - N° 1);
- la proposition de résolution relative au contrat de gestion de la Société wallonne du logement, déposée par Mme Dethier-Neumann et Consorts (Doc. 559 (2006-2007) - N° 1);
- la proposition de résolution relative au soutien à une agriculture biologique exempte d'OGM et de pesticides, déposée par MM. Wesphael et Consorts (Doc. 562 (2006-2007) - N° 1);
- et la proposition de résolution relative à l'absentéisme dans la Fonction publique, déposée par MM. Jeholet et Consorts (Doc. 563 (2006-2007) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution n° 552 à la Commission du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, les propositions de résolution n°s 555 et 562 à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme,

de la Ruralité et de la Politique agricole, la proposition de résolution n° 559 à la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement, et la proposition de résolution n° 563 à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

Il en sera ainsi fait.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT
AU TEXTE RÉVISÉ
DE LA CONVENTION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX,
ET À L'ANNEXE, ADOPTÉS À ROME
LE 17 NOVEMBRE 1997
LORS DE LA 29^{ème} SESSION
DE LA CONFÉRENCE DE LA FAO
(Doc. 522 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment au texte révisé de la Convention internationale pour la protection des végétaux, et à l'annexe, adoptés à Rome le 17 novembre 1997 lors de la 29^{ème} session de la Conférence de la FAO.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Bodson, rapporteur.

M. Bodson, rapporteur. – Monsieur le Président, je m'en réfère à mon rapport écrit.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur le Président, je m'en réfère à l'excellent rapport.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment au texte révisé de la Convention internationale pour la protection des végétaux, et à l'annexe, adoptés à Rome le 17 novembre 1997 lors de la 29^{ème} session de la Conférence de la FAO.

«Article unique

Le texte révisé de la Convention internationale pour la protection des végétaux, et l'Annexe, adoptés à Rome le 17 novembre 1997 lors de la 29^e session de la Conférence de la FAO, sortiront leur plein et entier effet.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT
À L'ÉCHANGE DE NOTES DIPLOMATIQUES
DU 23 MAI 2005,
CONSTITUTIF DE L'ACCORD
ENTRE LE GOUVERNEMENT
DU ROYAUME DE BELGIQUE
AVEC LA RÉGION WALLONNE,
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE,
LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE,
LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ET LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG,
RELATIF À LA COOPÉRATION
DANS LES RÉGIONS FRONTALIÈRES
(Doc. 523 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)**

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT,
EN CE QUI CONCERNE
LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES
PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE,
À L'ÉCHANGE DE NOTES DIPLOMATIQUES
DU 23 MAI 2005,
CONSTITUTIF DE L'ACCORD
ENTRE LE GOUVERNEMENT
DU ROYAUME DE BELGIQUE
AVEC LA RÉGION WALLONNE,
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE,
LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE,
LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ET LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG,
RELATIF À LA COOPÉRATION
DANS LES RÉGIONS FRONTALIÈRES
(Doc. 524 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen des projets de décrets suivants :

- le projet de décret portant assentiment à l'échange de notes diplomatiques du 23 mai 2005, constitutif de l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, relatif à la coopération dans les régions frontalières;
- et le projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à l'échange de notes diplomatiques du 23 mai 2005, constitutif de l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, relatif à la coopération dans les régions frontalières.

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Pour le projet de décret n° 524, je souhaite rappeler aux membres que conformément à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Bodson, rapporteur.

M. Bodson, rapporteur. – Je m'en réfère à mon rapport écrit, Monsieur le Président.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir? Non. Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'échange de notes diplomatiques du 23 mai 2005, constitutif de l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-

Duché de Luxembourg, relatif à la coopération dans les régions frontalières.

«Article unique

L'échange de notes diplomatiques du 23 mai 2005, constitutif de l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, relatif à la coopération dans les régions frontalières, fait à Luxembourg le 23 mai 2005, sortira son plein et entier effet.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à l'échange de notes diplomatiques du 23 mai 2005, constitutif de l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, relatif à la coopération dans les régions frontalières.

«Article premier

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci.»

– Adopté.

«Art. 2

L'échange de notes diplomatiques du 23 mai 2005, constitutif de l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, relatif à la coopération dans les régions frontalières, fait à Luxembourg le 23 mai 2005, sortira son plein et entier effet.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROPOSITION DE DÉCRET
MODIFIANT LES ARTICLES 4 ET 127
DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME
ET DU PATRIMOINE,
DÉPOSÉE PAR M. BORSUS ET CONSORTS
(Doc. 396 (2005-2006) - N^{os} 1 et 2)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant les articles 4 et 127 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, déposée par M. Borsus et Consorts.

Je vous signale que la proposition de décret a fait l'objet d'un rejet en Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Collignon, rapporteur.

M. Collignon (PS). – Monsieur le Président, avec l'accord de mes collègues, je m'en réfère à mon rapport écrit, l'examen de la proposition ayant donné lieu essentiellement à un échange de vues entre l'auteur de la proposition et le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je suis extrêmement déçu – si c'était la première fois, ce ne serait qu'une déception passagère –, mais comment discuter d'un texte qui concerne l'aménagement du territoire quand le Ministre, une fois de plus, n'est pas présent. Puis-je donc compter sur l'une ou l'autre de ses collègues pour lui transmettre l'ultime plaidoyer que je voudrais faire pour ce texte ?

J'ai concrètement observé ce que le Gouvernement avait réalisé en termes de restructuration de centres urbains. Concrètement, pour celles et ceux qui ne lisent pas nécessairement tous les jours le CWATUP – je peux les comprendre –, le Gouvernement a mis en place un dispositif qui, par exception, crée une procédure rapide, beaucoup plus immédiate dans ses résultats escomptés pour traiter, pour requalifier les centres urbains.

Cela concerne, pour l'essentiel, des opérations liées à des grands projets immobiliers, des opérations d'envergure.

À la faveur d'un travail sur le CWATUP, nous plaidons pour que ce dispositif urbain puisse également se traduire dans des opérations de requalification en zones rurales. Dans le même contexte

juridique et avec les mêmes arguments puisqu'en commission, j'ai méthodiquement répondu à chacun des arguments évoqués par le Ministre pour ne pas adopter ce texte, nous pouvons avec exactement la même approche traiter des quartiers qui sont gravement détériorés, gravement obérés, en région rurale.

Je pense notamment aux quartiers concernés par la problématique de l'habitat permanent – vous savez ces zones de loisirs qui ont fait l'objet progressivement d'un phénomène d'habitat permanent – et qui pourraient à la faveur du même dispositif, dont je propose la transposition dans le CWATUP, mais dont je propose l'application en région rurale, grâce à des partenariats entre les Pouvoirs publics entre eux tout d'abord et entre les Pouvoirs publics et des partenaires privés immobiliers, notamment, bénéficier d'opérations de requalification intéressantes.

De façon volontaire, je résume mon exposé à sa philosophie. Je suis vraiment à votre disposition pour entrer dans le moindre des détails du CWATUP à cet égard parce que j'ai fait valider juridiquement ce projet et il est absolument inattaquable au point de vue juridique. J'ai utilisé exactement les mêmes arguments que le Gouvernement pour pouvoir créer ce dispositif d'exception. Pourquoi ? Simplement pour booster des opérations de requalification importantes. La seule différence, c'est que nous ne sommes plus uniquement en région urbaine, mais nous sommes aussi en région rurale.

Je profite peut-être de la tribune qui m'est temporairement offerte pour plaider pour que, probablement, les régions rurales retrouvent une place beaucoup plus importante dans les préoccupations du Gouvernement.

Ce décret étant emblématique comme d'autres le sont, je pourrais traduire le même type de préoccupation lorsque je lis la note du Gouvernement concernant les fonds européens. Je doute que les régions rurales soient pleinement entendues dans l'enceinte gouvernementale.

Quand je vois un certain nombre de projets, je plaide avec force pour que, Mme la Ministre, nos régions rurales, un certain nombre d'axes, notamment l'axe lotharingien de notre Région wallonne, retrouvent au Gouvernement des avocats qui puissent plaider avec force le développement endogène de nos régions.

Je le lis souvent, et d'autres avec moi, les contributions extrêmement intéressantes des universités, de la Conférence permanente du développement territorial et tout le monde convient qu'un développement de territoire, c'est la mobilisation de l'ensemble des acteurs. C'est aussi la mobilisation de l'ensemble des sous-régions et, notamment, des capacités de dévelop-

pement endogène de tout un territoire, non seulement le territoire urbain ou périurbain, non seulement l'axe traditionnel Charleroi-Liège, mais aussi bien évidemment l'axe nord-sud et aussi bien évidemment toutes nos régions rurales.

Cette proposition de décret est une pierre d'un édifice extrêmement difficile à construire. J'en appelle à ce que se lèvent au sein de ce Parlement, mais aussi de ce Gouvernement, un certain nombre de manœuvres, de maçons, d'ouvriers du développement endogène.

Donc, ce décret, je l'inscris et je le dédie aux capacités de développement que recèlent aussi nos régions rurales, nos provinces et l'ensemble du territoire wallon. J'en appelle une dernière fois le Gouvernement à ne pas balayer d'un revers de manche, fût-il politique, un décret qui ouvre aussi des perspectives intéressantes et qui, nous l'avons démontré en commission, est sur le point de vue juridique, inattaquable. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et je vous propose de voter ultérieurement sur les articles et l'ensemble de la proposition de décret.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret modifiant les articles 4 et 127 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, déposée par M. Borsus et Consorts.

«Article premier

A l'article 4, alinéa 1^{er}, 1^o, du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, après les termes «ou un périmètre visé à l'article 127, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 8^o», ajouter les termes «et 9^o».

– Adopté.

«Art. 2

A l'article 127, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, du même Code, ajouter un 9^o rédigé comme suit :

«9^o lorsqu'il concerne des actes et travaux situés dans un périmètre rural d'intérêt général à rappeler; le périmètre est arrêté par le Gouvernement, d'initiative ou sur la proposition du conseil communal ou du fonctionnaire délégué; sauf lorsqu'il propose le périmètre, le conseil communal transmet son avis dans le délai de quarante-cinq jours à dater de la demande du fonctionnaire délégué; à défaut, l'avis est réputé favorable; lorsque l'avis est défavorable, la procédure n'est pas poursuivie; le périmètre vise tout projet de requalification des

territoires concernés par le phénomène d'habitat permanent en zone de loisir qui nécessite la création, la modification, l'élargissement, la suppression ou le surplomb de la voirie par terre et d'espaces publics; le projet de périmètre et l'évaluation des incidences relatives au projet sont soumis préalablement aux mesures particulières de publicité et à la consultation de la commission communale, si elle existe, selon les modalités visées à l'article 4; le collège des bourgmestre et échevins transmet son avis dans le délai de septante jours à dater de la réception de la demande du fonctionnaire délégué; à défaut, l'avis est réputé favorable; au terme de la réalisation du projet ou sur la proposition du conseil communal ou du fonctionnaire délégué, le Gouvernement abroge ou modifie le périmètre; l'arrêté qui établit, modifie ou abroge le périmètre est publié par mention au *Moniteur belge*».

Dans le paragraphe 3 du même article, les termes «et 8^o» sont remplacés par les termes «, 8^o et 9^o».

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE LIVRE V DE LA PREMIÈRE PARTIE ET LE LIVRE 1^{er} DE LA TROISIÈME PARTIE DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION, DÉPOSÉE PAR MM. MILCAMPS ET CONSORTS (Doc. 528 (2006-2007) - N^{os} 1 à 3)

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant le Livre V de la première partie et le Livre 1^{er} de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Milcamps et Consorts.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Mme Colicis, rapporteur, me semble briller par son absence. M. le Ministre, me dit-on, arrive. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a du laisser-aller dans nos travaux et dans les présences.

M. Borsus (MR). – Le Gouvernement est-il à temps partiel maintenant? Il y a une disposition qui m'a échappé? Personne ne vient. (*Rumeurs.*)

M. le Président. – Il n’y a pas de rapporteur.

M. Borsus (MR). – Qu’en sera-t-il quand vous serez en campagne électorale? On a déjà du mal à vous avoir. (*Rumeurs.*)

M. le Président. – Quelqu’un demande la parole maintenant ou on attend que le Ministre Courard soit là? Au point où on en est.

M. Borsus (MR). – Je compte sur votre fermeté pour porter le message au Ministre-Président pour rappeler à l’ordre Quick, Flupke et tous les autres.

M. le Président. – Non, ce n’est pas encore le Ministre Courard ou ses cheveux ont terriblement repoussé. (*Rires.*)

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, si je peux me permettre, je trouve vraiment qu’il est inconvenant que le Gouvernement ne consacre pas un peu de temps au Parlement, que chacun arrive quand son agenda le lui permet, que l’on passe de temps en temps et que l’on ne soit même pas là un jour tous les 15 jours pour assister à ses propres points au Parlement. Je trouve cela inadmissible.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je suis resté jusqu’à 11 heures du soir, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). – Moi aussi, Monsieur le Ministre.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Jusqu’à 11 heures du soir, sans arrêt et sans manger.

M. Crucke (MR). – Vous n’êtes pas le seul.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C’est de la démagogie.

M. Crucke (MR). – C’est ce que l’on fait régulièrement aussi. On est même restés jusqu’à sept heures du matin, hier.

M. Borsus (MR). – Je ne trouve pas inconvenant de demander au Gouvernement d’être là en séance plénière quand on examine une proposition de décret.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vous réponds à chaque fois, Monsieur Borsus.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, ne serait-il pas cohérent, dans la mesure où on travaille d’une façon tout à fait abracadabrante, de reporter à quinzaine le texte et puis, libérer les parlementaires? Je pense que cette séance ici est en train de tourner au vaudeville. C’est un peu comme dans une pièce de Feydeau où on découvre dans les armoires les amants et en dessous du lit, le mari cocu. (*Rires.*)

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Expliquez-nous, Monsieur Kubla. On n’a jamais vécu cela.

M. Kubla (MR). – Je suis capable de vous en expliquer plus d’une, ne vous inquiétez pas. (*Rires.*)

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Quelle position? Sous le lit ou dans le placard?

M. Kubla (MR). – Moi, je préfère être dans l’armoire, en général. (*Rires.*)

Ceci dit, ne serait-il pas logique maintenant de reporter le décret à 15 jours et d’arrêter la séance ce matin? Il n’y a plus rien à l’ordre du jour. Vous convoquez les Présidents de groupe pour répondre aux questions de M. Borsus et à la mienne sur le débat et puis, on arrête ce matin avec les travaux. Cela n’a pas de sens comme cela. Je n’ai jamais vu un Parlement être à la disposition des agendas ministériels. Cela n’existe pas et je crois qu’ici, on donne le mauvais exemple à rester toujours assis avec des suspensions pour que le Ministre arrive. Bon, il n’est pas? Il n’est pas, on acte. Vous marquez la sévérité de la chose par un report à quinzaine et puis, c’est tout, c’est terminé, et le Parlement a au moins un peu de colonne vertébrale.

M. le Président. – Monsieur Kubla, vous assistez, comme moi, à toutes les Conférences de présidents et vous savez la façon dont on rédige l’ordre du jour de nos débats du mercredi.

Lors de la dernière Conférence des présidents, on m’a demandé avec insistance de commencer la réunion à neuf heures trente, plutôt qu’à dix heures parce que, paraît-il, il allait y avoir une série d’interventions et de débats profonds et soutenus sur les différents points de l’ordre du jour, dont les projets de décret que nous venons d’examiner. Je suis d’accord avec vous, les Ministres devraient être là tout le temps, mais dans la pratique, ce qui était prévu pour

M. Courard, c'était, si l'ordre du jour tenait le rythme tel qu'il avait été imaginé lors de la Conférence des présidents, de passer vers 11 heures, 11 heures 30 ce matin. Pour moi, il n'est pas responsable de la vitesse à laquelle nous avons travaillé ce matin. (*Rumeurs.*)

M. Borsus (MR). – Je veux bien plaider en l'absence du Ministre, mais vous m'excuserez d'avoir accepté de réduire mon propos à 10 minutes.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Si les Ministres étaient là et que les parlementaires n'étaient pas là, on n'attendrait pas les parlementaires !

M. Bayenet (PS). – Le Gouvernement est représenté.

M. le Président. – Je ne suspends pas les travaux jusqu'à 14 heures 30 minutes. Nous allons suspendre les travaux quelques instants, le temps que le Ministre arrive et puis, nous continuerons. Et cela ne sert à rien de faire état de mauvaise humeur. Vous savez comme moi que l'on ne pouvait pas prévoir que cela irait aussi vite ce matin.

Cher Collègue Kubla, quand nous étions ensemble sur les bancs du Gouvernement, nous avons organisé nos agendas en fonction des prévisions de l'ordre du jour tel qu'inscrit avec une projection du temps de parole, etc.

On a commencé effectivement trop tôt ce matin, sinon nous aurions pu ajouter un débat en plus en plénière le matin, mais à la Conférence des présidents, je garantis bien – demandez à M. Borsus – que l'on a demandé que l'on commence à 9 heures 30.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, je voudrais vous rappeler qu'on ne sait jamais préjuger avec précision de la durée d'un débat, sauf quand il y a un engagement clair.

Je comprends que M. Borsus ait défendu brièvement sa proposition puisqu'il n'avait pas d'interlocuteur ministériel pour lui répondre.

Par ailleurs, il est logique que les Ministres envoient un collaborateur ici sur les bancs du public pour les avertir du déroulement des opérations, c'est la moindre des choses. S'ils ne le font pas, ils sont en tort. Cela peut aller effectivement plus vite qu'on ne le pense. Donc, le Ministre doit se tenir informé.

Il ne faut pas jouer sur quelques minutes près – il est maintenant 10 heures 15 – et dire: «*Il aurait pu venir à 11 heures.*», excusez-moi, mais pour trois quarts d'heure, cela devient vraiment un Parlement au service de l'agenda ministériel.

Dans votre position de Président du Parlement, je crois que c'est l'Institution que vous devez défendre, et pas le Gouvernement.

M. le Président. – Monsieur Kubla, si vous avez quelque chose à dire à M. le Ministre Courard, il est là. Allez-y. Je vous donne la parole.

Mme Cornet (MR). – Monsieur Happart, c'est vous le Président du Parlement...

M. le Président. – Oui, mais comme M. Kubla se faisait orateur, moi, je veux bien lui rendre la parole pour qu'il le dise en direct à M. Courard.

Je veux bien lui répéter les propos que vous avez tenus.

M. Kubla (MR). – Mais, Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de porte-voix.

Je constate simplement qu'à deux moments dans l'ordre du jour, que tout le monde a pu lire au sein du Gouvernement, comme du Parlement, les interlocuteurs parlementaires avaient en face d'eux des bancs vides.

Que voulez-vous? Le rapporteur s'en réfère à son rapport écrit. La Ministre s'en réfère au rapport. Le débat a duré 30 secondes. Ce n'est pas de la faute de l'opposition, cela. (*Rumeurs.*) Non, je ne parlais pas de ce qui s'est déroulé. Cela a été plus court.

Et alors? Il faut prévenir les Ministres qu'ils doivent être là. Le nombre de fois, depuis des mois, où nous avons dû faire des incidents de procédure, des suspensions de séance, pour permettre l'arrivée tardive des Ministres, écoutez, c'est vous qui devez à un moment donné taper sur la table et dire: «*Une fois par quinzaine, je ne l'accepte plus.*». Un point c'est tout.

Croyez-moi, c'est votre rôle et ce n'est pas celui des parlementaires de leur banc de houspiller les Ministres parce qu'ils ne sont pas là. On n'a pas le même poids que le Président de l'Assemblée. C'est à lui qu'il incombe de faire la police des travaux et de faire en sorte que les Ministres soient là, quelle que soit l'heure où leur point apparaît à l'ordre du jour. Cela, ce n'est pas notre responsabilité, c'est la vôtre.

M. le Président. – Oui, Monsieur Kubla, je partage entièrement votre avis. Je suis encore plus fâché sur notre rapporteur qui était absent parce que cela, cela nous incombe à nous parlementaires. Le Gouvernement était représenté, même si ce n'était pas par le porteur de charge.

Donc, je crois que l'on va faire un achat massif d'horloges, de montres, de réveils pour en distribuer à

quelques personnes qui ne savent peut-être pas se lever ou s'organiser.

On va reprendre nos travaux.

Le rapporteur n'étant pas là, l'auteur veut-il prendre la parole ?

M. Cheron (Écolo). – Monsieur le Président ?

M. le Président. – Allez-y, Monsieur Cheron.

M. Cheron (Écolo). – Monsieur le Président, si nos institutions ont prévu que pour l'examen d'un décret, il y ait un rapport et la désignation d'un rapporteur, je suppose que cela a un certain sens. Comment peut-on faire le travail aujourd'hui en séance plénière sans la présence du rapporteur ? (*Rumeurs.*)

Dans toutes les assemblées que j'ai connues – et on me reproche d'être un parlementaire expérimenté – je n'ai jamais vu cela. On peut innover. On innove beaucoup dans ce Parlement. Déjà, il s'agit ici d'une proposition de décret *Tipp-Ex*, réparatrice d'un projet. C'est déjà pas mal. On a déjà beaucoup de choses à dire sur le rôle que l'on fait jouer à ce pauvre M. Milcamps. Mais si, en plus, il n'y a pas de rapport de ses méfaits, alors, là, je trouve que cela devient très grave. (*Rires.*)

M. le Président. – Monsieur Cheron, nous nous en référons au rapport écrit qui existe et dont tout le monde a pu prendre connaissance.

M. Cheron (Écolo). – C'est la décision du rapporteur lui-même, ce n'est pas vous qui pouvez le décider ou alors, vous allez me chercher l'article précis du Règlement. Je veux le voir.

M. le Président. – Vous avez eu connaissance du rapport.

M. Cheron (Écolo). – J'ai besoin de la pertinence de l'analyse du rapporteur. J'ai besoin de cela pour bien comprendre les méfaits de M. Milcamps, que je connais déjà mais que je veux creuser.

M. le Président. – Vous voulez creuser M. Milcamps ?

M. Cheron (Écolo). – Non, ses méfaits. M. Milcamps fait du travail de réparation, de recyclage de projets de décret mal ficelés.

Un Membre. – De la plomberie.

M. Cheron (Écolo). – Ce n'est même plus de la plomberie, c'est carrément du plomb.

M. le Président. – Je suspends les travaux jusqu'à 14 heures 30 minutes et nous reprendrons par les questions d'actualité. Nous passerons ensuite au projet de décret et au grand débat.

Je demande aux chefs de groupe et à M. le Greffier de venir me rejoindre.

– *La séance est suspendue à 10 heures 18 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 32 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

Nous allons reprendre nos travaux. Je crois qu'ils seront un peu animés.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt de la proposition de résolution demandant des éclaircissements au Ministre du Logement quant à l'attribution d'un logement social à la famille Sagawé, par MM. Borsus et Consorts (Doc. 564 (2006-2007) - N° 1). Elle a été imprimée et distribuée.

DEMANDE D'URGENCE

M. le Président. – Monsieur Borsus, vous m'avez dit tout à l'heure que vous vouliez demander l'urgence. Maintenez-vous votre demande ?

M. Borsus (MR). – Nous l'avons demandée ce matin, Monsieur le Président, et je souhaite m'en expliquer brièvement.

M. le Président. – Oui, mais vous demandez l'urgence ?

M. Borsus (MR). – Oui.

M. le Président. – Pour la demande d'urgence, selon le Règlement, il faut qu'au moins dix membres de l'Assemblée la soutiennent. Je demande donc aux collègues qui soutiennent cette demande d'urgence de bien vouloir se lever.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, puis-je intervenir ?

M. le Président. – Monsieur Borsus, je suis conscient que vous essayez de gagner du temps.

M. Borsus (MR). – Je demande la parole.

M. le Président. – Pour quel motif ? Si vous voulez déjà faire votre intervention maintenant, je ne vous donne pas la parole.

M. Borsus (MR). – Pas du tout ! Monsieur le Président, avant que vous m'autorisiez à parler, je peux difficilement vous dire de quoi je souhaite parler.

Je demande la parole.

M. le Président. – Vous demandez la parole, mais pour quel motif ? La procédure est enclenchée. Vous connaissez probablement mieux que moi le Règlement, vous savez qu'en début de séance, lorsque la demande d'urgence est formulée par l'intéressé, je demande s'il y a dix membres de l'Assemblée qui se lèvent pour appuyer la demande d'urgence. S'il n'y a pas dix membres qui se lèvent, il n'y a pas d'urgence.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, si vous le permettez ...

M. le Président. – Non, je ne permets pas. Je ne vous ai pas donné la parole.

M. Wesphael (Écolo). – C'est du jamais vu cela ! Nous voulons expliquer pourquoi nous demandons l'urgence.

M. le Président. – Après seulement. S'il y a dix membres qui se lèvent pour demander l'urgence, l'urgence sera appuyée et soumise au vote. Et avant qu'elle soit soumise au vote de l'Assemblée, vous pourrez vous expliquer. Mais vous devez d'abord commencer par demander l'urgence à dix et vous lever.

Y a-t-il dix membres qui appuient la demande d'urgence ? (*Rumeurs.*)

M. Borsus (MR). – Je vous demande la parole.

M. le Président. – Monsieur Borsus, je sais que vous essayez de gagner du temps. Tout à l'heure, M. Cheron s'est levé pour demander le respect du Règlement. Eh bien maintenant, on le respecte ! (*Applaudissements sur les bancs du PS.*)

Y a-t-il dix membres qui se lèvent ? (*Brouhaha dans l'Assemblée.*)

M. Borsus (MR). – Puis-je vous demander la parole concernant le Règlement, comme le Règlement m'y autorise ?

M. le Président. – Je vous donnerai la parole lorsque le temps le permettra. Maintenant, vous avez gagné assez de temps, vous êtes dix.

M. Borsus (MR). – Je n'ai encore que demandé la parole, je n'ai pas dit un mot.

M. le Président. – Vous n'avez pas à dire de mot. Maintenez-vous votre demande d'urgence ? Vous m'avez signalé que oui.

M. Borsus (MR). – Je voudrais m'exprimer.

M. le Président. – Vous vous exprimerez après.

M. Borsus (MR). – Excusez-moi, Monsieur le Président, mais j'ai demandé la parole. Vous ne me l'avez pas encore donnée, donc, ne présumez pas de ce que je vais dire ou ne pas dire.

M. le Président. – Je ne vous la donne pas et je vous demande simplement s'il y a dix membres dans l'Assemblée qui soutiennent la demande d'urgence.

M. Borsus (MR). – Attendez ... (*Rumeurs.*)

M. le Président. – Y a-t-il dix membres qui se lèvent pour appuyer la demande d'urgence ? (*Dix membres se lèvent dans l'Assemblée.*)

La demande d'urgence est appuyée.

Monsieur Borsus, vous avez la parole. (*Brouhaha dans l'Assemblée.*)

Un peu de silence ! Cela ne sert à rien parce que je mets le chronomètre en marche et tout le temps que vous allez discuter, c'est du temps perdu pour M. Borsus.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Chers Collègues, je vous invite, si vous le voulez bien, à un peu de calme et à ne pas vous laisser détourner par le symptôme mais plutôt à vous pencher avec moi sur le problème.

Monsieur le Ministre, le problème ne vient pas des réponses que vous avez formulées il y a quelques

heures lors de notre commission parlementaire. Notre propos n'est pas de refaire le débat en commission. Par contre, la question est de voir si le Parlement souhaite, oui ou non, se saisir de l'analyse des réponses que le ministre a formulées.

En effet, vous conviendrez, Monsieur le Président que c'est relativement inédit. J'invite celles et ceux qui considéreraient que c'est banal à se replonger dans l'histoire de notre Parlement.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur Borsus, vous devez motiver l'urgence et pas intervenir sur le fond. (*Protestations sur les bancs du MR.*)

M. le Président. – Monsieur Borsus, continuez, je vous prie.

M. Borsus (MR). – La tempête de M. de Lamotte ne nous empêchera pas de considérer que ce dossier est gravement problématique.

Trouvons-nous normal qu'un ministre de tutelle donne injonction à une des sociétés de logement de service public qui dépend de son autorité, ou à tout le moins de son autorité morale, de ne pas respecter les règles légales d'attribution d'un logement social ?

Dans un dossier aussi emblématique que celui-là, considérez-vous normal qu'un ministre qui a devant vous – à la suite de notre commission parlementaire sur le logement – pris acte des recommandations que nous avons formulées pour une meilleure gouvernance dans le secteur du logement, s'en écarte ? Alors même qu'une procédure judiciaire et qu'une procédure de concertation, de transaction éventuelle sont en cours, considérons-nous normal que le ministre décide d'y renoncer ?

Considérons-nous normal que le ministre, avant même un juge de Paix se fondant sur la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme, commande un marché pour la démolition d'une maison construite illégalement ?

Considérez-vous normal que le ministre, devant cette même Assemblée, le 14 février, vous annonce : «*Nous avons une maison pour les Sagawé.*» ?

M. le Président. – Monsieur Borsus, vous abordez sur le fond ...

M. Jeholet (MR). – L'affaire Antoine !

M. le Président. – Restez sur la forme. (*Rumeurs.*) Sinon, je vais demander aux services d'arrêter l'enre-

gistrement. Restez sur la demande d'urgence, ne venez pas au fond, maintenant !

M. Borsus (MR). – Je souhaitais consacrer les trois prochaines minutes à motiver l'urgence, Monsieur le Président ...

M. de Lamotte (cdH). – Il n'en reste plus que deux, vous avez triché avec le temps, Monsieur Borsus. (*Brouhaha.*)

M. le Président. – Monsieur de Lamotte, cela ne sert à rien d'en rajouter.

Monsieur Borsus, allez-y.

M. Petitjean (FN). – Vous devez écouter le président, Monsieur de Lamotte, c'est lui l'autorité dans le Parlement.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur Borsus, je vous demande de motiver l'urgence.

M. le Président. – Vous avez la parole, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). – Je mesure l'ampleur de votre malaise, Monsieur de Lamotte, cela fait la quatrième fois que vous m'interrompez sur ce dossier.

M. de Lamotte (cdH). – Il n'y a aucun malaise par rapport à une situation, on vous demande de respecter le Règlement, Monsieur Borsus.

M. Brotcorne (cdH). – Si ceux qui étaient en possession d'une décision de justice, l'avaient fait exécuter à l'époque, vous n'auriez pas, aujourd'hui, à invoquer l'urgence dans votre chef, Monsieur Borsus.

M. le Président. – Pour que les choses soient claires, j'ai mon chronomètre personnel. Je permettrai évidemment à M. Borsus d'aller jusqu'au bout de ses cinq minutes. Si vous le perturbez, cela durera dix minutes. Je n'ai aucun problème, j'ai prévu la nuit. (*Rumeurs.*)

M. Borsus (MR). – Nous avons donc – et j'en viens à l'urgence – un ministre qui, facialement, nous annonce que pour se sortir d'un dossier où il s'est lui-même empêtré, il ne respecte pas les conditions légales d'attribution des logements.

M. de Lamotte (cdH). – L'urgence, Monsieur Borsus, c'est cinq ans de Ministre Foret sans décision !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est le laxisme de M. Foret ! (*Brouhaha.*)

M. le Président. – Poursuivez, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). – Nous avons un ministre qui, méconnaissant un certain nombre de lignes jurisprudentielles...

M. de Lamotte (cdH). – Vous parlez de M. Foret qui n'a rien fait pendant cinq ans ?

M. Kubla (MR). – À votre place, Monsieur le Ministre Antoine, je prendrais un autre avocat que M. de Lamotte !

M. Borsus (MR). – La fébrilité extrême du groupe cdH qui vient de m'interrompre dix fois en trois minutes démontre, combien, Monsieur le Président, ce débat est important. Je n'ai fait que poser des questions à M. le Ministre à ce stade-ci.

Est-il raisonnable d'attribuer un logement à quelqu'un qui ne le demande pas, qui n'est pas dans les critères, qui ne remplit pas les conditions ?

Est-il raisonnable de passer un marché public alors que le juge ne s'est pas prononcé ?

M. le Président. – Monsieur Borsus, vous êtes sur le fond du dossier. Expliquez pourquoi vous demandez l'urgence.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, à cette tribune, je n'accuse pas – pas encore –, j'exprime le doute qui envahit le secteur du logement. Monsieur le Ministre, vous aviez, pendant des mois, décrété la transparence dans le secteur...

M. de Lamotte (cdH). – C'est vraiment n'importe quoi !

M. le Président. – Monsieur Borsus, cela n'a rien à voir avec l'urgence, revenez sur la forme.

Je vous ai donné deux minutes de plus, j'ai relancé le chronomètre et dans 36 secondes, je vous coupe la parole.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, je souhaitais que ce débat soit urgent et offrir la possibilité

au ministre d'expliquer pourquoi, empêtré à ce point dans ce dossier, il a choisi la pire des voies pour tenter de se sortir de ce problème.

M. Lebrun (cdH). – C'est à cause de l'inaction !

M. Borsus (MR). – Je dois rappeler que la décision ultime remonte à 1995, c'est-à-dire sous votre magistrature, Monsieur Lebrun. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. de Lamotte (cdH). – Vous êtes en train de dire que M. Foret n'a rien fait du tout ? (*Brouhaha.*)

M. Borsus (MR). – Pour que celles et ceux qui tentent de dire quelque chose dans ce dossier puissent le faire, Monsieur le Ministre, je plaide l'urgence, c'est-à-dire le débat immédiat. Chers Collègues un peu trop vociférants, je vous donne rendez-vous immédiatement. (*Applaudissements sur les bancs du MR, d'Écolo et du FN.*)

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann. (*Réaction de M. Lebrun.*)

M. Jeholet (MR). – Allez à la tribune, Monsieur Lebrun ! (*Brouhaha.*)

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur Lebrun, n'oubliez pas que cela a commencé quand vous étiez ministre. Le dossier touche le cdH depuis une dizaine d'années.

M. Lebrun (cdH). – Monsieur le Président, il s'agit d'un fait personnel.

M. le Président. – Monsieur Lebrun, vous aurez la parole après. Laissez parler l'oratrice.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur Lebrun, vous aurez tout le temps pendant le débat de défendre votre point de vue. Depuis ce matin, Monsieur Lebrun, le cdH développe...

M. Lebrun (cdH). – Madame Dethier, je demande respectueusement au président, puisqu'il y a fait personnel, que la personne interpellée puisse se défendre de manière immédiate. C'est un rappel au Règlement.

M. le Président. – Madame, continuez.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Depuis ce matin, Monsieur Lebrun, le cdH développe une stratégie très participative pour éviter ce débat, c'est dire votre malaise.

Osez-vous le faire maintenant en repoussant une nouvelle fois l'explication ministérielle? De quoi avez-vous peur?

Craignez-vous qu'on établisse qu'il y a bien eu faute dans le chef du ministre – ce que nous croyons? Craignez-vous que l'on démontre que M. le Ministre tient un double langage, qu'il joue un double jeu extrêmement dommageable pour le secteur dont il a la charge, qu'il adore jouer le chevalier blanc?

Ici, Monsieur le Ministre, vous vous êtes plutôt comporté en chevalier seul, en cheveu-léger de l'infraction coupable.

Craignez-vous que votre partenaire PS vous fasse payer l'addition de vos attaques sur la Ministre Vienne?

M. Bayenet (PS). – On n'y avait pas pensé!

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, je vous demande de prendre vos responsabilités et de faire en sorte que notre Parlement ne se ridiculise pas pour la deuxième fois en une seule séance.

Il s'agit ici de rétablir l'image d'une Wallonie démocratique, en paroles et en actes. (*Applaudissements sur les bancs d'Écolo, du MR et du FN.*)

M. le Président. – La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – Monsieur le Président, étant donné que vous me donnez la parole suite au fait personnel créé par Mme Dethier, je voudrais simplement apporter à la vérité de ce dossier, puisqu'on a plaidé sur le fond, des éléments...

M. Borsus (MR). – C'est le débat, ça!

M. Lebrun (cdH). – Monsieur Borsus, ne venez pas nous rappeler au débat, vous avez plaidé six minutes sur le fond. (*Brouhaha.*)

Je voudrais simplement dire, Monsieur le Président, qu'une série d'éléments de justice sont intervenus depuis une dizaine d'années dans ce dossier.

M. Petitjean (FN). – Il y a prescription alors!

M. Lebrun (cdH). – J'ai conclu avec la famille Sagawé un accord en 1999 devant les médias, et je m'en suis expliqué au niveau du Parlement.

M. Sagawé s'est engagé, avec sa famille, à démonter son immeuble dans le temps qui lui était imparti.

Ce dossier a commencé à sortir ses effets à partir de mai 1999.

M. Sagawé a démonté une série de pièces de son habitation.

Dès le moment où le Gouvernement a été modifié, des visites ont eu lieu au domicile de M. Sagawé, qui a interrompu le démontage des pièces de son habitation, contrairement à l'accord signé avec le Gouvernement.

M. Foret, pendant cinq ans, a laissé remonter l'habitation de M. Sagawé.

Avec cet élément, Monsieur le Président, nous nous retrouvons, cinq ans après, devant des décisions de justice.

Monsieur le Président, je souhaitais – puisque je n'ai plus la parole en tant que ministre sur ce dossier – apporter la vérité et préciser ce qui avait été conclu en la matière en 1999 et qui permettait de mettre un terme à l'affaire Sagawé.

M. Borsus (MR). – Quatre ans après le jugement.

M. Lebrun (cdH). – Malheureusement, le Ministre de l'Aménagement du territoire n'en a pas voulu!

M. Kubla (MR). – Tout cela, à mon avis, c'est la faute du PS qui n'a pas tenu parole. Voilà vos alliés!

M. Lebrun (cdH). – Monsieur Kubla, vous étiez au Gouvernement, vous savez ce qui s'est passé... Désolé, Monsieur Kubla, c'est un de vos collègues qui n'a pas fait respecter l'accord qui avait été conclu.

M. Borsus (MR). – Après l'historique, pourrait-on enfin examiner le présent du dossier, Monsieur le Président?

M. le Président. – Chers Collègues, je ne sais pas si cela vaut la peine d'éterniser le débat puisque je crois qu'on a plaidé pour l'urgence.

Je considère que l'intervention de M. Lebrun, plus qu'une demande pour fait personnel, était un plaidoyer contre l'urgence.

Je vous propose de passer au vote par assis et levé pour savoir s'il y a une majorité de parlementaires qui demandent l'urgence.

M. Borsus (MR). – M. le Ministre accepte-t-il l'urgence ?

M. le Président. – Le ministre n'a rien à voir là-dedans. Monsieur Borsus, vous savez comme moi que les ministres sont à l'entière disposition du Parlement.

M. Borsus (MR). – Je n'ai pas de problème à ce que M. Antoine s'exprime.

M. le Président. – Moi non plus !

De toute façon, nous finirons par voter. Je pense que les positions sont déjà claires.

Vote par assis et levé

M. le Président. – Je vous propose de voter par assis et levé sur la demande d'urgence relative à la proposition de résolution demandant des éclaircissements au Ministre du Logement quant à l'attribution d'un logement social à la famille Sagawé, déposée par MM. Borsus et Consorts.

Que celles et ceux qui sont pour l'urgence se lèvent. *(14 membres se lèvent.)*

Épreuve contraire

Que celles et ceux qui sont contre l'urgence se lèvent. *(Une majorité de membres se lèvent.)*

Manifestement, l'urgence est rejetée.

La proposition de résolution sera envoyée à la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement.

Je vous propose à présent de revenir à notre ordre du jour.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION

**DE M. de LAMOTTE À M. COURARD,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,**

SUR

«L'IMPOSITION DES COMMUNES À LA TVA»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. de Lamotte à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «l'imposition des communes à la TVA».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, en décembre dernier, je vous interrogeais sur la modification apportée par une loi-programme votée par le Parlement fédéral concernant l'assujettissement des communes à la TVA et sur les charges administratives que cette mesure entraîne au niveau des communes.

Le Parlement a adopté ce projet de loi et les communes se trouvent maintenant confrontées à cette dimension nouvelle en termes de charges pour elles-mêmes mais aussi en termes de charges administratives en ce qui concerne l'organisation des services.

Après divers dossiers comme la réforme des polices, la fixation du tarif «éclairage public», la non-compensation à l'IPP ainsi que d'autres charges qui concernent les communes, vous aviez indiqué, lors de votre réponse, que vous alliez contacter le Secrétaire d'État, Hervé Jamar, concernant cette problématique.

Le Parlement, au-delà de ce qui était exigé par la directive européenne, a traduit en loi le fait d'assujettir les communes à la TVA.

Avez-vous eu des contacts avec votre collègue, le Secrétaire d'État, M. Jamar ?

Y a-t-il eu saisine du Comité de concertation ?

Il s'agit là de charges nouvelles pour les communes, ce qui nous semble être difficilement soutenable actuellement, vu la situation financière de nos communes.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, cette décision est effectivement inquiétante car le Fédéral est allé au-delà de ce qui était demandé par l'Europe.

Cette décision est en tout cas préjudiciable pour l'ensemble des communes. Je plaide donc fermement pour qu'on trouve des formules d'arrangement qui sont tout à fait possibles dans le cadre des circulaires qui seront déposées consécutivement à ce texte.

Le Comité de concertation a été saisi et la Région wallonne a fait part de ses difficultés, de ses problèmes et de son souci tant sur le fond que sur l'organisation, ne fût-ce que par l'entrée en vigueur de ce texte au 1^{er} juillet, ce qui perturbe pas mal la comptabilité communale qui doit être adaptée pour intégrer cette nouvelle décision.

Les choses ne sont donc pas encore réglées. J'attends un retour. Un groupe de travail auquel je participe a été mis en place et sera présidé par le Ministre Daerden. Le Gouvernement sera informé du

travail, de la réflexion qui est en cours et des résultats du Comité de concertation. Aux environs du 15 mars, nous discuterons, au Gouvernement, de l'attitude que nous pourrions adopter.

J'ai fait part de mes difficultés au Secrétaire d'État et du problème suscité au niveau des communes en lui demandant de faire preuve d'un peu plus de souplesse.

Je ne peux, malheureusement, que vous réitérer mon inquiétude de ne pas avoir obtenu jusqu'à présent les résultats escomptés et rappeler que ce texte est un peu excessif par rapport à ce que demande l'Europe et qu'il amènera quelques difficultés dans les communes.

Certains diront qu'il y a toujours à boire et à manger et qu'il y a aussi des possibilités de récupération de TVA. Mais je crois que d'une manière générale, ce texte n'est pas bon pour l'ensemble des villes et communes. Je continuerai donc, dans l'intérêt des villes et communes, à le combattre.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, le jour même où nous installons le nouveau conseil d'administration de l'Union des villes et des communes de Wallonie, j'imagine que le nouveau président qui est aussi membre de notre Assemblée aura effectivement à cœur de se saisir de ce dossier et de soutenir votre démarche auprès du Comité de concertation dans le cadre de l'interprétation que l'on peut faire de cette circulaire sur l'assujettissement des communes à la TVA. Vous imaginez la charge supplémentaire en termes financiers et administratifs.

Je pense que l'on devrait revenir à un équilibre plus sain en ce qui concerne cette directive qui a été appliquée au-delà de ce que la législation européenne demandait. Je ne suis pas sûr que la règle soit d'application dans tous les pouvoirs locaux de l'Europe des Vingt-cinq.

Ne nous faisons donc pas plus attentifs à ces directives parce que nous sommes proches de Bruxelles, mais veillons aussi à l'intérêt de nos municipalités.

QUESTION
DE M. ONKELINX À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LE SITE DE CHIMEUSE À SCLESSIN»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Onkelinx à M. Lutgen, Ministre

de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le site de Chimeuse à Sclessin».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la semaine passée, la SPAQuE a rendu un rapport en ce qui concerne le site de Chimeuse à Sclessin que je connais particulièrement bien.

Il est apparu que le sol était pollué par des métaux lourds et par des hydrocarbures. L'information a été diffusée auprès des riverains. Et par mesure de précaution, on a demandé aux riverains de ne plus consommer les légumes des potagers. Il faut savoir que les riverains du site sont descendants d'immigrés italiens et la culture du jardin fait partie de leurs traditions. On s'échange les légumes, on les congèle, cela fait partie de leur mode de vie. C'est là le premier gros préjudice.

En 2003, la SPAQuE avait déjà réalisé une étude du sol qui n'a rien laissé apparaître. En 2007, l'étude du sol révèle, entre autres, des pollutions importantes.

Monsieur le Ministre, y a-t-il eu pollution entre 2003 et 2007? Sinon, pourquoi la première étude de la SPAQuE n'a-t-elle rien révélé? Avait-on mis en œuvre en 2003 les moyens nécessaires pour réaliser une étude sérieuse du sol?

En ce qui concerne les riverains, on peut estimer que leur angoisse est légitime par rapport à leur santé. La presse fait état de cas de cancers. Est-ce lié à la pollution?

Plusieurs questions se posent en ce qui concerne les riverains.

Premièrement, il y a donc l'aspect santé.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'assainissement du sol, peut-on appliquer le principe du pollueur-payeur?

Quant à l'assainissement du site, des moyens sont ou seront-ils dégagés pour rendre ce site viable? Avez-vous, Monsieur le Ministre, des projets pour donner une seconde vie à ce site après son assainissement?

L'élément central pour moi, c'est la santé des riverains. D'après une étude réalisée par l'Union européenne, la Belgique est le second pays, après la Hongrie, où le nombre de cancers liés à la toxicité des sites industriels est le plus important.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur

le Député, je voudrais d'abord vous remercier pour la façon dont vous abordez un sujet aussi difficile qui touche à l'environnement et surtout à la santé des citoyens et des riverains de votre région.

Il est vrai que des études ont été réalisées en 2003 par la SPAQuE sur trois sites (Chimeuse est, Chimeuse ouest et Horloz). Ces trois sites ont été visités au niveau de la caractérisation pour connaître l'état de la pollution.

Via le plan Marshall, nous avons décidé d'établir des priorités au travers de l'axe environnement-santé, ce qui nous a permis de classer les sites de façon prioritaire. Le site de Chimeuse s'est retrouvé dans ces sites prioritaires puisqu'il faisait apparaître des risques potentiels pour la santé.

Suite à cela, la SPAQuE a procédé à de nouvelles études, en ce compris sur une partie qui est hors du site, c'est-à-dire 18 jardins de riverains.

Bref, c'est l'application même du principe de précaution: aller voir le plus loin possible l'état réel de la pollution, sachant par ailleurs que les pollutions migrent. Une pollution peut être détectée à un endroit et se retrouver ailleurs suivant toute une série d'éléments qui peuvent intervenir. La SPAQuE a donc pu démontrer qu'on était en présence de différents polluants, vous avez pu en lire la liste.

Une étude toxicologique a été réalisée par le professeur Charlier du CHU de Liège et a démontré qu'il existait des risques pour la santé. Dès que j'ai eu le rapport, la semaine dernière et en accord avec le Gouvernement, toutes les informations ont été diffusées dans la plus grande transparence vis-à-vis des collègues de la santé, des autorités communales pour qu'elles prennent également leurs responsabilités et surtout des riverains afin qu'ils soient informés le plus rapidement possible par rapport à une mesure d'hyper-précaution concernant les cultures dans les différents jardins.

Demain, un rendez-vous important aura lieu avec les riverains afin de leur apporter toutes les explications possibles dans les détails. La Ministre Vienne a pris les choses en main et elle viendra d'ailleurs au Gouvernement vendredi avec une note.

Enfin, je peux vous dire que le site sera réhabilité et nous lui trouverons – c'est cela l'objectif du plan Marshall – une destination nouvelle.

M. le Président. – La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Monsieur le Ministre, je vais évidemment attendre la rencontre avec les riverains.

Cette étude est extrêmement importante. À un moment donné, il va quand même falloir qu'en

Région wallonne, on établisse un cadastre complet des cancers potentiels liés à la toxicité des sites.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est en cours. Il y a un registre des cancers au niveau de la Communauté française chez la Ministre Fonck. Il y aura donc une corrélation évidente...

Mme Bertouille (MR). – Pas encore !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est en cours...

M. le Président. – Monsieur Onkelinx, continuez.

M. Onkelinx (PS). – Je reviendrai à l'occasion sur cette problématique, notamment si j'estime que l'urgence que je demande n'est pas réalisée.

QUESTION

DE M. BAYENET À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«L'AÉRODROME DE CERFONTAINE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bayenet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'aérodrome de Cerfontaine».

La parole est à M. Bayenet pour poser sa question.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, l'aérodrome de Cerfontaine est aujourd'hui, une fois de plus, au cœur de l'actualité. Il ne s'agit malheureusement pas d'une information relative à sa redynamisation ou à sa reconversion économique. Je sais que l'appel à projets est en cours et je profite de l'occasion pour vous demander, Monsieur le Ministre, si vous pouvez nous éclairer sur l'état d'avancement de ce dossier de reconversion économique de l'aérodrome de Cerfontaine.

Malheureusement, je souhaiterais également vous interroger pour d'autres raisons. Les devoirs d'enquête ont été sollicités par la justice au niveau de la manière dont les investissements ont été réalisés. Il ne s'agit pas de sommes dérisoires puisqu'on parle dans la presse de 12,5 millions d'euros pour des infrastructures qui, malheureusement, restent largement inoccupées. Qu'en est-il exactement ?

Comme tout le monde, je suis soucieux de la séparation des pouvoirs. Nous n'avons pas à nous mêler

des enquêtes judiciaires, mais je suppose que, malgré tout, vous avez quelques informations sur ce dossier, ceci afin de rassurer les gens de la région.

Les Lacs de l'Eau d'Heure constituent un vecteur unique de reconversion économique pour toute la région de l'Entre Sambre et Meuse, et l'aérodrome de Cerfontaine fait partie de cette grande infrastructure. Les gens de la région s'inquiètent et voudraient savoir ce que va devenir, presque au milieu des champs, cette infrastructure dans laquelle la Région a investi énormément d'argent.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je veux remercier M. Bayenet. Je ne peux que lui confirmer qu'en date du 15 février 2007, des perquisitions ont bel et bien eu lieu à la fois à la Sowaer et au MET concernant les marchés publics passés, il y a plusieurs années, pour la construction de l'aérodrome.

Je n'en sais guère plus et, comme vous le rappelez vous-même, l'indépendance des pouvoirs m'amène évidemment à être particulièrement attentif à ce dossier, tout en restant prudent.

Nous avons assuré la Justice de notre parfaite collaboration. Toutes les pièces sont évidemment à leur disposition.

L'aérodrome a connu un certain nombre d'avatars. D'abord, à peine inauguré par mon prédécesseur, il ne disposait pas de l'autorisation qualifiée au niveau fédéral. Ensuite l'exploitant, la société l'IMER n'a jamais acquitté le moindre loyer, ce qui a entraîné par la suite la liquidation de la société Sogelac qui avait en charge la gestion de l'aérodrome.

La Sowaer en tant que telle a reçu l'aérodrome une fois réalisé. Elle n'a fait qu'acquitter le solde des factures impayées et depuis lors, notamment à ma demande, elle a pris toutes les mesures de gardiennage pour éviter des actes de vandalisme ou de détérioration du patrimoine existant.

Il y a eu alors un appel à projets national et international, une réunion des forces vives – tous les partis politiques étaient présents ainsi que l'intercommunale et la commune concernée –, et ce comité de sélection, si j'ose dire, a classé en premier un groupe parce qu'il avait un projet extrêmement intéressant: la valorisation de l'aérodrome, la création d'un village aéronautique et enfin un *stadium*, c'est-à-dire un circuit d'essai pour voitures et motos.

Aujourd'hui, nous sommes en train, avec la Sowaer et le groupe en question, de finaliser les conventions.

Je peux donc vous assurer que d'ici les prochaines semaines, nous allons enfin, après bien des années, donner une affectation économique à cet aérodrome avec un partenaire qui semble, aux yeux de tous (les partenaires politiques, économiques et de l'administration), particulièrement intéressant et fiable.

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Ces nouvelles rassureront tous les acteurs intéressés par le dossier de Cerfontaine. J'ose espérer, mais votre réponse me rassure sur ce point, que l'enquête judiciaire en cours, ne constituera pas un frein par rapport au nouvel investisseur et que nous verrons enfin une activité économique se dérouler sur le site de Cerfontaine.

Nous resterons attentifs et appelons de tous nos vœux la réalisation du projet car la région en a bien besoin.

QUESTION
DE M. BORSUS À M. COURARD,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«LA FUSION DE LA DIVISION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
AVEC LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL
AUX RELATIONS INTERNATIONALES»

QUESTION
DE M. VAN CAUWENBERGHE À Mme SIMONET,
MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES
ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
SUR
«LA MISE EN PLACE DE LA FUTURE AGENCE
WALLONIE BRUXELLES INTERNATIONAL»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la fusion de la Division des Relations internationales avec le Commissariat général aux Relations internationales» et la question d'actualité de M. Van Cauwenberghe à Mme Simonet, Ministre de la Recherche scientifique, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «la mise en place de la future agence Wallonie Bruxelles International».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre – je suis heureux que vous puissiez être présente également –, je souhaiterais, avec vous, faire le point concernant un

dossier dont nous avons eu l'occasion de nous entretenir et qui vous concerne l'un et l'autre puisqu'il s'agit de la fusion entre les deux structures administratives que constituent la Direction des Relations internationales et le Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté.

C'est un dossier qui, comme l'Arlésienne, revient régulièrement, et à propos duquel, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, les échéances ont méchamment tendance à s'auto-retarder au fil des difficultés rencontrées.

Si je me permets d'intervenir, c'est parce que les agents ont, le 1^{er} mars, devant votre Cabinet, Madame la Ministre, exprimé leur insatisfaction quant à la gestion de ce dossier qui devait aboutir, m'indiquiez-vous, dès 2006 – en tout cas dans les intentions de début de législature.

Lorsque je vous interrogeais, à l'automne de cette année, vous mentionniez qu'un premier pas avait été franchi, à savoir l'octroi de chèques-repas à chacun des bénéficiaires de ces deux administrations.

Mais des différends, des difficultés restent pendents sur votre table de travail, Monsieur le Ministre, puisqu'il y a notamment des différences de rémunérations de l'ordre de 10 %, des avantages qui ne sont pas les mêmes et il y a un certain nombre, fonctionnellement bien sûr, d'orientations et de choix à imposer.

Dès lors, vous sachant passionnée, Madame la Ministre, par cette matière de la Fonction publique et vous sachant, Monsieur le Ministre, passionné par cette matière des Relations internationales, je souhaitais profiter de votre concours positif pour tenter de faire le point quant à ce dossier.

Je constate, Monsieur le Président, que le chronomètre s'est arrêté quelque temps.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, surtout pour les agents concernés et pour les objectifs que ces deux administrations servent, nous donner des échéances ?

Je sais que c'est toujours un peu difficile pour un Gouvernement, pour un Ministre, de nous donner des échéances. Mais j'aimerais savoir si vous pouvez le faire.

Pourriez-vous nous faire part de la réponse que vous avez structuré quant aux difficultés toujours pendantes ?

Enfin, pouvez-vous rassurer ces agents de manière à ce qu'ils ne soient pas déçus et dépités des entretiens qu'ils ont eus, en pensant que les deux Ministres, les deux administrations se rejettent les responsabilités et que, finalement, rien n'avance ?

Merci, Monsieur le Président, de cette défaillance technique qui m'a accordé un peu de temps, que

j'aurais tellement voulu utiliser pour permettre à M. Antoine de se justifier dans le dossier Sagawé.

M. le Président. – La parole est à M. Van Cauwenberghe.

M. Van Cauwenberghe (PS). – Madame, Monsieur le Ministre, je pense qu'il est utile que je joigne ma question à celle de M. Borsus parce que c'est quasiment le même objet. Cela permettra ainsi une seule réponse.

Je me rappelle, comme vous, que lors du débat sur la note de politique internationale, l'outil commun (DRI, CGRI) pour activer les relations extérieures de la Région, avait été un des sujets préoccupants du débat. J'avais cru que c'était dans les semaines à venir que le projet allait pouvoir être mis sur pied parce que dans votre ton volontariste, on sentait bien qu'il n'y avait plus que quelques détails de mise au point à effectuer. Votre moue me dit que l'on est reparti pour six mois, mais je poursuis quand même ma question. Où en est-on ?

Avez-vous pu négocier, lors du débat budgétaire, les compléments financiers nécessaires pour financer le surcoût de l'opération «fusion» ?

Comment avez-vous réglé la répartition des cadres de façon à ce que la partie wallonne ne soit pas phagocytée dans l'ensemble d'une structure largement dépendante du CGRI ?

Quelles sont les nouvelles perspectives de mise au point de l'agence ?

Si vous me dites que cela prendra encore du temps, je le mets carrément à mon agenda pour 2008. Je saurai ainsi quand je devrai revenir sur ce que, comme M. Borsus, je considère comme l'Arlésienne des Relations extérieures.

Où en est-on sur d'autres sujets comme la rationalisation des délégations, les restructurations, les postes que l'on va fermer, les deuxièmes attachés que l'on va supprimer ? Voilà toute une série de questions.

Mais pour ne pas allonger, aujourd'hui, le débat, j'y reviendrai lors d'une prochaine séance pour vous donner l'opportunité d'éclairer le Parlement à cet égard.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard. Je présume que vous répondrez aussi au nom de Mme Simonet, Monsieur le Ministre ?

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Non, je vais répondre à M. Borsus et, ensuite, Mme Simonet répondra à M. Van Cauwenberghe.

M. Crucke (MR). – Deux ministres qui répondent !

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – D’habitude, vous nous faites le reproche de répondre pour deux. Ici, vous avez la chance d’avoir les deux ministres. Donc, ne vous en privez pas.

Beaucoup de questions sont encore posées, y compris des questions financières, et le souci du Gouvernement, c’est d’essayer de faire des économies pour éviter, comme M. Van Cauwenberghe l’a rappelé, de faire appel à des surplus relativement importants. Ce travail est en cours d’exécution.

Autre travail en cours d’exécution, c’est toute la problématique, on l’a dit, des statuts qui sont différents. Il faut essayer de conjuguer, d’adapter le statut wallon et de trouver une formule pour l’intégrer. L’objectif, c’est évidemment qu’aucun fonctionnaire ne soit lésé dans l’aventure. Cela prendra encore un peu de temps.

Vous avez demandé un calendrier. Je suis bien en peine de vous le donner parce qu’on ne sait pas comment les choses vont évoluer et endéans quel *timing*, mais il est tout à fait clair que ce dossier doit être concrétisé le plus rapidement possible. Est-ce que ce sera en 2008 ? Sachez qu’on l’espère.

Ce ne sera certainement pas cette année qu’on pourra finaliser l’ensemble du dossier. Mais il faut évidemment que tout soit bien clair, clôturé et ficelé avant la fin de la législature, sachant que tout cela s’inscrit dans la modernisation, qui n’a pas été évoquée, mais dont on tient compte dans la réflexion.

Si vous voulez quelques détails sur les contrats spécifiques, etc., je vous invite à poser éventuellement une question écrite ou une question orale pour pouvoir recibler, point par point, les difficultés et les problèmes qui se posent. Ce serait un peu compliqué de faire cette énumération dans le cadre d’une question d’actualité cet après-midi.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur le Président, pour respecter les deux questions qui ont été posées à l’un comme à l’autre, je pense qu’il est raisonnable de répondre deux fois et non pas une seule.

Effectivement, c’est un dossier, vous le savez, qui nous tient à cœur car c’est un objectif de législature. Je ne pense pas m’être engagée sur un *timing* précis. On est déjà venu deux fois devant le Gouvernement.

Une première fois en juillet 2005 pour fixer les principes, et on sait que ce n’était pas facile. Vous-même, en décembre 2006, il y a quelques mois, vous aviez dit combien ce dossier était difficile et que vous y aviez déjà travaillé sous la précédente législature. Ce n’était pas un dossier simple et vous l’aviez reconnu avec beaucoup de franchise.

La seconde fois où l’on est venu devant le Gouvernement, c’était lors de l’accord de coopération Gouvernement Région wallonne-Communauté française et Cocof qui est passé en première lecture. Cet accord de coopération attend encore de passer en seconde lecture.

Je ne désespère pas de le faire le plus vite possible, mais il reste aussi des éléments techniques quant aux statuts qui ne sont pas les mêmes. En ce qui concerne l’aspect Région wallonne, les différences, les coûts ne sont pas les mêmes. En Communauté française, c’est un alignement des barèmes et en Région wallonne, c’est le problème des pensions, si nous passons à un statut d’OIP. À ce moment-là, il y a effectivement un impact budgétaire. Ce n’est pas très confortable dans une question d’actualité de refaire le budget qui a été soumis des deux côtés au Gouvernement. C’est donc une fusion qui ne doit rien coûter mais dans laquelle nous avançons.

On a encore des réunions régulières et j’ai demandé à l’administration une évaluation des différentes délégations et des éventuels doublons.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – C’est une évidence que le Gouvernement travaille, je n’en doutais pas ! Mais vous conviendrez avec moi qu’à l’évidence également, les résultats sont peu tangibles dans ce dossier.

Lorsqu’on a par exemple transféré l’agriculture du Fédéral, pensez-vous que cela a pris quatre ans – une législature ? Il y avait aussi des questions de statuts, d’avantages, des organigrammes, des objectifs fonctionnels à déterminer, mais tout cela a été ficelé en quelques mois.

J’observe que, malheureusement, dans ce dossier dont j’avais compris qu’il était prioritaire, qu’il avait un intérêt significatif pour le Gouvernement, qu’il portait des objectifs forts, on n’avance pas. Je m’interroge. Ne peut-on pas rencontrer les difficultés posées ou sont-elles d’une telle ampleur qu’il est impossible d’y apporter une réponse ? Manifestement non. Je ne puis que vous engager, vraiment, à prendre ce dossier à bras-le-corps et à avancer une échéance de quelques semaines, grand maximum début de l’année prochaine.

J'attire votre attention sur le fait que depuis deux mois, nous avons dépassé la moitié de la législature. Il ne s'agit donc pas de laisser des dossiers prioritaires en friche – j'ai l'impression que c'est le cas de celui-ci.

M. le Président. – La parole est à M. Van Cauwenberghe.

M. Van Cauwenberghe (PS). – Madame la Ministre, je reconnais effectivement que c'est un dossier qui n'est pas simple. Heureusement qu'il vous tient à cœur, sans cela on dépasserait sans doute le terme de la législature.

Je pense qu'il faut, à un moment donné prendre le problème à bras-le-corps, et essayer de trancher politiquement toutes les questions qui se posent. J'entends que ce n'est pas pour tout de suite et donc, que le Gouvernement et vous-même êtes adeptes de l'adage grec «*Hâte-toi lentement.*». Nous allons donc attendre encore un peu et d'ici six mois, je me permettrai de venir aux nouvelles pour savoir si ce dossier difficile, qui vous tient à cœur, aura enfin évolué.

QUESTION
DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. COURARD,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«LES INQUIÉTUDES DES COMMUNES RURALES
EXPRIMÉES PAR LE BOURGMESTRE
DE DONCEEL DANS LA PRESSE
DU 1^{ER} MARS DERNIER»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Cassart-Mailleux à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «les inquiétudes des communes rurales exprimées par le Bourgmestre de Donceel dans la presse du 1^{er} mars dernier».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, la semaine passée, dans la presse, j'ai lu le compte rendu du Conseil communal de Donceel. Quel ne fut mon étonnement lorsque j'ai lu que le bourgmestre mentionnait que, suivant les informations de votre Cabinet, les communes telles que Donceel devraient évidemment se serrer la ceinture puisque le plan triennal qui s'annonçait s'élevait à plus ou moins 150.000 euros.

Monsieur le Ministre, je ne veux absolument pas polémiquer par rapport à cela. Si les critères sont objectifs – M. Jeholet a d'ailleurs déposé une proposi-

tion de décret visant à la transparence et demandant un cadastre des subsides par rapport à toutes les communes – et transparents, nous sommes demandeurs.

Le montant, quant à lui, me pose problème. Vous savez comme moi que les communes rurales, et peut-être les grandes villes aussi, ont de plus en plus de difficultés à boucler leur budget ordinaire. On leur donne de plus en plus de tâches et elles ont de plus en plus de frais, tels que par exemple l'éclairage public ou bien d'autres encore et ceci m'interpelle. Vous conviendrez comme moi que 150.000 euros pour un plan triennal, c'est un budget très limité et qui permettra très peu de projets.

Deux choses me viennent à l'esprit. Vous savez comme moi, Monsieur le Ministre, que le budget voté fin décembre était tout à fait confortable. Il y avait eu des rentrées importantes à la Région wallonne.

Par ailleurs, vous ne me contredirez pas lorsque je vous dirai que nous avons eu un hiver doux et que l'économie de la Région par rapport au déneigement a été considérable par rapport aux frais engagés l'année dernière. Voilà, Monsieur le Ministre, deux exemples.

Depuis que je suis parlementaire, je vous entends, ainsi que tout le Gouvernement, parler du plan Marshall, de la relance économique. Monsieur le Ministre, permettez-moi – et je sais très bien que les communes ne sont pas là pour faire de l'économie – de vous rappeler que les communes rurales ainsi que les villes sont quand même génératrices de travaux, pour les PME ou les entrepreneurs locaux, et par là même d'économies.

Cette enveloppe de 150.000 euros représente un budget très faible et j'y vois là une contradiction.

Les plans triennaux permettent d'assurer la sécurité des concitoyens grâce à des aménagements de voiries et bien d'autres projets. Monsieur le Ministre, je ne veux pas polémiquer par rapport aux critères. S'ils sont objectifs, nous l'avons dit, notre groupe est demandeur de transparence.

Mais mon étonnement est dû au montant. D'autres communes rurales sont dans le même cas que Donceel. Comment voulez-vous que les communes rurales fassent pour boucler un budget ou faire des projets avec une enveloppe aussi faible ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord laisser la responsabilité du chiffre qui a été cité pour Donceel. Je ne sais pas très bien qui a annoncé ce chiffre-là, mais actuellement les plans triennaux n'ont pas été arrêtés, je n'ai pris

aucune décision. Je ne sais pas qui répand des bruits sur certains chiffres.

Par contre, Madame la Députée, vous avez raison concernant mon souci d'objectivation, pour deux raisons. D'une part, pour ne pas raconter n'importe quoi aux communes parce qu'il est beaucoup trop facile – et on l'a fait, par le passé, sous toutes les législatures et avec tous les ministres tous partis confondus – de faire des promesses et puis de se rendre compte que finalement, on n'a pas les moyens financiers pour les assumer et que l'on doit les reporter. De toute façon, on ne sait consommer que l'enveloppe qui est à notre disposition.

J'ai dit que je voulais que l'on décide à l'avance ce qui est possible dans le budget régional et qu'on le répartisse avec une certaine équité.

C'est sûr qu'il faut des critères. Et à partir du moment où vous évoquez le principe de critères, il y aura toujours à redire. Il y a toujours des critères qui avantagent les uns et les autres. Le premier critère que j'ai choisi, c'est la population. Je pense qu'il est tout à fait légitime que dans une commune plus peuplée, on ait plus de moyens car les travaux subsidiés concernent les voiries, la convivialité, la transformation des bâtiments et toute une série de choses : les trottoirs, la sécurité, la mobilité... Le critère «population» influence peut-être positivement les grands centres.

Le second critère, c'est la voirie. Je ne vous ferai pas de dessin, vous êtes une rurale, ce critère influence positivement les petites communes qui, proportionnellement au nombre d'habitants, ont une voirie beaucoup plus étendue puisque, souvent, les petites communes rurales ont une grande superficie et peu de population.

Autre critère : le revenu moyen par habitant qui, à mon avis, est également un bon critère car il permet une solidarité régionale aux communes en fonction des recettes générées dans celles-ci pour permettre une espèce d'équilibre dans le fonctionnement au niveau des rues, des trottoirs, de la convivialité et de toute une série d'éléments essentiels pour toute la Wallonie. Quand une route est réparée, que ce soit en milieu rural ou en ville, elle bénéficie à l'ensemble des usagers qui ne sont pas toujours des locaux.

J'ai donc décidé de travailler en fonction de ces critères pour permettre aux communes de savoir où elles vont et pour essayer de leur garantir ces sommes-là, non pas envers et contre tout – puisque le but, c'est bien sûr de répondre à toute une série d'objectifs fixés dans le décret relatif aux travaux subsidiés –, mais pour ne pas distribuer de l'argent sans qu'il n'y ait respect des priorités, des volontés, des besoins du Gouvernement wallon qui correspondent à la nécessité objective pour l'ensemble de la population.

Il ne faut pas s'alarmer car je ne suis pas un adversaire de la ruralité. J'essaie d'être juste et de respecter un équilibre. Je me suis fixé des critères qui me permettent de répondre à tous.

Au point de vue de la transparence, tout sera sur notre site Internet et les données permettront de comparer les projets retenus pour les communes et d'en faire ainsi la lecture transversale jusqu'à la signature pour voir qui n'a pas fait son travail. Dans ce cadre-là, on pourra comparer la commune, la Région et les décisions ministérielles.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, par rapport à la transparence, je vois que nous sommes tout à fait sur la même longueur d'onde. Nous avons d'ailleurs déposé des propositions de décret dans ce sens.

Par rapport au budget de la Région qui est tout à fait confortable et au fait que vous pourriez augmenter votre enveloppe, vous ne dites pas un mot !

Vous savez comme moi que la commune est le pouvoir public le plus proche du citoyen et mon objectif, si je m'engage dans la politique communale, c'est évidemment d'être le plus proche de mes citoyens, de leur fournir la sécurité, via notamment des aménagements de voiries.

Quand vous me dites que les villes sont évidemment plus peuplées, je vous dirai que les communes rurales sont peu peuplées, mais ont énormément de surfaces à entretenir et donc, les budgets qui en découlent sont évidemment considérables.

Par rapport à l'objectivité et à la transparence, je pense qu'il est temps que vous revoyiez le budget à octroyer sinon les communes rurales vont se retrouver sans aucun projet et sans pouvoir faire quoi que ce soit pour améliorer le cadre de vie de leurs citoyens.

QUESTION
DE M. JEHOLET À M. COURARD,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«LES CRUCIFIX DANS LES HÔTELS DE VILLE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jeholet à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «les crucifix dans les hôtels de ville».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, vous vous attaquez à l'alcoolisme dans la Fonction publique, vous vous attaquez...

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Entre Jésus et l'alcoolisme... (*Rires.*)

M. Jeholet (MR). – Sait-on jamais, Monsieur Antoine!

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ce sont les noces de Cana! (*Rires.*)

M. Jeholet (MR). – Vous vous attaquez, à présent, aux crucifix dans les administrations communales et dans les écoles. Une circulaire existe déjà à ce sujet-là et elle est manifestement très claire.

Nous avons été dans la majorité pendant cinq ans. Le cdH, aujourd'hui, est votre partenaire. Le cdH s'est déconfessionnalisé – le PSC, c'est fini –, on l'a vu à la Communauté française, la semaine dernière, dans le cadre du décret «inscriptions». Est-ce votre partenaire qui vous a poussé à envoyer cette circulaire aux différents responsables communaux? (*Rires dans l'Assemblée.*)

Monsieur Courard – et je ne dois pas le dire devant Mme Cornet, Mme Bertouille et tous ceux qui interviennent très souvent en Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique –, je pense qu'il y a des sujets qui doivent vous préoccuper davantage. Mais à chacun sa priorité. Je vous laisse le choix d'établir les vôtres.

Cependant, il y a eu beaucoup de réactions dans les différentes communes. Allez-vous prendre des sanctions, si les autorités communales ne suppriment pas tous les crucifix, partout, dans les bâtiments communaux et dans les écoles? Comment irez-vous au bout de votre volonté de supprimer les crucifix et les signes religieux dans les différentes communes? (*Réaction de M. de Lamotte.*)

Je sais que cela vous ennuie, Monsieur de Lamotte, mais je pose une question au Ministre.

La circulaire existe, il y a eu beaucoup de réactions... Quelles sanctions allez-vous donc appliquer, Monsieur le Ministre, si on ne vous suit pas dans votre volonté de supprimer les crucifix dans les différents bâtiments communaux?

J'aimerais aussi que vous répondiez à ma première question: avez-vous été mis sous pression par votre partenaire pour réaliser cette circulaire demandant la suppression des crucifix dans les bâtiments communaux?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur Jeholet, je vous remercie pour votre question. En tout cas, sachez qu'entre André Antoine, Benoît Lutgen et moi-même, tout se passe très bien et que nous ne subissons aucune pression de part et d'autre. Nous avons une seule volonté, celle de servir la Wallonie.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est exact!

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Dans ce cadre-ci, c'est un point de détail, il s'agit d'une circulaire qui rappelle ce qu'il y a lieu de faire. Cette circulaire n'est pas soumise à des sanctions, mais je vous invite à bien la lire parce qu'un dérapage s'est organisé sur base d'un texte qui n'a pas été lu et sur lequel on porte déjà un jugement.

J'ai reçu des courriers et entendu des réactions de conseils communaux, d'associations qui se sentent un peu heurtés parce que, notamment dans les salles de conseil, les salles de mariages, il y a toute une série de signes philosophiques et religieux différents. On a focalisé sur le crucifix mais il y a d'autres signes.

J'ai suggéré aux communes, en leur laissant la liberté du choix et la responsabilité de la décision qu'il serait peut-être opportun en fonction évidemment de leur ressenti, de retirer les crucifix parce qu'il y avait à certains endroits, comme les salles ouvertes au public, quelques difficultés. Je pourrais vous fournir des courriers et des e-mails que j'ai reçus.

Ce n'est pas une obligation. Les collègues, les bourgmestres, les conseils communaux ont la liberté de se positionner. Le souci, c'est la neutralité et que tout le monde se sente bien partout. Je n'ai pas parlé des écoles, je ne parle pas des bureaux ni des insignes sur les individus. Je n'ai jamais dit qu'il fallait enlever les croix dans les églises, comme on l'a écrit à certains moments. On mélange tout!

Je rappelle simplement que les bâtiments communaux, et spécifiquement les salles ouvertes au public, doivent garantir une certaine neutralité et j'en appelle au bon sens de l'ensemble du monde politique dans les villes et les communes. C'est simplement cela qui est indiqué dans la circulaire. J'ai même pris la précaution de dire qu'il ne fallait pas tout mélanger et ne pas se focaliser sur des œuvres d'art, etc. En effet, j'ai lu certaines réactions du style: «*On va nous faire enlever une peinture sur laquelle on voit le Christ descendu de la croix!*».

Il ne faut pas être excessif ! Il s'agit simplement de rappeler la neutralité. Le patrimoine a sa place dans tous les lieux publics. C'est tout à fait sain et essentiel qu'il y figure.

Je dis simplement qu'à certains endroits, il y a peut-être quelques petites adaptations à faire. Mais à chacun d'assumer sa responsabilité et sa liberté. Le rôle du ministre, c'est de le rappeler.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord sur le principe de neutralité.

Si vous estimez que supprimer les crucifix, c'est servir la Wallonie, je vous donnerai quelques conseils. Par rapport à l'Administration, continuez à lutter contre l'alcoolisme mais aussi contre la consommation excessive de café, par exemple, ou contre le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et vous ferez parler de vous.

Par rapport aux autorités communales, on pourrait par exemple rédiger des circulaires pour supprimer les crèches dans les marchés de Noël.

Si servir la Wallonie, cela signifie, à travers cette circulaire, supprimer les crucifix, je vous suggérerai d'autres idées mais ce n'est pas la priorité aujourd'hui. Mme Cornet, Mme Bertouille et d'autres vous ont parlé d'autres priorités en Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

Il y a d'autres choses plus urgentes que la suppression des crucifix qui préoccupent nos citoyens et qui relèvent davantage de l'urgence du redressement de la Wallonie.

QUESTION

**DE M. CRUCKE À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«L'ÉCHEC DE LA MESURE
QUI CONSISTE EN L'ÉCHANGE
DE PLAQUE DE VOITURE
CONTRE UN ABONNEMENT DE BUS»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'échec de la mesure qui consiste en l'échange de plaque de voiture contre un abonnement de bus».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, les annales retiendront votre idée d'échanger les plaques d'imma-

trication contre des abonnements des TEC, idée que vous avez d'ailleurs copiée à la Flandre.

Nous en avons parlé en commission et je vous avais fait part de mon scepticisme à l'égard de la mesure. Mais tout le monde sait qu'on ne va pas à l'encontre de ce que le Ministre Antoine a décidé de faire et de ce qu'il pense. Le bulldozer est passé et le développement durable allait enfin avoir une leçon d'imagination.

Aujourd'hui, les résultats sont bien maigres : seulement 2.000 plaques ont été échangées. Si je tiens compte de l'effet d'aubaine et des personnes possédant une voiture en piteux état, il ne doit pas rester grand-chose.

Monsieur le Ministre, il ne suffit pas toujours de copier ce qui se fait ailleurs pour se dire que cela va marcher chez nous. Le réseau wallon est un peu différent du réseau flamand et les obligations sont d'ailleurs différentes. Le bus ne passe pas partout et si on n'y met pas le train en complément, cela devient très difficile.

Reconnaissez-vous cet échec ?

J'ai fait le calcul par rapport au nombre de véhicules et au nombre d'immatriculations, et à ce rythme-là, dans 800 ans, on pourra reparler de vous en disant : *«Il a eu une bonne idée à l'époque et finalement, cela a un effet sur le développement durable.»* Allez-vous nous faire souffrir encore pendant 800 ans pour attendre un résultat ?

Je pense qu'il faut plutôt se recentrer sur les vraies priorités plutôt que d'organiser des réunions, gaspiller du papier, pour une idée qui, il faut le reconnaître, n'a pas atteint son objectif.

La presse a indiqué que votre objectif était d'arriver à 4.000 voitures. Vous parliez de 5.000 à 6.000 véhicules en commission, mais peu importe, cela nous amènerait alors à 1.600 ans. Je vous demande simplement de mettre cette idée au frigo et de vous atteler aux priorités.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je dirai à M. Crucke qu'effectivement, j'ai beaucoup d'ambition pour les transports en commun.

Les premiers résultats sont engrangés grâce à l'excellente collaboration de la Société wallonne du transport et des cinq TEC de Wallonie. En effet, aujourd'hui, nous avons franchi la barre historique des 200 millions de passagers, à un point tel que nous avons relancé un marché public d'achat pour une centaine de bus articu-

lés et que nous allons lancer les bus locaux pour compléter l'offre de transports en commun. Très récemment, nous avons conclu un accord entre tous les Ministres des Transports pour qu'à l'avenir, il y ait un seul système de billetterie en commun: métro-train-bus. L'ambition est donc clairement affirmée.

En ce qui concerne les plaques de voitures, il y a deux manières de voir les choses. Vous pouvez dire: «*C'est loin des objectifs ou des espoirs dont vous rêviez.*».

Partons des chiffres: près de 2.000 voitures qui sont retirées de nos routes wallonnes, ce sont déjà 2.000 voitures de gagnées. Et dans le même temps, ces personnes sont devenues pour un temps, et je l'espère, pour un temps certain, clientes des TEC. Certes, c'est 2.000 par rapport à 10.000. Convenez avec moi qu'il n'y a qu'une seule année écoulée.

Je vous avais dit – puisque vous avez le souvenir de ce que j'exprime en commission ou en séance publique – qu'après un an, nous ferions l'évaluation.

Et si cela ne suffit pas, nous prendrons d'autres moyens pour rendre la mesure plus attractive. Par exemple, nous n'avons fait aucune campagne de promotion. Excepté vos questions, mes réponses et les communiqués de presse, il n'y a pas eu la moindre campagne de promotion des TEC. Nous en sommes conscients et nous allons donc y remédier.

Enfin, nous allons revoir le produit pour le rendre plus attractif et chaque fois, Monsieur Crucke, que nous aurons une voiture en moins sur nos routes, ce sera tout bénéfique pour l'environnement – M. Lutgen vous le dira – et au passage, ce sera tout bénéfique pour les transports en commun.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai compris que tout est question d'ambition. Je savais que vous ne manquiez pas d'ambition et que vous en aviez une certaine dose pour les transports en commun. Le tout, c'est de savoir où on met la barre. Des résultats aussi bas, ce n'est plus de l'ambition, cela devient une catastrophe.

Vous allez enfin faire de la promotion! Vous rendez-vous compte de ce que vous dites? On a écrit des dizaines d'articles de journaux sur la chose, c'est quasiment plus d'articles que de plaques rendues! Ce n'est pas encore assez, on va bientôt faire plus et encore dépenser les deniers publics pour ce qui finalement ne rapporte rien!

Je reviendrai sur le sujet. Autant vous compterez les plaques rendues, autant je vais tenir compte dans mes calculs des immatriculations nouvelles sur le marché.

QUESTION
DE M. FONTAINE À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LA NOUVELLE GRÈVE SAUVAGE DES TEC
CHARLEROI ET LA RÉACTION DU MINISTRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la nouvelle grève sauvage des TEC Charleroi et la réaction du Ministre».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, suite à une altercation entre un chauffeur et un voyageur, une nouvelle grève sauvage a eu lieu aux TEC de Charleroi.

Le scénario est connu, on a l'habitude et chaque fois, il y a une réaction du ministre, disant: «*Attention, c'est scandaleux, ce n'est pas possible... Cela va tuer le transport en commun.*». Le ministre a maintenant parlé d'une éventuelle privatisation.

M. Antoine est allé encore un peu plus loin en déclarant dans la presse qu'une sanction sévère, avec retenue sur salaire, serait appliquée en cas de grèves sauvages. L'information telle qu'elle a été communiquée, Monsieur le Ministre, semblait sous-entendre que l'on pouvait auparavant faire des grèves sauvages à Charleroi car de toute façon, il n'y avait pas de retenue sur salaire. Maintenant, vous annoncez qu'il va y en avoir. Comme vous faites des promesses qui ne sont pas tenues, on peut aussi croire que tout cela ne se fera pas.

Y aura-t-il effectivement des retenues sur salaire? Faut-il en retenir que, jusqu'à présent, il n'y avait pas de retenue sur salaire lorsqu'il y avait des grèves sauvages à Charleroi? J'espère que vous allez me rassurer à ce sujet, sinon c'est vraiment un très mauvais message que vous avez véhiculé. Cela voudrait dire que l'on peut faire grève sauvage comme on veut car de toute façon, il n'y a pas de retenue.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, revenons tout d'abord aux faits. Un certain nombre de jeunes montent dans le bus, le conducteur leur demande leur titre de transport et une altercation s'ensuit. Les jeunes regagnent le fond du bus; le chauffeur quitte sa cabine – pourtant protégée des

usagers – et discute dans le fond du bus. Les jeunes sortent du bus, le chauffeur sort du bus lui aussi et entretient l’altercation avec les jeunes.

Manifestement, il y a eu provocation des jeunes, et je ne peux que le regretter. Mais je dois aussi constater que le chauffeur n’a pas respecté le code de conduite qui lui est imposé.

Puisqu’il y a eu une grève sauvage, c’est-à-dire en dehors de la procédure que nous avons organisée avec le monde syndical, j’ai demandé qu’il y ait une enquête sur la manière dont s’est déroulée cette grève. Comme à chaque fois, lorsqu’il y a grève, il y a retenue sur salaire, évidemment! Depuis que je suis ministre, il n’y a jamais eu d’autre comportement.

Par contre, j’ai voulu évoquer dans la communication – peut-être me suis-je mal exprimé; peut-être aussi avez-vous mal compris volontairement ou non – que j’ai demandé une enquête disciplinaire complémentaire à l’égard des auteurs de troubles. Effectivement, je maintiens, devant vous, qu’il n’est pas normal qu’il y ait des grèves sauvages. Il existe des protocoles sociaux et ceux-ci doivent être respectés et c’est d’autant plus vrai que lorsque vous montez dans le bus, Monsieur Fontaine, 75 % de votre ticket de bus sont acquittés par la Région wallonne. Il est donc normal qu’il y ait un minimum de respect pour le service public.

D’autre part, nous ne lésinons pas sur les moyens mis à la disposition des TEC pour la sécurité. Nous avons dégagé un crédit de 13 millions d’euros pour le programme Sécuritec. Nous avons des caméras dans tous les nouveaux bus, des cabines isolées à Charleroi, des accompagnateurs, des *stewards* d’ambiance, des connexions avec le réseau et une excellente collaboration avec la police de Charleroi.

Je voudrais simplement vous dire que si cette grève a eu lieu, c’est probablement aussi parce que le lundi, lors de la visite de M. Verhofstadt à Charleroi, une partie des TEC avait annoncé une grève de solidarité. Avec le directeur, M. Delva, nous avons insisté auprès des délégués syndicaux pour qu’il n’y ait pas de grève. Cette démarche a été couronnée de succès, et il n’y a pas eu de grève le lundi.

Malheureusement, un certain nombre de ceux qui voulaient faire grève, ont saisi cette occasion pour le faire quelques jours plus tard. Cela ne pouvait qu’entraîner dans mon chef une réaction nette, déterminée : retenue sur salaire et enquête disciplinaire.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Ministre, je prends acte que, selon vous, il y a toujours eu retenue sur salaire en cas de grève sauvage. Je vous demanderai

de me le prouver. Je vous poserai une question écrite sur le sujet car je ne crois que ce que je lis, et encore ...

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Tout ce qui n’est pas bleu, vous n’y croyez pas !

M. Fontaine (MR). – Tout qui me connaît sait que je ne suis pas partisan à ce point-là. (*Rires.*)

Sur le fond, Monsieur le Ministre, je suis d’accord avec vous. Il faut que ces grèves cessent. Mais je pense aussi que vous communiquez mal.

C’est la réponse à la question que je vous pose aujourd’hui qui permet de savoir qu’il y avait déjà des retenues sur salaire avant. Le message transmis dans le public, c’est qu’il n’y en avait pas jusqu’à présent.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je l’ai dit sur l’antenne de Radio Nostalgie.

M. Fontaine (MR). – Tout le monde n’écoute pas Radio Nostalgie et dans la presse écrite, il n’y avait rien ! Si vous avez le temps d’écouter Radio Nostalgie, moi, je n’ai pas le temps, je travaille et je suis à l’heure au Parlement.

QUESTION

**DE Mme BERTOUILLE À M. COURARD,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«LA RÉFORME DES INTERCOMMUNALES
DANS LE HAINAUT OCCIDENTAL»**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question d’actualité de Mme Bertouille à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la réforme des intercommunales dans le Hainaut occidental».

La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la réforme des intercommunales est en route et le point était à l’ordre du jour du Gouvernement la semaine passée. C’était l’occasion pour vous de faire le point sur l’avancée des différents dossiers en matière de réforme des intercommunales. C’était un bilan intermédiaire et donc pas encore une finalisation. La presse a fait écho de ce bilan intermédiaire et a pointé 12 intercommunales qui posaient problème.

Parmi ces 12 intercommunales qui posent problème, il y en a 2, d'après la presse, qui sont situées en Hainaut occidental ou en Wallonie picarde, il s'agit d'IFIGA et d'IFM.

Pourriez-vous me dire, Monsieur le Ministre, quelles sont les difficultés qui sont rencontrées au niveau de ces deux intercommunales du Hainaut occidental ?

Quelles sont les solutions que vous allez pouvoir apporter ?

En ce qui concerne ces deux intercommunales, le calendrier sera-t-il respecté ?

En ce qui concerne IEG et Ideta, rien n'est dit dans la presse. Par conséquent, je pense que tout doit bien aller puisque vous avez cité les douze intercommunales où il y avait un problème.

Si vous n'avez pas dit qu'il y avait des difficultés, est-ce parce que tout va bien ?

Où en sont les rapprochements (mariage, cohabitation, coupole) ? Qu'en est-il aujourd'hui ?

Un audit avait été annoncé. A-t-il été réalisé et est-il disponible ? S'il ne l'est pas, quand le sera-t-il ?

On dit dans la presse que si les intercommunales n'arrivent pas à s'entendre, vous allez hausser le ton. Allez-vous user de vos muscles et employer la force ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, Madame la Présidente de la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique, je vais vous apporter quelques informations en vous remerciant de me donner encore l'occasion de vous dire que cette réforme des intercommunales est importante et un peu difficile. Je suis particulièrement heureux des résultats intermédiaires, comme vous l'avez rappelé, puisque quasiment 80 % des problèmes ont été résolus.

Nous poursuivons évidemment le travail. On a parlé d'une douzaine d'intercommunales pour lesquelles il y avait quelques difficultés. Je voudrais vous rassurer, il ne s'agit pas toujours des mêmes difficultés. Il y a bien sûr certaines intercommunales où il y a un refus catégorique, mais dans beaucoup d'autres, il y a des problèmes techniques à résoudre et des solutions sont en cours et seront trouvées par le Gouvernement. Il y a d'ailleurs unanimité au sein du Gouvernement pour résoudre ces problèmes. Cela fait partie, pour le dire à M. Jeholet qui n'est pas là, des éléments importants auxquels on se consacre pour la Wallonie.

Vous avez évoqué IFM et IFIGA.

Le Gouvernement pense que ces deux intercommunales doivent rejoindre le giron de l'IEG. Nous pensons également que l'IEG doit être reconditionnée dans un premier temps avec le secteur «eau» qui doit être dirigé vers la SWDE et le secteur «déchets» qui doit repartir vers Ipalle.

En ce qui concerne Ideta-IEG, il nous faut penser à la plate-forme économique qui est indispensable entre ces deux intercommunales.

Il y a plusieurs formules pour y arriver. Le Gouvernement laisse bien entendu la liberté aux acteurs de terrain de trouver la formule la plus adéquate, à partir du moment où, bien sûr, on va vers l'objectif de rationalisation imposé par le Gouvernement.

Pour ce faire, je vais, avec mes collègues dans les différentes matières, rencontrer non seulement les différents présidents des intercommunales mais aussi les bourgmestres des communes associées.

Pour ne rien vous cacher, j'ai déjà un premier rendez-vous la semaine prochaine ou fin de cette semaine avec M. Detremmerie, président de l'IEG, pour essayer de voir ensemble comment on peut déblayer le terrain.

C'est un travail de persuasion. On va expliquer, à certains endroits, on va procéder à des petites études approfondies avec le CRAC, la DGPL ou les différents services du Gouvernement ou des autres ministres pour essayer de régler techniquement les différents problèmes. Il y a légitimement des questions qui se posent, y compris dans le Hainaut occidental où, pour arriver à une bonne fusion, il faut résoudre l'ensemble des problèmes.

On peut donc comprendre un certain retard et une certaine patience est nécessaire. Mais, en définitive, nous gardons les objectifs fixés initialement et je crois que nous obtiendrons gain de cause en prenant un peu plus de temps, ce qui n'a pas d'importance si on aboutit au résultat escompté, à savoir cette rationalisation dans l'intérêt de l'ensemble de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Effectivement, outre les structures du Hainaut occidental, ce qui est important, c'est ce qui est fait concrètement pour les habitants.

Vous m'avez expliqué techniquement les difficultés encore présentes au niveau de ces deux intercommunales (IFIGA et IFM), mais je pense que, sur le terrain, il faut dialoguer, expliquer, rencontrer les personnes.

Je me réjouis que vous alliez rencontrer les bourgmestres. Je suppose que vous n'allez pas rencontrer que M. Detremmerie ...

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – C'est le président de l'IEG.

Mme Bertouille (MR). – Oui, mais toutes les personnes concernées par les intercommunales dans le Hainaut occidental.

En ce qui concerne l'audit, vous ne m'avez pas répondu. Je pense que c'est important. C'était une demande des conseillers communaux d'avoir un audit sur l'IEG pour savoir ce qu'il en était vraiment concrètement. On ne va pas faire un mariage sans savoir ce qu'il y a dans la corbeille. J'attends donc cet audit impatientement et je reviendrai sur le sujet.

QUESTION

**DE M. de LAMOTTE À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«L'ACTION INTRODUITE PAR «JET 4 YOU»
À L'ENCONTRE DE LA RÉGION WALLONNE»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. de Lamotte à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'action introduite par «Jet 4 You» à l'encontre de la Région wallonne».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, il y a quelques mois, un débat a eu lieu dans cette enceinte, suite à l'annonce par la compagnie «Jet 4 You» d'une liaison aérienne entre la Belgique et Casablanca allant entraîner une problématique dite du saut de puce avec un arrêt à Liège-Bierset, après 84 kilomètres de vol.

Des questions ont été évoquées et vous avez, à l'époque, pris un arrêté interdisant ce saut de puce. Cet arrêté a d'ailleurs été soutenu *a posteriori* par le Fédéral et par l'Union européenne.

La presse annonce aujourd'hui que Jet 4 You a introduit un recours par rapport à cet arrêté. Je souligne, en passant, que l'interdiction de ce saut de puce entre Charleroi et Liège a permis d'économiser 535 tonnes de CO₂, ce qui a effectivement un impact sur la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

La compagnie «Jet 4 You» introduit donc un recours demandant à la Région wallonne des dédommagements à hauteur de 3 millions d'euros – on pourrait se poser des questions par rapport à l'évaluation du dommage – et elle se dit prête à négocier. Je me demande vraiment sur quelle base, d'autant plus que mes informations, je pense, sont exactes. La compagnie n'a d'ailleurs pas

introduit un recours au Conseil d'État dans le cadre d'une annulation de votre arrêté. Existe-t-il réellement un dommage dans le chef de cette compagnie? Si tel est le cas, comment est-il évalué?

D'autre part, cette même compagnie annonce, pas plus tard que ce matin, qu'elle double les vols entre la Belgique et Casablanca, ce qui démontre qu'il y a un certain attrait par rapport à cette liaison aérienne.

Je voudrais vous entendre, Monsieur le Ministre, par rapport au dommage et sur quoi la Région wallonne pourrait négocier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur de Lamotte, j'ai envie de vous dire qu'on ne badine pas avec le développement durable. Il y a l'écologie de la parole et l'écologie de l'action, c'est ce qui m'a entraîné à m'opposer par un arrêté ministériel à ces sauts de puce entre Charleroi et Liège. Tant qu'on y est, pourquoi ne pas évoquer un arrêt à Namur?

Plus sérieusement, aujourd'hui, vous avez raison, la compagnie nous propose une transaction d'indemnisation à hauteur de 3,3 millions d'euros en réparation du préjudice qu'elle aurait enregistré suite à notre arrêté ministériel.

Si nous analysons sérieusement cela en droit, nous sommes couverts depuis l'article 23 de la Constitution, les Accords de Kyoto qui lient la Région wallonne, mais également la directive européenne 2003/87 et le Règlement européen du 24 août 1992 qui précise, clairement, qu'un État membre ou une région peut s'opposer à un vol aérien dès lors qu'il existe un autre mode de communication. Je pense qu'entre Charleroi et Liège, il existe différents modes de communication confortables, notamment les autocars que nous avons mis à la disposition de la compagnie concernée.

Sur le plan du droit, nous n'avons donc guère de problèmes. En ce qui concerne le préjudice, je rappelle que Jet 4 You nous réclame une indemnité compensatoire pour deux ans, alors que l'arrêté ministériel n'était valable qu'un an. Comprenne qui pourra, mais vous l'avez vous-même mentionné, aujourd'hui, c'est une compagnie qui fonctionne bien et qui a un taux de remplissage de près de 70 %, à telle enseigne qu'elle a annoncé hier qu'elle allait doubler son nombre de vols entre Charleroi et Casablanca. Nous ne sommes donc pas dans le cas de figure d'un quelconque préjudice mais, au contraire, d'une société qui réussit parfaitement par rapport aux espérances qu'elle avait nourries en la matière.

Nous n'allons évidemment pas accéder à la demande de transaction. Nous sommes prêts à répondre devant les juridictions civiles, si besoin.

Je note cependant que «Jet 4 You» a attendu plusieurs mois avant de réagir. Si le préjudice avait été à ce point grave, elle aurait pu immédiatement saisir le Conseil d'État et demander l'annulation de l'arrêté ministériel, mais elle n'en a rien fait, preuve qu'il n'y a pas eu péril comme les responsables le prétendaient. Depuis lors, je note avec intérêt que mon collègue, M. Landuyt, est venu en appui de notre démarche.

Vous l'avez vous-même mentionné, et c'est l'élément le plus important, en matière de développement durable, c'est une économie de 535 tonnes de CO₂, ce qui équivaut à la consommation électrique de 670 ménages pendant six mois.

Je pense dès lors à l'économie réelle que nous a permis de réaliser l'interdiction de ces sauts de puce répétés entre Charleroi et Liège, au fur et à mesure des semaines, par rapport à nos engagements internationaux.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je ne souhaite pas répliquer, Monsieur le Président. Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

QUESTION

DE M. SENESAEL À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«UNE WALLONIE SANS OGM»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «une Wallonie sans OGM».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, depuis maintenant septembre 2005, la presse fait régulièrement écho de votre position sur les OGM. L'édition *Sud Presse* de Mouscron de ce jour consacre une page complète à la problématique. On interroge de Comines à Ath, en passant par Mouscron, les producteurs et les consommateurs de bio pour connaître leur position en la matière. Dans l'article, une partie de texte vous est consacrée, suite à la pétition organisée par «Nature et Progrès», que vous soutenez – je cite les propos de l'article – «de

manière inconditionnelle». Cette pétition a recueilli à ce jour, selon ce que j'ai pu lire également ce matin, près de 40.000 signatures.

Monsieur le Ministre, vous savez également mieux que moi que la Commission de l'Environnement a débattu à de nombreuses occasions et reprises sur le sujet, que ce soit au niveau des auditions, au niveau des débats ou au niveau des recommandations qui ont été faites au Gouvernement, sollicitant ce dernier pour qu'il puisse agir plutôt au cas par cas. C'était une proposition qui émanait de la Commission de l'Environnement, je ne dis nullement que c'était une position du Gouvernement.

En ce qui concerne le groupe auquel j'appartiens, les sensibilités sont différentes. Nous ne sommes certes pas les défenseurs des anti-OGM et nous ne sommes pas non plus les défenseurs à tout prix des producteurs d'OGM. Nous souhaitons également adopter une position peut-être plus pragmatique ou rationnelle pour au cas par cas.

À la veille de l'entame d'un débat au sein de la Commission, dont je ne veux pas anticiper les propos, j'aurais souhaité connaître, aujourd'hui, suite aux propos tenus dans l'édition *Sud Presse*, la position du Gouvernement en matière de culture d'OGM et de coexistence des différentes cultures au sein de notre Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, il faut tout d'abord voir l'intérêt environnemental et l'intérêt économique pour notre Région que représente l'ensemble de la problématique OGM.

C'est vrai que l'actualité a fait rebondir cette problématique au travers d'un règlement de la Commission qui est passé au Conseil des Ministres de l'Agriculture. Mon collègue, Yves Leterme, et moi-même, nous nous sommes opposés à ce règlement – comme quelques autres pays – puisqu'il met en quelque sorte à mal le bio.

Deux points de ce règlement modifié nous posent problème. L'un concerne les OGM avec un seuil de 0,9 % qui est intolérable et l'autre est relatif à la teneur en pesticides. Je ne vais pas rentrer dans les détails techniques, mais ce serait une sorte de bio *light* qui se retrouverait sur le marché, demain. C'est une mauvaise chose pour nos producteurs bio qui ont des contraintes très importantes. On risque donc d'avoir un effet pervers au niveau environnemental et un effet pervers au niveau économique.

Un effet pervers au niveau environnemental puisque nous importerions encore davantage du bio dans nos régions et nous mettrions à mal toute une filière qui se développe aujourd'hui en Région wallonne, la filière bio à laquelle je crois particulièrement. Si j'y crois, ce n'est pas par hasard, c'est parce que l'offre ne rencontre pas la demande. En effet, nous ne parvenons pas à rencontrer l'ensemble de la demande de la population en termes de bio. Nous importons donc une partie.

J'ai donc pris des dispositions à cet égard. Elles sont les suivantes :

- une subside augmentée durant la période de reconversion d'une agriculture traditionnelle en bio. En effet, durant les deux ans, on a les charges, les contraintes, du bio sans pouvoir commercialiser sous étiquette «bio» ;
- la promotion du bio puisque j'ai mis des budgets au niveau de l'APAQ-W sur tout ce qui fait la richesse de notre Région (les fromages bio) ;
- une formation accrue puisque cela demande un très grand professionnalisme pour devenir producteur bio dans notre Région.

Les résultats, les voici :

- une augmentation du nombre de producteurs : nous sommes passés de 497 à 570 producteurs entre 2005 et 2006 ;
- une augmentation de la surface agricole en bio ;
- une croissance de 11 % du secteur de la transformation des produits bio. Cela démontre qu'il y a donc bien un intérêt.

Tenant à protéger le secteur, un avant-projet de décret est déjà passé en seconde lecture, au niveau du Gouvernement.

Quant à la coexistence entre l'agriculture bio traditionnelle et les OGM, je suis radical en la matière parce qu'il n'y a ni d'intérêt environnemental, ni d'intérêt économique pour notre Région. Nous continuerons dans le même sens jusqu'à preuve du contraire.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse, pour votre clarté, votre prévoyance et votre position radicale en la matière.

Vous plaidez de manière positive la filière bio avec les différents éléments qui la composent. Vous parlez des producteurs, des consommateurs, de l'adéquation de l'offre et de la demande. Je suis aussi partisan du maintien et du développement de cette filière puisqu'elle correspond à une attente du public.

Je m'interroge simplement sur les dispositions reprises dans la directive ou, en tout cas, les règlements proposés au niveau européen et sur leur adaptabilité à la Région wallonne. Votre réponse est en tout cas convaincante.

Il reste à présent à passer l'étape suivante, la concrétisation sur le terrain.

QUESTION
DE M. DEVIN À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LE DÉVELOPPEMENT
DE LOGEMENTS D'URGENCE EN WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Devin à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le développement de logements d'urgence en Wallonie».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, votre collègue fédéral, M. Dupont, vient d'annoncer les subventions qu'il va accorder à 32 CPAS de notre Région wallonne dans le cadre des logements d'urgence.

L'an passé, ce Parlement a voté une proposition de résolution. Nous avons travaillé sur le Code wallon du logement et nous avons parlé des logements de transit et d'insertion. Un pas est donc franchi en matière de logement d'urgence. Nous allons travailler à présent sur les programmes 2007-2009 en matière de logements de transit et d'insertion.

Le premier pas, c'est l'urgence et le second, c'est le transit et ensuite vient l'insertion.

J'aimerais vous entendre sur les mesures que vous comptez prendre car en commission et en séance plénière, nous avons dû déplorer qu'au niveau du public, seulement sept logements d'urgence aient été réalisés au cours du programme triennal précédent, ce qui n'était pas vraiment à notre honneur. J'aimerais donc savoir ce que vous allez mettre en place pour justement que l'on puisse, à l'avenir, se réjouir de notre action en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, pour répondre à l'attention répétée, que je par-

tage, de M. Devin et pour encourager M. Van Cauwenberghe à faire sinon mieux au moins le même avec Christian Dupont, nous avons, hier, réuni l'ensemble des mandataires de l'Union des villes et communes pour présenter le programme communal de logement pour les six prochaines années.

La première condition pour qu'il y ait un dossier recevable dans le plan communal de logement, c'est de disposer dans chacune des communes d'un logement de transit et d'insertion. En cela, je respecte parfaitement l'engagement que j'avais souscrit par rapport à vous.

Deuxième élément, ce sont les moyens budgétaires.

Nous avons décidé, pour le logement de transit, d'augmenter la subvention à 100 % – on ne peut donc pas faire mieux. Nous offrons au niveau de la Région wallonne ce logement. Mieux même, pour une maison, nous avons revu les valeurs vénales d'intervention, passant de 40.000 à 52.000 euros et pour les appartements de 35.000 à 45.000 euros. Pour ce qui concerne les logements d'insertion, nous avons relevé le montant de subvention à 90 %.

Enfin, pour être bien sûr que l'on ne destine pas à l'avenir ces logements de transit et d'insertion à d'autres fins, pour des logements sociaux ou des logements moyens, la durée d'affectation a été relevée de 9 à 15 ans.

Vous l'aurez compris, c'est la première priorité du programme communal, nous couvrons à 100 et 90 % et nous étendons la garantie à 15 ans. Je pense qu'avec cela, nous avons fait un effort réel, d'autant que nous avons prévu, au niveau du Gouvernement, un programme communal de 2.000 logements par an.

Enfin, pour répondre à l'attente de mon président honoraire, si j'ose dire, du Gouvernement wallon, vous le savez, nous avons, sur ces dernières années, augmenté les crédits à destination du logement public de 94 %. C'est donc dire s'il y a une volonté partagée de votre parti et du mien de concourir à mieux loger nos concitoyens, notamment celles et ceux qui sont marqués par une situation difficile et qui ont besoin d'un logement de transit ou d'insertion.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Monsieur le Ministre, il est vrai que depuis quelques années, cette majorité met tout ce qu'il faut en place pour pouvoir avancer au mieux. Si on pouvait d'un coup de baguette magique tout changer du jour au lendemain, cela se saurait.

En tout cas, je vous félicite pour les actions entreprises et nous serons à vos côtés, au sein de cette majorité, pour vous encourager.

Je voudrais simplement savoir, si le Président m'y autorise, quand les communes et les villes seront informées de ces décisions pour que l'on puisse s'y préparer au mieux.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Une circulaire leur parviendra fin de ce mois.

M. Devin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**PROPOSITION DE DÉCRET
MODIFIANT LE LIVRE V
DE LA PREMIÈRE PARTIE
ET LE LIVRE I^{er} DE LA TROISIÈME PARTIE
DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE
ET DE LA DÉCENTRALISATION,
DÉPOSÉE PAR MM. MILCAMPS ET CONSORTS
(Doc. 528 (2006-2007) N^{os} 1 à 3)**

Reprise de la discussion générale

M. le Président. – Nous reprenons l'ordre du jour à l'endroit où nous l'avons arrêté tout à l'heure puisque Mme Colicis est arrivée. L'Assemblée a beaucoup regretté votre absence tout à l'heure puisque cela nous a fait perdre une partie de la matinée.

La parole est à Mme Colicis, rapporteur.

Mme Colicis, rapporteur. – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, Sainte-Thérèse d'Avila qualifiée par les encyclopédies de renova-trice monastique, disait: «*Quand il y a des perdrix, on mange des perdrix et quand c'est le temps de la pénitence, on fait pénitence.*». Je vous présente donc mes plus sincères excuses pour mon retard de ce matin.

Je passe à présent au rapport.

La Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique s'est réunie le mardi 13 février 2007 afin d'examiner la proposition de décret modifiant le Livre V de la première partie et le Livre I^{er} de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Milcamps et Consorts.

Lors de la présentation de la proposition de décret, M. Milcamps a indiqué que la proposition de décret procède, pour l'essentiel, à quelques corrections techniques. Il a ensuite ajouté que parmi les modifications moins techniques, la première concerne la publicité du plan stratégique des intercommunales, la seconde concerne la présentation des comptes et du plan stratégique devant les conseils communaux concernés, et

que la troisième a pour objectif la prise en compte des intercommunales à majorité provinciale.

Pour sa part, Mme Cornet a dénoncé le peu de fiabilité des textes déposés par le Ministre et a regretté le rôle de correcteur joué par les parlementaires de la majorité. Elle a en outre ajouté que les modifications apportées par le décret étaient loin d'être purement techniques et touchaient au fond du dossier. Elle a par ailleurs ajouté que le projet de décret adopté en séance plénière, en juillet 2006, avait fait l'objet de nombreuses remarques de la part de l'opposition, ce qui n'avait pu empêcher le vote du décret. Elle a enfin signifié que le groupe MR ne prêterait pas son concours à ce travail.

M. Cheron s'est quant à lui étonné de la manière particulière de légiférer de la majorité.

Le ministre s'est, pour sa part, étonné des réactions. Ces amendements étant annoncés de longue date, il estime que ce n'est donc une surprise pour personne.

Le groupe MR ayant refusé de participer aux votes, l'ensemble de la proposition a été adopté par sept voix contre une.

Pour plus de détails, je vous renvoie au rapport écrit.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je ne connaissais pas les perdris de Sainte-Thérèse, maintenant, je l'ai appris. On peut aussi vous dire: «*Faute de merles, on mange des grives.*».

Vous apprécierez, Madame la Rapporteuse ...

M. le Président. – C'est le contraire.

M. Crucke (MR). – C'est le contraire, j'attendais de voir si on me suivait. Je remercie le président, en sa qualité de chasseur, de pouvoir bien expliquer le contraire de ce qu'on vient de dire.

Madame la Rapporteuse, je vous remercie pour ce rapport bref et succinct. Il ne pouvait en effet qu'être bref parce qu'on ne peut pas avaliser de telles pratiques parlementaires. Je m'adresse à vous, Monsieur le Ministre, je ne vais pas en vouloir à M. Milcamps qui est le porteur d'eau ... (*Rumeurs.*)

M. Van Cauwenberghe (PS). – M. Milcamps, porteur d'eau ?

M. Crucke (MR). – Oui, dans ce décret, c'est un porteur d'eau. Je sais qu'on l'a appelé *Tipp-Ex*, mais je reste encore vieille France. Je n'en veux pas à un

collègue qui, sur le plan humain, est un ami. Je ne comprends pas qu'on puisse lui faire jouer ce rôle et qu'il l'accepte. Cela dépend de sa responsabilité mais nous y reviendrons tout à l'heure.

Monsieur le Ministre, je dois quand même vous dire que vous avez dans cette assemblée, un traitement privilégié par rapport aux modestes parlementaires que nous sommes, parce que lorsque nous n'arrivons pas à l'heure en commission pour poser notre question, la sanction est radicale – et les présidents de commission sont radicaux en la matière – : la question est supprimée, transformée en question écrite, on ne la pose pas. Mais même si vous n'arrivez pas à l'heure, Monsieur le Ministre, ce n'est pas bien grave, on reprend l'après-midi avec vous.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Vous n'aviez pas besoin de moi ce matin. Le Gouvernement était représenté.

M. Crucke (MR). – Pourtant, c'est bien pour cela que l'on a reporté.

Si vous êtes heureux de bénéficier de ce genre de privilège, vous l'êtes, à mon avis, un peu moins de la manière dont vos décrets sont «traités» parce qu'on les corrige tellement souvent qu'on finit par se demander si *ab initio*, on avait bien compris ce que le ministre voulait, pour retrouver *in fine* une voie un peu différente. Entre-temps, il y a quand même certains orateurs qui essaient de vous dire: «*Vous n'avez peut-être pas tout à fait raison en la matière.*».

Finalement, cette philosophie, vous me l'aviez déjà expliquée et donc, je ne peux pas vous en vouloir. Vous m'avez dit un jour: «*Plus on change un décret, mieux il est. C'est une preuve que ce décret a une vie certaine. Au plus, on est passionné par un décret, au plus il faut le modifier.*». Si c'est le cas, on va sans doute encore pouvoir les modifier souvent. Cette philosophie, Monsieur Onkelinx, est appliquée.

M. Onkelinx (PS). – Il n'a pas dit cela.

M. Crucke (MR). – Il n'a peut-être pas dit cela, mais il n'empêche que je peux encore penser ce que je veux.

M. Onkelinx (PS). – Il a dit que cela valorisait le travail parlementaire.

M. le Président. – Monsieur Onkelinx, laissez parler l'orateur. Si vous voulez parler après, inscrivez-vous.

Continuez, Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). – Si vous voulez en plus vous mettre à la place psychologique qui est la mienne, cela ne va pas être facile pour en sortir.

Je vais vous montrer qu'on applique cette philosophie-là. On se souviendra du décret du 8 décembre 2005 et de la motion de méfiance à propos de laquelle on craignait les contentieux avec le Conseil d'État. Qu'a-t-on fait? Elle a été modifiée et transformée en proposition Bayenet. On en avait discuté pendant des heures au sein de la commission. Nous avons terminé aux petites heures.

Le décret «élections», c'est le seul qu'on n'a pas encore modifié, mais je vous prédis qu'on le modifiera puisqu'on nous l'a déjà annoncé. On ne va pas en discuter avant qu'on ait le rapport de la commission sur le résultat de ces élections. On le changera après. Je dis directement aux parlementaires de la majorité et à M. Milcamps, en particulier, qu'il y a encore du travail. Il ne doit pas s'essouffler sur la chose.

En ce qui concerne le décret des régies communales, il a fallu changer l'équilibre des genres qu'on avait un peu oublié à la veille de la Journée des Femmes. Vous leur avez rendu service en la matière. On l'avait déjà signalé en commission, mais on écoute tellement peu souvent la minorité.

M. Van Cauwenberghe se souviendra du décret sur les intercommunales. En séance plénière, le 19 juillet 2006, 23 amendements sont apportés par la majorité. Là aussi, cher M. Bayenet, nous avons passé des heures et des heures en commission et puis, on arrive avec 23 amendements. Je reconnais la sagesse de M. Van Cauwenberghe qui a dit: «Là, il y a des choses qui ne vont pas. Ne peut-on pas suspendre la séance?».

La séance a été suspendue et on nous a alors promis une proposition de décret pour la rentrée.

Nous sommes en février, mars et c'est ainsi que la commission a été appelée à se pencher sur ce décret. Ce n'est plus 23 articles que l'on a mais 32 plus deux amendements supplémentaires. Si bien que je m'attends à ce qu'il y en ait encore aujourd'hui puisque quand on aime, on ne compte pas! Nous n'avons pas encore voté le décret, mais cela peut encore venir.

Je pensais pourtant que le nouveau président de l'Union des villes et communes était passé par là. Vous savez, durant les moments perdus des uns et des autres, on se prend tous à écrire. Certains préfèrent parler et d'autres écrivent. C'est ainsi qu'entre-temps, j'ai lu M. Furlan qui nous disait ce qu'un parlementaire devait faire – ceci à l'attention respectueuse de M. Milcamps – dans *Le Soir* de janvier 2007: «Il existe – dit-il – des initiatives parlementaires. Des propositions de décret qui envisagent des éléments

constructifs pour l'avenir de la Wallonie. Œuvrons à la crédibilisation de nos Institutions publiques en effectuant un travail serein, constructif et vigilant.». Il appelait à cette réflexion sur le fond.

Mais, ici, on nous dit: «*C'est purement une proposition de décret technique. Il n'y a que des amendements techniques.*». Je ne suis d'ailleurs pas tout à fait sûr qu'ils ne soient que techniques parce que je ne voudrais pas avoir cette ingratitude à l'égard de M. Milcamps. Mais voilà ce qui nous est proposé. Je ne sais si le nouveau président de l'Union des villes et communes de Wallonie avec son opusculé sur le travail parlementaire a réussi à être compris. En tout cas, je lui conseille de faire un *best-seller* sur la gouvernance wallonne. À mon avis, un chat n'y retrouverait pas ses jeunes.

Monsieur le Ministre, quelle est votre ligne de conduite? Y a-t-il réellement une logique dans tout cela? Si vous en avez une, de grâce, si ce n'est pas trop vous demander, soyez pour une fois extrêmement clair avec nous en nous disant où réellement vous voulez arriver. Si c'est pour faire en sorte qu'un parlementaire puisse avoir un nom sur une proposition de décret qui serait adoptée, je n'ai pas de crainte par rapport à cela.

Réellement, comment vous en sortez-vous en la matière? Je ne pense pas que vous rendiez un service à la logistique réfléchie, ni à la légistique de ce Parlement. Vous devez quand même avoir un tant soit peu une réalité mentale qui vous amène à procéder de la sorte. J'aimerais qu'on la comprenne et qu'une fois pour toutes, on sache dans quel bain on va être plongé.

Je ne suis pas le seul à penser cela. En relisant le rapport, je note que M. Brotcorne semble partager mon avis. M. Brotcorne fait observer que c'est davantage le procès sur la manière dont on légifère qui est fait, et il a raison. Étant membre de l'opposition d'une autre assemblée, il indique que cette pratique n'est pas propre au Parlement wallon.

M. de Lamotte (cdH). – Ce n'est pas un cumul!

M. Crucke (MR). – Je sais que vous ne cumulez pas, chef de groupe et parlementaire, mais lui cumule... (*Réaction de M. Brotcorne.*) Il est au Sénat aussi. Il l'est parce qu'il est dans l'opposition dans sa commune de Leuze sinon il n'aurait pas cumulé.

M. de Lamotte (cdH). – Mme Defraigne, elle fait quoi?

M. Crucke (MR). – Je vous confirme que Mme Defraigne est dans l'opposition à Liège.

Je cite un de vos parlementaires: «*Il est exact que les parlementaires doivent soigner leur travail légistique et il est regrettable de devoir corriger un texte six mois après son vote.*». Jusqu'à preuve du contraire, je ne vais pas faire à M. Brotcorne le procès de dire qu'il est dans la majorité. Ce ne sont pas les étudiants en droit qui vont voir leur tâche facilitée. Déjà qu'ils se plaignent de devoir aller, après avoir voté le 10 juin, passer des examens. Imaginez quand ils vont devoir apprendre la logistique Courard, le raisonnement, le rationnel Courard, ce sera courage fuyons.

M. Bayenet (PS). – Cela méritera un doctorat, cela!

M. Crucke (MR). – Cela mériterait sans doute un doctorat, et là je vois l'ancien professeur qui est Maurice qui se dit directement: «*Il y a sans doute moyen d'en faire quelque chose.*». C'est vrai, je pense qu'il y a moyen d'en faire quelque chose. Je pense qu'il faut faire un doctorat en psychanalyse mais pas en droit. Mme Cornet pourrait sans doute l'aider à essayer de comprendre... Mais elle aussi me disait tout à l'heure qu'elle non plus ne comprenait pas.

Si je pouvais, je vous donnerais un petit conseil, Monsieur le Ministre: ayez un peu de sagesse, de correction, de talent, de courage pour, de temps en temps, écouter ce qui se dit ailleurs qu'au sein de votre cabinet. Vous aviez eu les avis du Conseil d'État, l'avis de l'Union des villes et communes, des avis de professeurs d'universités, des intercommunales et même les voix de l'opposition qui disaient unanimement ce qui n'allait pas. Nonobstant cela, vous avez tout balayé.

(Mme Cornet, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

Quand on vient nous dire qu'il y a urgence, qu'on revient six mois après, vous comprenez que l'urgence est vraiment relative.

Comprenez que nous ne pouvons pas – et ce n'est pas que nous ne voulions pas. Pour faire plaisir à M. Milcamps, je l'aurais encore fait. Il faut de temps en temps savoir soutenir cette solidarité entre parlementaires – accepter autant d'amateurisme dans le cadre d'une législation aussi importante. Parce qu'elle touche beaucoup de monde dans cette démocratie communale, paracommunale, intercommunale.

Monsieur le Ministre, notre vote sur cette proposition sera négatif parce qu'il veut sanctionner une procédure qui n'est pas digne de ce Parlement. Ce n'est pas comme cela que nous pourrons, en dehors des traditionnelles oppositions, cautionner des procédures qui deviennent répétitives et qui ne permettent pas de faire

un travail sérieux – je ne le dis pas uniquement pour les étudiants en droit. (*Applaudissements de M. Kubla.*)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je serai relativement bref, ne voulant, en aucun cas, allonger le débat.

Cette proposition de décret déposée par notre Collègue, M. Milcamps, corrige quelque peu le décret présenté dans la précipitation par le Ministre des Affaires intérieures, M. Courard.

En fait, pour ne pas s'impliquer dans une correction de son propre décret, le ministre délègue à des parlementaires de son parti, une tâche de correcteur légistique.

La proposition de décret n'est pas innocente, elle n'est pas non plus essentiellement technique, il y a une marche arrière comme la procession d'Echternach pour les intercommunales et d'autres implications.

Le Front national a le sentiment, partagé par d'autres d'ailleurs, que le Code de la démocratie locale et de la décentralisation sera encore corrigé. Le Code prête à interprétation, ainsi lors de la mise en place des assemblées générales des intercommunales, suite aux désignations faites par les conseils communaux où les majorités en place n'apportent aucune justification aux exclusions de groupes élus démocratiquement.

Il en est de même pour la composition du conseil de la Communauté urbaine de Charleroi-Val de Sambre.

Des recours sont introduits; ils provoqueront encore des corrections, mais imposées cette fois. Faut-il souligner que ces recours ont un coût pour la Région wallonne car il faudra payer des avocats constitutionnalistes pour défendre la position de la Région, et plus particulièrement du Gouvernement wallon?

Ceci étant dit, le Front national dénonce la lourdeur du Code qui ne permet pas une réelle et saine application de règles réellement démocratiques. Aussi, nous voterons contre l'adoption de la proposition de décret de notre collègue, M. Milcamps, tout en reconnaissant qu'il a accompli un grand travail correctif. (*Applaudissements sur les bancs du FN.*)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Cheron.

M. Cheron (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je voulais effectivement faire une intervention sur la proposition de décret de notre Collègue, M. Milcamps, mais je voudrais d'abord remercier Mme Colicis pour la qualité de son rapport oral qui n'a rien à envier à la qua-

lité de son rapport écrit. Je voudrais lui dire que j'ai été particulièrement ému et impressionné par la citation de Thérèse d'Avila. Je lui prête volontiers le livre que je suis en train de dévorer et qui retrace un scénario un peu imaginaire d'une rencontre entre Pic de Mirandole et Savonarole. Je pense que cela devrait vous intéresser.

Après cette introduction, je vais enfin m'occuper de l'essentiel, c'est-à-dire de M. Milcamps. Mme Cornet, en commission, a eu une trouvaille qui était de considérer que votre décret était un décret de correcteur pour ne pas dire un décret de copiste ou de *Tipp-Ex*. Il est vrai que ce décret, Monsieur Milcamps, est à l'art de légiférer ce que le palimpseste est au manuscrit. On peut quand même voir que votre proposition de décret vise – et en cela vous devenez le véritable Mac Gyver de la fonction législative – à corriger – je vous avais promis une gloire posthume et je suis en train de vous la faire – le texte du ministre.

Vous nous avez dit, avec beaucoup d'aplomb – le plomb étant d'ailleurs contenu dans le travail des copistes – qu'une série d'erreurs techniques étaient contenues dans le projet de décret adopté en juillet dernier, erreurs qui avaient été, je pense, identifiées à l'époque. Il me revient que vous aviez déjà déposé des amendements et puis que par un petit jeu auquel j'avais été inattentif ou trop attentif, il y avait eu dans la majorité, me semble-t-il, comme un sursaut et une volonté de surseoir au travers d'une proposition de décret qui allait être déposée.

Déposée quand ? On pouvait s'attendre à ce que ce soit à la rentrée. Je sais que l'hiver est venu très tard cette année, mais votre décret est tombé encore plus tard puisque c'est en 2007, Monsieur Milcamps, que vous corrigez le décret de juillet 2006, alors que les intercommunales wallonnes sont en train de prendre corps dans une formule nouvelle. On est quand même dans une procédure un peu particulière, reconnaissons-le, quelles que soient les qualités des uns et des autres. Cette méthode, et d'autres l'ont décrite, de travail au sein de ce Parlement n'est évidemment pas un bon modèle à suivre – j'espère que tout le monde en conviendra.

Surtout, il faut observer que, bien loin d'être purement technique, votre proposition de décret contient, au-delà des 5 % de fond que vous aviez vous-même identifiés – je me souviens que vous aviez dit : « 95 % de technique, 5 % de fond. » – ... Je voudrais faire observer à ce Parlement que des dispositions ne constituent pas des toilettages formels ou techniques. On pense ce que l'on veut du contenu, mais ne présentons pas tout ceci comme étant un strict travail technique.

L'article 5 vise à permettre de renouveler l'association de projets d'un nombre infini de périodes de

six ans, alors que le texte initial limitait les possibilités à un seul renouvellement.

Plus grave, me semble-t-il, Monsieur Milcamps, l'article 7 et l'article 20 permettent de déléguer la gestion journalière à une personne (président, directeur général ou autre). J'aimerais entendre le ministre sur ces dispositions parce que celles-ci sont en contradiction partielles avec l'article 1523-2, alinéa 1^{er}, 15, introduit en juillet 2006 qui établit le principe de la double signature pour les engagements de l'intercommunale, sauf délégation spéciale du conseil d'administration. Allons-nous nous y retrouver ?

Autre point, l'article 30 supprime l'obligation d'une présentation semestrielle devant les conseils communaux des communes associées pour la remplacer par une présentation, à la demande de la commune, sans plus aucune obligation. Nous en avons parlé en commission, reconnaissons que tout cela n'est pas léger.

Autant dire que les conseillers des communes à majorité absolue ne risquent pas d'entendre parler des intercommunales au sein de leur conseil. Les éléments évoqués peuvent clairement être identifiés comme figurant une certaine normalisation qui détricote déjà le décret de juillet 2006.

Enfin, chers Collègues, il est utile de revenir, à travers ce décret de M. Mac Gyver Milcamps, sur la problématique des rémunérations.

J'ai eu l'occasion hier, fort tard en commission – nous y étions presque seuls – d'évoquer cette fameuse question des rémunérations. Rappelons-nous un autre décret de décembre 2005, celui du Code de la démocratie locale qui annonçait des pouvoirs spéciaux pour fixer les plafonds des rémunérations. Vous vous en êtes expliqué, hier, en commission et je renvoie nos collègues au compte rendu des travaux de la commission d'hier. Il n'empêche qu'il faudra revenir, Monsieur le Ministre, sur cette problématique parce qu'elle est essentielle dans ce que nous avons soulevé comme questions par rapport au problème des intercommunales. Il s'agit du problème non seulement du cumul en termes de mandats mais aussi celui du cumul des fonctions en termes de rentrées financières et surtout des cumuls financiers.

Nous aurons à revenir d'autant plus sur ce sujet que le Gouvernement a pris attitude provisoirement sur un long chemin, c'était vendredi dernier. Il nous faudra dans ce Parlement révoquer la problématique puisque c'est probablement – M. le Ministre me l'a confirmé hier – un arrêté qui déterminera une partie de ces plafonds et des rémunérations. Mais il faudra également s'entendre sur les mandats dérivés. Rappelez-vous d'autres questions concernant les mandats publics et

privés qui avaient été posées et qui n'ont pas été résolues entièrement.

Bref, vous comprendrez, chers Collègues, que nous n'allons évidemment pas, que du contraire, soutenir le décret de M. Milcamps.

Je termine, cependant, en vous disant que voici déjà, en quelques semaines, deux propositions de M. Milcamps – quelle gloire, Monsieur Milcamps ! Nous avons, chaque fois, à faire à des décrets de réparation. J'essaie de dire les choses de manière neutre et j'attends déjà, non pas avec impatience mais beaucoup d'inquiétude, votre troisième décret car il est une formule très wallonne «Jamais deux sans trois».

Monsieur Milcamps, j'ai très très peur d'imaginer déjà à l'avance le ministre qui sera concerné par votre suivante proposition de décret. J'espère que ce ne sera pas, à nouveau, une manière de légiférer et de faire en sorte qu'un certain nombre de soi-disant avancées réformatrices soient, à nouveau, par une formule de type Mac Gyver Milcamps, ravalées au stade de départ, à savoir la volonté de ne pas réformer. «Il faut que tout change pour que rien ne change», cela a l'air d'être la devise de M. Milcamps. (*Applaudissements sur les bancs Écolo, MR et FN.*)

*(M. Happart, président,
reprend place au fauteuil présidentiel)*

M. le Président. – La parole est à M. Milcamps.

M. Milcamps (PS). – Un débat important nous attend en ce qui concerne l'avenir institutionnel de notre pays. Je serai donc particulièrement bref. Au risque d'être réducteur, Monsieur Crucke et Monsieur Cheron, ce n'est pas une tempête dans un verre d'eau mais un véritable typhon dans un verre d'eau que l'honneur qui est fait à cette proposition de décret qui, je le maintiens ici à la tribune, a un rôle essentiellement technique.

Quand le ministre a défendu en Commission des Affaires intérieures sa proposition de décret, il a été correct avec les parlementaires. Il nous a dit qu'il ne venait pas avec un texte ficelé. Il s'agissait d'un décret relativement important, attendu depuis de très longs mois par les parlementaires, dans une matière sensible : les intercommunales. Beaucoup appelaient à la transparence. La transparence, c'est une approche très subjective et donc, le ministre dans cet état d'esprit constructif, voulant aussi valoriser le rôle des parlementaires – c'est ce qu'il nous a dit – était prêt à accepter les amendements de l'opposition et forcément de la majorité.

Ces amendements ont été nombreux. Beaucoup ont été rejetés mais beaucoup ont été acceptés en cours de

commission, parfois tard le soir. Si je me souviens bien, nous avons même travaillé jusqu'au bout de la nuit, le jour se levait à l'horizon, la brume s'épaississait dans nos vallons et nous étions toujours au travail.

Forcément, chers Collègues, ce qui devait arriver est arrivé, c'est-à-dire qu'acceptant ces amendements l'un après l'autre, nous n'avions pas le recul nécessaire par rapport au décret. Dès que j'ai reçu le texte coordonné, deux, trois jours avant la séance publique du mois de juillet, je me suis aperçu en le relisant qu'il manquait, à certains égards, de coordination. Je ne prendrai qu'un exemple, l'amendement de M. Cheron.

M. Cheron (Écolo). – C'était un excellent amendement.

M. Milcamps (PS). – Excellent, bien sûr. Mais nous l'avons accepté comme les autres, sans nous pencher sur la coordination. Dans le texte que nous allons approuver, fin d'après-midi ...

M. Cheron (Écolo). – Monsieur Milcamps, vous avez déjà utilisé cet argument. Je suis même allé, par correction, voir le texte. Il faut vraiment mal lire pour voir malice. Je vous invite à refaire le travail. On peut le faire ensemble si vous le voulez.

M. Milcamps (PS). – C'est un détail qui mérite d'être corrigé puisque dans le cadre d'un travail légistique, un détail, c'est un détail. Mais il faut corriger le texte. Monsieur Cheron, je cite cela à titre d'exemple, ce n'est pas un reproche. Je dis simplement que dans la foulée de ce qui s'est fait, chacun est venu avec ses amendements, ils ont été acceptés par la commission. Il y a donc un travail correctif à réaliser.

Pour l'essentiel, je maintiens que ce décret remplit un rôle correctif au niveau technique. Sur le fond, il y a quelques amendements qui ont peut-être une certaine importance en ce qui concerne la publicité qui n'est plus déléguée au Gouvernement, qui est intégrée dans le décret.

Je relèverai enfin l'amendement que vous avez soulevé également en ce qui concerne l'information. Il est vrai que c'était une demande des mandataires locaux, en l'occurrence, qui se sentent souvent un peu dans le flou en ce qui concerne la gestion des intercommunales.

Et le décret prévoyait, dans sa première version, une information assez stricte des conseils communaux, des conseils provinciaux puisque les dirigeants des intercommunales devaient systématiquement faire le tour des conseils communaux, des conseils provinciaux pour faire un rapport trimestriel sur la gestion des intercommunales. C'était impraticable.

Je crois qu'il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le dire. Dans sa première version, ce décret était impraticable et les intercommunales, non pas qu'elles renoncent ou qu'elles refusent la transparence, ont alerté évidemment pas mal de mandataires en disant que cela ne permettait pas une gestion efficace de l'intercommunale puisqu'on allait mobiliser les directeurs généraux ou des membres du personnel importants pour aller de commune en commune, tous les soirs, pour donner la bonne information, alors que nous avons renversé évidemment la démarche et c'est maintenant à la demande du conseil communal, à la demande du conseil provincial, à la demande du conseil du CPAS que l'information peut être donnée par l'intercommunale. Je n'y vois vraiment aucune injure à la démocratie et surtout aucune injure à la transparence.

Voilà, chers Collègues, je pense que si M. Cheron et M. Crucke trouvent cette proposition de décret inacceptable, en ce qui me concerne, il n'en est rien. Je crois qu'elle rétablit le texte dans un contenu relativement correct et que c'est à bon droit que ce travail a été réalisé et que je le soumets à votre vote. (*Applaudissements sur les bancs du PS.*)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, la proposition de décret débattue aujourd'hui vise, comme on l'a indiqué, à modifier le décret voté par le Parlement le 19 juillet 2006 et publié au *Moniteur belge* le 23 août 2006.

Ce décret du 19 juillet 2006, c'est la réforme la plus ambitieuse visant des intercommunales en Région wallonne depuis 1996 et ce n'est évidemment pas l'opposition libérale qui va me contredire puisqu'elle s'y était, elle aussi, attelée, lors du précédent Gouvernement, mais malheureusement sans succès.

J'ai donc repris en main le dossier en ayant la ferme volonté de le faire aboutir et pour cela, selon moi, il n'y avait qu'une voie possible: profiter du renouvellement des conseils d'administration après les élections d'octobre 2006 pour faire accepter l'idée douloureuse et difficile de réduire le nombre d'intercommunales et le nombre d'administrateurs. Ce qui n'était évidemment pas plus simple. Une rationalisation indispensable qui sert de base à une réforme beaucoup plus en profondeur du secteur.

Profiter du renouvellement des conseils d'administration, cela veut dire présenter un décret avant les vacances parlementaires, sans quoi la campagne électorale aurait inévitablement pesé sur les discussions, ce qui n'était évidemment pas souhaitable.

C'est pourquoi j'ai souhaité que le Parlement wallon vote ce décret lors de la dernière séance, à savoir celle du 19 juillet 2006. Ce que certains appellent de la précipitation est en fait une démarche proactive pour permettre à une réforme très ambitieuse de voir le jour. Le texte était-il perfectible? Je répondrai que oui. Certainement, malgré les avis terriblement positifs – je vous invite à les relire – de l'Union des villes et communes, d'Easy-Wal, des intercommunales et j'en passe et bien d'autres.

Oui, bien sûr, on peut toujours essayer d'améliorer la situation, mais le texte était d'une grande qualité. La liste et le contenu des amendements que vous examinez aujourd'hui étaient déjà connus à l'époque. On l'avait déjà dit. On n'avait pas souhaité reporter les choses, mais on avait déjà dit *«Quelques éléments doivent être corrigés. C'est ce secondaire, on prendra le temps et on le fera dans le futur.»*. Mais il fallait évidemment que le texte rentre en application. Ces quelques détails, aujourd'hui, comme M. Milcamps vous l'a expliqué, nous les corrigeons.

Fallait-il continuer les discussions autour de ce texte et mettre en péril la rationalisation et la réforme des intercommunales pour des détails dans le texte qui pouvaient, et on en a la preuve aujourd'hui d'ailleurs, être corrigés ultérieurement, sans créer de préjudice? Eh bien, la réponse est non, non et non, bien sûr. C'est pourquoi je souhaiterais rappeler ce que ce décret a déjà permis et permettra encore à l'avenir.

Première étape: tout d'abord, le Gouvernement wallon a pris en janvier 2006 la décision de rationaliser en profondeur le secteur des intercommunales en supprimant la moitié de celles-ci. Il ne s'agit pas de faire du chiffre pour du chiffre, mais de renforcer l'efficacité des intercommunales restantes en créant des pôles de services forts et efficaces à destination des Wallons. De 112 intercommunales au départ, on devait passer finalement à 56. L'objectif est déjà atteint à 80 %. J'ai déjà eu l'occasion de le rappeler lors de questions d'actualité, mais je me réjouis d'être déjà arrivé à cela à cette période-ci. Il y a encore du travail, encore du temps et on ira bien sûr beaucoup plus loin.

Le travail se poursuit pour convaincre les dernières intercommunales de participer à la rationalisation et nous pourrions en mesurer les fruits dans les prochains mois.

Deuxième étape: diminuer le nombre d'intercommunales n'était pas suffisant, il fallait évidemment aller beaucoup plus loin et accompagner la rationalisation par une grosse réforme qui doit évidemment permettre d'optimiser le fonctionnement du secteur, le rendre également plus transparent, comme tout le monde l'a souhaité. Ça, c'était la portée du décret du 19 juillet 2006.

Rappelons quand même... C'est important puisque l'on met en exergue des petits détails, des petits points. J'ai bien aimé l'expression de M. Milcamps «*Un typhon dans un verre d'eau*». C'est exactement ce qui s'est passé. On oublie évidemment l'acquis de cette réforme.

Que contient ce décret-là? Ce qui suit :

- la fixation du nombre minimal et maximal d'administrateurs et de membres dans les organes de gestion en fonction de critères objectifs ;
- la formation des administrateurs ;
- l'organisation des recrutements selon des procédures objectivées ;
- les incompatibilités ;
- la déontologie ;
- la publicité des marchés publics ;
- la garantie de la représentation démocratique avec la présence des deux genres, notamment dans les organes de participation de l'ensemble des communes affiliées aux décisions stratégiques

Ce sont évidemment des éléments très importants qui ont été acquis dès l'adoption de ce décret en juillet.

Des mesures qui, je n'en doute pas, font l'unanimité au sein de cette Assemblée. On ne les a pas remises en cause. Qui oserait encore aujourd'hui me dire qu'il ne fallait en aucun cas voter, au mois de juillet de l'année dernière, ce décret? Qui oserait me dire aujourd'hui que réformer les intercommunales ne sert à rien? Personne, sauf peut-être ceux qui souhaitent avant tout masquer les errances du passé. (*Réaction sur les bancs de l'opposition.*)

Je vous expliquais tout à l'heure que je souhaitais profiter du renouvellement... (*Réaction de M. Crucke.*)

Mais c'est vous qui le critiquez!

M. Crucke (MR). – Le PS!

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Le PS l'a voté à l'unanimité au mois de juillet, tout comme le cdH!

M. Crucke (MR). – C'est chez vous qu'il y a des problèmes.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – C'est chez vous qu'il y a un problème! Vous ne voulez pas régler les problèmes! (*Réaction de M. Crucke.*)

Je vous expliquais tout à l'heure que je souhaitais profiter du renouvellement des conseils d'administra-

tion pour donner une chance à la réforme d'aller jusqu'à son terme.

En pratique, quel est le *timing* retenu? Les assemblées générales devaient impérativement se prononcer sur les modifications statutaires avant le 4 décembre 2006, date d'installation des nouveaux conseils communaux. Retarder le vote du décret n'aurait fait que retarder d'une mandature complète, c'est-à-dire de six ans, la réduction du nombre d'administrateurs. Je ne le voulais pas.

Retarder le vote aurait également retardé de six ans la suppression du comité de surveillance des intercommunales et du collège des commissaires. Soit au total environ entre 1.000 et 2.000 postes rémunérés qui seront supprimés dans les prochains mois au sein des différentes intercommunales.

Je terminerai en revenant sur la troisième étape du processus: la fixation de plafonds pour les rémunérations des mandats dérivés. Le Gouvernement wallon, comme vous le savez, a bien avancé sur ce point aussi puisqu'il a validé en séance du 1^{er} mars les calculs pour fixer de manière objective les plafonds des rémunérations des présidents, des vice-présidents, des secrétaires et des administrateurs de l'ensemble des intercommunales.

Les rémunérations ont été calculées selon trois critères: la population, le chiffre d'affaires et le personnel occupé. Les maxima sont déterminés sur base d'un pourcentage de la rémunération des bourgmestres et très, très important – je le souligne –, nous avons imaginé une clause de *statu quo*, de *standstill* qui est imposée aux rémunérations qui sont actuellement inférieures aux nouveaux montants proposés. Donc, concrètement, il ne sera pas permis aux intercommunales d'augmenter ces montants si elles sont en dessous des plafonds déterminés. Il s'agit bien sûr de montants annuels bruts. Les rémunérations maximales incorporent aussi, c'est un grand changement, la valeur estimée des avantages en nature qui, parfois, était un petit peu compliqué et l'octroi d'une carte de crédit est désormais résolument interdit. Ce sont quand même des changements plus que fondamentaux. Alors, cela me fait un peu sourire, voire me fâcher lorsque l'on parle d'une révolution, d'une tempête dans un verre d'eau comme aujourd'hui.

Comme vous pouvez le constater, la réforme des intercommunales qui s'est apparentée depuis des années au monstre du *Loch Ness* est entrée depuis plusieurs mois dans la phase concrète de finalisation. Au terme de cette phase, la réforme profitera donc tant aux citoyens wallons qu'au monde économique. La Région wallonne mène, je l'ai déjà dit, un projet très ambitieux. Après tant d'années d'immobilisme, on jugera cette réforme aux résultats et pas à la manière d'y arriver. (*Applaudissements sur les bancs du PS.*)

M. le Président. – La parole est à M. Cheron.

M. Cheron (Écolo). – Monsieur le Président, je voulais répliquer et, en général, une réplique, on le fait à l'auteur de la proposition, mais tout s'est bien dévoilé à la fin. Tout s'est bien déroulé.

Donc, on a été beaucoup trop méchant avec M. Milcamps. Mais non, Monsieur Milcamps, vous n'êtes pas un réparateur, là, vous êtes un porteur d'eau. Vous avez vu comment on vous traite et le Ministre est monté à la tribune pour défendre son texte imparfait de juillet pour alimenter le fait que vous n'avez fait que reproduire des petites réparations et que, par ailleurs, sur l'essentiel des rémunérations, rassurez-vous bonnes gens, tout va bien. Le Gouvernement a tout fait, vendredi. Vous ne l'avez pas vu. Vous n'avez pas reçu les textes. Ce sera dans un arrêté, peut-être un jour, et vous verrez ce qu'il en sera.

Donc, Monsieur Milcamps, je voudrais vous dire combien je suis impressionné par le travail que l'on vous fait faire. C'est un travail extrêmement ingrat. J'espère que, par ailleurs, vous aurez d'autres joies et d'autres plénitudes dans la vie. Je vous le souhaite vraiment du fond du cœur.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, je voudrais quand même dire à M. le Ministre Courard qu'il y a des interrogations.

Il a parlé de la réforme des intercommunales. Cette réforme des intercommunales, notamment si on applique certaines règles de proportionnalité, devrait faire que des élus communaux soient représentés dans ces intercommunales.

Je prendrai le cas de la région de Charleroi. Comment déterminer que des élus qui ont été élus aux dernières élections communales d'octobre 2006 soient considérés comme étant xénophobes, racistes et n'étant pas démocratiques, alors qu'ils se sont présentés sous un sigle inédit qui n'existait pas auparavant? Suite à votre Code de la démocratie, on applique quelque chose qui interroge, qui n'est pas là, qui n'a pas de réponse objective. Alors, expliquez-moi.

Il est anormal que dans la région de Charleroi, ces élus du Front-National ne soient pas représentés. C'est appliqué aussi pour la communauté urbaine Charleroi-Val de Sambre. C'est quelque chose qui ne va pas. Alors, dites-moi comment vous avez permis de telles interprétations.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, je dirai que la palme de la mauvaise foi, il faut indiscutablement la décerner, non pas – je rassure M. Milcamps – à Milcamps car nous avons tous compris son rôle, mais au Ministre Courard.

Quant aux rémunérations, s'il vous plaît, un mandat sur cinq sera concerné. Mais comme l'oubli est une donnée qui, manifestement, doit être le fil conducteur de ce Gouvernement, en ce qui concerne le fameux mécanisme de contrôle attendu par nombre d'entre nous, là, j'ai envie de dire que la tornade blanche est essoufflée.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret modifiant le Livre V de la première partie et le Livre 1^{er} de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

«Article premier

Le titre du décret du 19 juillet 2006 est modifié comme suit :

«Décret modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et relatif aux modes de coopération entre communes».»

– Adopté.

«Art. 2

À l'article L1512-2, alinéa 1^{er}, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les mots «, dans les conditions prévues par le présent Livre,» sont ajoutés après les mots «Plusieurs communes peuvent».»

À l'article L1512-2, insérer un alinéa 3 rédigé comme suit :

«Ces associations sont dénommées associations de projet.»

– Adopté.

«Art. 3

Dans l'intitulé de la section 3 du chapitre 2 du titre Ier du même Code, le mot «associations» est supprimé.»

– Adopté.

«Art. 4

À l'article L1521-3, alinéa 1^{er}, du même Code, les mots «des conseils communaux» sont insérés entre le mot «ensemble» et les mots «des communes».

– Adopté.

«Art. 5

À l'article L1522-1, § 1^{er}, alinéa 3, du même Code, les mots «pour une» sont remplacés par le mot «par».

– Adopté.

«Art. 6

À l'article L1522-2, alinéa 1^{er}, du même Code, le mot «autres» est supprimé.

– Adopté.

«Art. 7

À l'article L1522-4 du même Code, insérer un nouveau paragraphe 6 rédigé comme suit :

«§ 6. Le comité de gestion peut déléguer, sous sa responsabilité, la gestion journalière de l'association de projet à son président ou à la personne désignée par le comité de gestion.»

L'actuel paragraphe 6 devient le paragraphe 7.»

– Adopté.

«Art. 8

À l'article L1523-5, alinéa 2, 2^o, du même Code, les termes «au sens de l'article L1512-1» sont supprimés.»

– Adopté.

«Art. 9

À l'article L1523-10, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, du même Code, les mots «de gestion» sont insérés entre le mot «organe» et le mot «adopte».

– Adopté.

«Art. 10

À l'article L1523-10, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, du même Code, les mots «et/ou provinciaux» sont ajoutés après les mots «et les droits de visite des conseillers communaux».

– Adopté.

«Art. 11

À l'article L1523-13, § 1^{er}, alinéa 3, du même Code, les mots «; ceux-ci peuvent être envoyés par voie électronique» sont ajoutés après le mot «afférents».

L'alinéa 5 est supprimé.»

– Adopté.

«Art. 12

À l'article L1523-13, § 2, alinéa 3, du même Code, les mots «et ceux qui étaient administrateurs d'une association au moment des faits à la suite desquels elle a été condamnée pour l'une des infractions prévues par la loi du 30 juillet 1981 ou la loi du 23 mars 1995» sont ajoutés in fine.

Au dernier alinéa de l'article L1523-13, § 2, du même Code, il y a lieu de remplacer le terme «9^o» par le terme «10^o».

– Adopté.

«Art. 13

À l'article L1523-13, § 4, du même Code, insérer un dernier alinéa rédigé comme suit :

«Ce plan est mis en ligne sur le site Internet de l'intercommunale et doit être communiqué par écrit sur simple demande à toute personne intéressée.»

La dernière phrase du dernier alinéa du paragraphe 4 de l'article L1523-13 du même Code, est supprimée.»

– Adopté.

«Art. 14

À l'article L1523-14, 4^o, du même Code, il y a lieu d'insérer le mot «aux» avant les mots «membres des organes restreints de gestion».

– Adopté.

«Art. 15

À l'article L1523-14, 8^o, cinquième tiret, du même Code, les mots «et les modalités d'application de celle-ci» sont supprimés.»

– Adopté.

«Art. 16

À l'article L1523-14, 10^o, du même Code, les mots «alinéa 1^{er}» sont supprimés.»

– Adopté.

«Art. 17

À l'article L1523-15, § 3, alinéa 3, du même Code, les mots «et de ceux qui étaient administrateurs d'une association au moment des faits à la suite desquels elle a été condamnée pour l'une des infractions prévues par la loi du 30 juillet 1981 ou la loi du 23 mars 1995» sont ajoutés in fine.»

– Adopté.

«Art. 18

À l'article L1523-15, § 5, alinéa 2, du même Code, le mot «maximum» est inséré entre le mot «de» et le mot «cinq».

– Adopté.

«Art. 19

L'article L1523-18, § 2, du même Code, est remplacé par le texte suivant :

«§ 2. Le nombre de membres de l'organe restreint de gestion lié à un secteur d'activité est limité au maximum au nombre d'administrateurs émanant des communes, des provinces et des CPAS associés à ce secteur.»»

– Adopté.

«Art. 20

À l'article L1523-18 du même Code, un paragraphe 3, rédigé comme suit, est inséré :

«§ 3. Le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité, la gestion journalière de l'intercommunale à son président ou à la personne qui occupe la position hiérarchique la plus élevée au sein de l'intercommunale.»»

– Adopté.

«Art. 21

À l'article L1523-23, § 1^{er}, alinéa 2, du même Code, le terme «six» est remplacé par le terme «trois.»»

– Adopté.

«Art. 22

À l'article L1523-23, § 1^{er}, dernier alinéa, du même Code, les mots «de l'assemblée générale» sont insérés entre les mots «la convocation» et les mots «doit contenir.»»

– Adopté.

«Art. 23

À l'article L1523-24 du même Code, le paragraphe 1^{er} est remplacé par le texte suivant :

«§ 1^{er}. Chaque intercommunale institue un Collège des contrôleurs aux comptes. Il est composé d'un ou plusieurs réviseurs et d'un représentant de l'organe de contrôle régional habilité à cet effet.

Il est chargé du contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations au regard notamment du Code des sociétés et des statuts de l'intercommunale.»»

– Adopté.

«Art. 24

À l'article L1531-2, § 1^{er}, 2., du même Code, ajouter in fine les mots «ou avec l'association de projet.»»

– Adopté.

«Art. 25

À l'article L1531-2, § 3, du même Code, les mots «L'administrateur ou le membre du comité de gestion

de l'association remplit une déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'est pas dans ce cas d'interdiction.» sont supprimés.»

– Adopté.

«Art. 26

À l'article L1531-2, § 3, du même Code, un alinéa 2 rédigé comme suit est inséré :

«À sa nomination, sous peine de ne pouvoir exercer ses fonctions, l'administrateur ou le membre du comité de gestion de l'association remplit une déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'est pas dans ce cas d'interdiction.»»

– Adopté.

«Art. 27

À l'article L1531-2, § 5, du même Code, les mots «un député provincial» sont insérés entre les mots «un conseiller provincial» et les mots «d'une province associée.»»

– Adopté.

«Art. 28

À l'article L1531-2, § 5, du même Code, les mots «de l'association» sont supprimés.»

– Adopté.

«Art. 29

À l'article L1532-1, § 1^{er}, première phrase, du même Code, les mots «de projet» sont insérés entre les mots «de l'association» et les mots «s'engage par écrit.»»

– Adopté.

«Art. 30

À l'article L1532-1 du même Code, le paragraphe 2 est remplacé par le texte suivant :

«§ 2. À la demande du conseil communal, provincial ou de l'action sociale, de la commune, de la province ou du CPAS associé, un représentant de l'intercommunale désigné par le conseil d'administration est chargé de présenter aux conseillers les comptes, le plan stratégique ou ses évaluations, ou tout point particulier dont le conseil concerné jugerait utile de débattre.»»

– Adopté.

«Art. 31

À l'article L1541-1, § 2, dernier alinéa, du même Code, les mots «Ce paragraphe» sont remplacés par les mots «L'alinéa précédent.»»

– Adopté.

«Art. 32

À l'article L1541-2, alinéa 1^{er}, du même Code, les termes «et 9°» sont ajoutés après le terme «8°».

– Adopté.

«Art. 33

Le présent décret entre en vigueur dès sa publication au *Moniteur belge*»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

INTERPELLATION
DE M. VAN CAUWENBERGHE À M. DI RUPO,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«LA PRÉPARATION,
PAR LA RÉGION WALLONNE,
DE LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION
ET DE LA FUTURE NÉGOCIATION
COMMUNAUTAIRE»

INTERPELLATION
DE M. KUBLA À M. DI RUPO,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«LES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES»
DÉBAT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 29.8
DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

M. le Président. – L'ordre du jour appelle, en application de l'article 29.8 du Règlement d'ordre intérieur, l'interpellation de M. Van Cauwenberghe, sur «la préparation, par la Région wallonne, de la révision de la Constitution et de la future négociation communautaire», et de M. Kubla, sur «les réformes institutionnelles», à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

MM. Cheron, Pire et de Lamotte se sont inscrits dans le débat.

La parole est à M. Van Cauwenberghe.

M. Van Cauwenberghe (PS). – Je voudrais entamer mon intervention par une précaution oratoire préliminaire, c'est que nous savons tous que la priorité, aujourd'hui comme hier, et pour quelques années encore en Wallonie, c'est le redressement économique. Monsieur le Ministre-Président, vous n'avez rien dit d'autre lors de votre discours sur l'état de l'Union qui, soit dit en passant, m'a beaucoup plu par cet appel à l'amour de la Wallonie, à la fierté wallonne et à la mobilisation wallonne.

Cette priorité économique, sociale et environnementale de notre combat est ici partagée par tous, certes avec les nuances des opinions politiques de chacun. Cela constitue un point important et, sans doute, un élément de force pour nous.

Cela dit, la Wallonie n'est pas une île, ce n'est même pas un état et l'histoire nous a enseigné que les volontés de notre Région ne sont pas *ipso facto* celles de l'ensemble du pays, parfois bien au contraire.

Il y a, au Nord, un autre peuple dont les priorités et les volontés ne sont pas semblables aux nôtres. C'est une réalité que seuls des optimistes béats peuvent feindre d'ignorer. Et que l'on ne dise pas que tout cela est affaire de politiciens. Je pense que c'est véritablement devenu l'affaire de la population, n'en déplaise à ceux qui essayent de faire passer les revendications flamandes pour le fait d'une minorité d'extrémistes. Il y a, en Flandre, une volonté profonde et constante de disposer de toujours plus d'autonomie et de toujours plus de compétences.

Dans ce contexte-là, force est bien de reconnaître qu'il y a bien deux mondes différents dans notre pays, au Nord et au Sud.

Le Flamand moyen se réveille le matin en se disant que son sort et celui de ses enfants s'amélioreront s'il y a plus de Flandre et moins de Belgique. Et le Wallon et le Bruxellois pensent que seul le maintien de nos institutions dans leur forme actuelle et une répartition inchangée de compétences permettront de conserver notre situation actuelle et d'assurer notre développement futur. C'est, en fait, le fondement de l'adage «*Nous ne sommes demandeurs de rien.*». Une idée largement soutenue par la classe politique et relayée puissamment par nos médias francophones.

Les Flamands considèrent les questions institutionnelles comme un élément déterminant de notre avenir politique. En revanche, côté wallon, on aurait tendance à nier la pertinence de ces questions et à en faire un jeu inutile, voire politicien.

Depuis 10 ans, l'opinion publique au nord est préparée aux revendications communautaires, au sud, elle est impréparée pour ne pas dire déconscientisée. Nous avons une population wallonne et francophone pour lesquelles ces questions sont véritablement frappées d'un tabou comme le démontrent encore d'ailleurs aujourd'hui les prises de position sur la nécessité d'une révision de la Constitution fédérale.

Au Nord, aucun complexe. Le Parlement flamand a débattu de toutes ces questions depuis 1999, a pris des résolutions en 1999, en 2003. Le Gouvernement flamand lui-même n'a aucun complexe d'aborder toutes ces questions. Depuis la note provocante de Luc Van den Brande, en février 1996, jusqu'à l'accord même

du Gouvernement actuel de M. Leterme, tout le monde y va de ses revendications institutionnelles, même lorsque celles-ci dépassent les compétences des entités fédérées.

Chez nous, silence radio sur toutes les ondes. Il a suffi de voir le débat sur une constitution wallonne pour mesurer combien notre Parlement était tétanisé, n'avançait qu'avec frilosité et réserve sur ces problèmes communautaires.

«*Ce ne sont pas les vrais problèmes des gens.*». Combien de fois n'a-t-on pas entendu répéter cette formule serinée par certains comme un mantra jusqu'à ce que l'émission de la RTBF ne démontre le contraire et que les gens, contrairement à ce que l'on pourrait penser, s'intéressent à cela, ne veulent pas être faussement rassurés et souhaitent finalement être partie prenante d'une réflexion qui concernera directement leur avenir. Parce qu'il ne faut pas avoir fait «polytechnique» pour comprendre que dès lors que l'on touche à l'avenir du pays, on touche aux vrais problèmes des gens; que si on touche à la sécurité sociale, aux droits du travail, on touche à la sécurité d'existence de nos concitoyens. Et que si l'on veut aller encore plus loin dans une fiscalité fédérale aux personnes physiques et aux sociétés qui soient davantage régionalisées, on touchera très frontalement au niveau de vie des gens.

D'où ma question un rien provocatrice mais qui, finalement, se veut constructive par rapport à notre opinion publique: n'est-il pas temps, Monsieur le Ministre-Président, du côté wallon, que des initiatives soient prises pour préparer ces échéances et surtout mobiliser notre population?

Certes, il revient aux partis politiques de préparer ces échéances. Mais, à côté des partis, je pense que les institutions, en tant que telles, Gouvernement et Parlement, ont également un rôle éminent à jouer et je m'interroge, et je vous interpelle sur trois thèmes.

En tant que pouvoir wallon, devons-nous rester muets dans le débat sur la révision de la Constitution ou n'avons-nous pas, en tant que pouvoir wallon, en tant qu'institution wallonne, quelque chose à exprimer?

J'ai quelques exemples à l'esprit parce qu'une révision de Constitution n'est pas, quoi qu'en pense M. Delpérée, nécessairement négative en soi. S'il y a bien un thème que j'ai entendu seriner, ici, c'était le sous-localisme abhorré. Comment ne pas mettre fin au sous-localisme qui détruit la Wallonie?

Eh bien, pour le faire, il faut modifier la Constitution parce que la Constitution contient évidemment, en ce qui concerne les Pouvoirs locaux, les Pouvoirs provinciaux, l'assise de leurs compétences inexpugnables. Pour s'être frotté au cas de la taxation de la

commune de Huy sur la centrale nucléaire, on a vu combien le Conseil d'État disait que c'était contraire finalement aux prescrits constitutionnels et que cela ressortait essentiellement de l'autonomie communale. Il suffit d'ajouter dans la Constitution fédérale, sous réserve de l'intérêt régional, les communes peuvent faire ceci, les provinces peuvent faire cela et on fera, comme cela, primer l'intérêt régional par rapport aux chocs des autonomies locales, provinciales et régionales auxquels on assiste aujourd'hui.

Ne faut-il pas modifier la Constitution fédérale pour pouvoir organiser des référendums régionaux? C'est une demande qu'a déjà exprimée notre Parlement. Ne devons-nous pas nous manifester sur ce terrain?

La composition du Sénat. Sénat désuet et dépassé s'il en est, qui n'est pas un véritable Sénat fédéral où, théoriquement, se retrouvent dans tous les pays de fédéralisme avancé, les entités constituantes de l'État comme deuxième chambre, en Allemagne ou en Espagne, où l'on peut débattre des questions qui intéressent l'ensemble des communautés et des régions.

La modification de la Constitution. En tant que Parlement wallon, ne devons-nous pas veiller, si on modifie l'article 195, à ce qu'il ait son mot à dire. Le jour où on atteint les compétences ou les structures des régions, notre Parlement, dans le système constitutionnel d'aujourd'hui, n'aurait strictement rien à dire. Il ne serait même pas consulté. Cela n'existe dans aucun État fédéral. Donc, nous avons intérêt à défendre un article 195 qui modifie sans doute le tempo constitutionnel, mais qui, au-delà, associe les pouvoirs régionaux à travers leur Parlement à toutes les modifications qui les concerneraient.

On pourrait également trouver un certain nombre d'autres exemples, mais je raccourcis, voyant le temps qui passe.

Donc, si on veut renforcer notre fédéralisme dans la solidarité et accroître la démocratie et la participation citoyenne, je pense qu'il faut que l'on ose avoir, ici, au Parlement wallon, un débat sur «*Que faut-il modifier dans la Constitution pour avoir un meilleur fonctionnement pour les gens et pour les collectivités de nos institutions?*».

Deuxième thème: ne faudrait-il pas préparer le débat communautaire; dont chacun reconnaît qu'il est maintenant inévitable. Ne faut-il pas qu'au sein du Parlement wallon, cœur de la représentation politique par excellence, un débat préparatoire, même discret, s'organise pour permettre aux parlementaires des partis démocratiques d'échanger leur point de vue, leurs perspectives sur l'avenir institutionnel de notre pays, pour entamer par la suite un dialogue avec nos collègues bruxellois?

Troisième thème – il est peut-être moins urgent – ne faut-il pas avoir un débat sur l'espace francophone? Nous savons que la Communauté française a atteint ses limites. Je pense que si l'on veut qu'elle soit plus efficace, plus efficiente, demain, il faudra la cogérer entre Bruxelles et la Wallonie. Cela ne mériterait-il pas un certain débat?

Ma question fondamentale est celle-ci: le Gouvernement va-t-il se saisir de ces questions? C'est son choix, mais vous nous direz ce qu'il en est.

Je me permets quand même de souligner que j'aurais difficile en tant que parlementaire wallon d'accepter que M. Antoine «*l'hyperkinétique vice-président du Gouvernement wallon*», pour citer *Le Soir*, lui, puisse individuellement, en tant que candidat, s'exprimer sur tous ces thèmes institutionnels et que nous, nous soyons ici complètement paralysés et éteints dans ce type de débat, mais que tous les jours, je lise dans *Le Soir* les réflexions de l'hyperkinétique ministre du Gouvernement wallon. Va-t-on assister comme cela à un développement d'idées de la part de M. Antoine, alors que le Gouvernement lui-même serait muet et le Parlement émasculé?

Voilà ce que je voulais vous poser comme question, en demandant, parce que cela ne ressort pas de votre compétence, au Président de notre Assemblée, qu'il veuille bien veiller à ce qui se passe au Gouvernement. Vous nous direz quel message vous allez adresser sur cette perspective de révision de la Constitution, de débats communautaires et intrafrancophones.

Mais ne faut-il pas que l'on ait au moins l'audace – non pas pour copier les Flamands? Sinon, à quoi servons-nous si devant les grands enjeux du pays nous sommes muets et nous continuons à nous interpellier sur un sous-décret sur l'autonomie, sur les intercommunales – avec tout le respect que j'ai pour les 32 amendements que vous avez introduits?

N'y a-t-il pas un thème essentiel comme celui-là qui devrait en notre sein nous mobiliser 100 jours avant les élections législatives de façon à ce qu'au moins ici, entre nous, nous sachions les uns et les autres ce que nous pensons et, mieux, que nous puissions coordonner, si pas trouver un consensus, la défense des intérêts légitimes des Wallons dont nous sommes aussi en partie dépositaires. (*Applaudissements*)

M. le Président. – Merci, Monsieur Van Cauwenberghe. Je ferai une proposition à la Conférence des présidents, lors de la prochaine réunion, de façon à mettre sur pied un groupe de travail, de réflexion pour que le Parlement puisse en toute souveraineté donner son avis sur le sujet.

La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, je voudrais d'abord vous rassurer, ce n'est pas l'union des vieux brontosaures qui est en train de se mettre en œuvre. Il n'empêche que j'ai retrouvé dans le discours de mon ancien Ministre-Président quelques thèmes que je partage volontiers.

Et le premier est de vous dire que je suis mal à l'aise devant le silence de notre Parlement – et vous ne m'en voudrez pas puisque je suis dans l'opposition – de notre Gouvernement.

Je suis mal à l'aise parce que nous sommes étonnamment muets dans un débat majeur. Ce n'est pas un débat mineur, discret, fait par quelques-uns. Tout le monde s'en saisit et vous connaissant, Monsieur le Ministre-Président, vous qui parcourez certainement la presse avec intérêt, avec un souci d'analyse, vous avez dû voir quand même combien, ces derniers mois, ces dernières semaines, se sont exprimés des hommes, des groupes, des institutions pour évoquer ce sujet.

Vous-même, dans des interviews, vous avez dit: «*Oui, il faudra bien que l'on parle avec les Flamands, c'est inévitable. Mais je veux que ce que l'on change éventuellement soit dans l'intérêt des citoyens.*». Je partage votre analyse. On ne va pas s'amuser à compliquer la vie de chacun ou à léser nos habitants.

Mon Président, que vous côtoyez dans d'autres hémicycles, à d'autres moments, M. Reynders, est le premier à avoir dit: «*Comment voulez-vous construire un pays fédéral en ignorant 6,5 millions de Flamands? Il faut parler avec eux.*», même s'il a une petite tendance préférentielle à parler avec M. Verhofstadt parce qu'il y a là des liens évidents de complicité politique, de réflexions communes. Mais il veut parler avec l'ensemble des Flamands. M. Javaux n'a rien dit d'autre. Il a lui aussi dit qu'il faudrait, le moment venu, négocier. La seule qui soit un petit peu plus discrète, c'est Mme Milquet. Ça, elle n'aime pas trop: «*Il ne faut pas toucher à la Constitution. Ce n'est pas nécessaire. Soyons fermes.*». Mais quand même, finalement, elle devra vaincre ses réticences. Voilà déjà le monde politique qui reconnaît le côté inévitable du débat.

Mais à côté de cela – et là je rejoins M. Van Cauwenberghe – M. Antoine se répand dans la presse. Il part en campagne: «*Antoine bat sa campagne.*». Et que dit-il? «*Je plaide pour la conclusion de pactes nationaux où Fédéral, Régions et Communautés construiront ensemble une politique cohérente.*». Je ne sais pas si M. Antoine parle avec l'imprimatur du Gouvernement, si vous avez débattu et que c'est la position officielle de votre Gouvernement ou s'il parle seul. Mais avouez que c'est pour le moins étonnant.

M. Van Cauwenberghe a fait plus fort, il a carrément fait un livre. Alors, j'ai contribué à la prospérité de la société d'édition en l'achetant. (*Rires et rumeurs*) Je ne l'ai pas reçu. J'ai même été un peu triste, mais enfin... Et je partage une de ses premières phrases. Je ne vais pas aller plus loin, mais il dit: «*Dès lors, en 2007, l'institutionnel s'imposera parmi «les vrais problèmes des gens», en remettant en cause le système des soins de santé, les allocations familiales, les négociations salariales et le financement général de la sécurité sociale ou en revendiquant plus d'autonomie fiscale. Fort de mon expérience de 30 ans d'action politique, je pense qu'il faut s'y préparer.*».

Moi, j'ai lu cela dès le départ avec la caricature très belle de la couverture où il rentre dans son char à Rhode-Saint-Genèse – je frémis parce que Waterloo est à côté. Je le vois débarquer – mais quoi qu'il en soit, M. Van Cauwenberghe s'exprime et très longuement dans un livre que je trouve, pour ma part, bien fait. Et il n'est pas le seul. Il n'est pas le seul homme politique. Il n'y a pas que M. Antoine, il n'y a pas que M. Van Cauwenberghe.

Tout récemment, l'Institut Destrée, que vous utilisez quand même souvent en appui de réflexions politiques que vous mêlez à vos actions – c'est clair et net – a dit: «*Une Belgique, quatre Régions, voilà tout. Fin des Communautés, quatre Régions identiques. Exit la Communauté française, exit les solidarités structurelles entre Bruxelles et Wallonie, etc.*». Avouez que c'est pour le moins troublant qu'une instance que nous côtoyons, qui désigne le Wallon de l'année, tout d'un coup, revoie ainsi notre paysage institutionnel.

À côté de cela, quelques semaines avant, c'était le quatuor qui annonçait son manifeste et qui, lui, au contraire, voulait célébrer l'alliance avec Bruxelles dans une autre configuration. Tout cela pour vous dire que, que ce soit l'homme politique, que ce soient les Présidents de partis, dont vous êtes, que ce soient les personnalités, on en parle un peu partout et on a des idées contradictoires, passionnelles, mais on y réfléchit, sauf nous. Sauf nous, ce n'est pas le cas.

Par contre, du côté flamand, ils n'ont pas hésité. Depuis 1999, les textes sont sur la table, votés, approuvés. Tout récemment, quelqu'un a essayé de les relancer avec des modifications, on a dit: «*Non, pourquoi reparler de cela, on a notre feuille de route depuis 1999? C'est clair, c'est net, on sait ce que l'on veut.*». Le Premier Ministre – avec qui j'ai, par définition, quelque sympathie politique – a dit au Palais, en présence de tous les corps constitués: «*Il faut que l'on évolue. Pas d'immobilisme, mais pas de séparatisme.*». Il y a une voie. Il a, lui aussi, ouvert le débat.

Face à tout cela, ce débat est inévitable. Il est là, il s'impose à nous et dans un contexte où deux choses

sont assez évidentes à mes yeux. La première, c'est la médiatisation. Ce soir encore, la RTBF fait une grande opération à Gand, moins souvent qu'à Namur, semble-t-il, en fin de compte, mais ce sera à Gand, et on va parler de ce que pensent les Flamands de nous, ce qu'ils veulent pour leur avenir après le documentaire fiction et avant d'autres séquences du même genre pour nous faire mieux connaître la Flandre. La médiatisation est énorme sur les rapports entre la Flandre, la Wallonie, l'État belge, etc.

Le deuxième aspect qui est beaucoup plus préoccupant à mes yeux, c'est le côté financier. J'ai interpellé ici M. Daerden, il y a quelque temps, qui a bien dû admettre que, en 2008, la Flandre n'aurait plus de dette, que sa situation financière était exceptionnellement florissante parce que, à chaque fois que nous revendiquons quelque chose, ils ont, dans une proportion qu'ils gardent discrète mais supérieure à la nôtre, les dividendes de nos revendications. La Communauté française est à l'étroit financièrement, qui en doute? Qui ne voit que l'on percole en permanence vers elle? Le Conseil supérieur des finances, article discret qui a peut-être échappé aux uns et aux autres, mais qui, moi, m'a fait bondir dit: «*La loi de financement est exsangue et les Régions seront priées, après les élections, de prendre une part des dépenses à leur charge et d'être responsabilisées.*». Article, Monsieur le Ministre-Président, qui ne vous aura sans doute pas échappé, mais c'est le Conseil supérieur des finances qui met en garde contre la fuite des ressources financières fédérales vers les Régions. C'est un article du 10 février de cette année.

Dans ce contexte, je dis, sans m'être concerté le moins du monde avec M. Van Cauwenberghe, que nous ne pouvons pas rester les bras croisés, qu'il n'est pas acceptable que le Parlement et je dirais même le Gouvernement wallon, ne prenne pas part à ce débat, que l'on n'ait pas l'opportunité de réfléchir ensemble, de construire des bases de revendications, le cas échéant, d'amélioration, mais que l'on soit présent dans ce débat dont j'ai démontré aujourd'hui que tant et tant d'acteurs sont partie prenante.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, je vous ferai quatre propositions mesurées, qui sont simplement des pistes d'action, non pas des décisions irréversibles à prendre, maintenant, mais des orientations.

Premièrement, je vous propose que nous examinions ensemble comment améliorer les structures intrafrancophones. On a parlé de la composition du Gouvernement de la Communauté française, pour des raisons peut-être divergentes au départ dans leur analyse, M. Van Cauwenberghe et M. Reynders se rejoignent en disant que les ministres wallons et les ministres francophones bruxellois se réunissent dans

un Gouvernement de la Communauté française vu autrement. C'est une piste de réflexion.

Mais il y a tant d'autres choses à améliorer. Ne pourrait-on pas structurer mieux les canaux financiers qui nous relient à la Communauté française? Savez-vous que toutes petites politiques additionnées, ce sont 200 millions d'euros par an, huit milliards d'anciens francs, que nous donnons à la Communauté française pour lui permettre de mener ses politiques? N'y a-t-il pas dans la mobilité de la Fonction publique, dans différents sujets, des améliorations qui seraient le premier point à voir entre nous. On n'a même pas besoin des Flamands pour cela. On en parle entre nous. On discute de l'amélioration des structures qui nous sont propres.

Deuxièmement, examinons les matières qui sont aujourd'hui régionalisées, ou encore fédérales et voyons si elles doivent rester à ce stade ou si elles peuvent évoluer. Je suis un peu ennuyé de tout le temps faire référence à M. Van Cauwenberghe, mais il m'a précédé à la tribune. Lui, il a fait une liste. Il a dit: «*Voilà ce qui est acceptable, voilà ce qui est souhaitable, voilà ce qui est inacceptable.*». C'est une grille de lecture. Vous avez rajouté, Monsieur le Ministre-Président, et je vous rejoins, cela doit servir le citoyen, pas de combat qui n'ait ce sens-là. Je peux partager votre analyse. Mais ne pourrions-nous pas, par exemple, dans les domaines de l'énergie, de la protection de la jeunesse ou d'autres domaines encore comme la formation, examiner si on ne sait pas restructurer mieux des compétences qui, aujourd'hui, visiblement, ne fonctionnent pas bien.

En énergie, j'ai deux pages de remarques. Il y en a une vingtaine en tout qui démontrent qu'une fois c'est le Fédéral, une fois c'est le régional, que l'on se marche sur les pieds, que l'on est antagoniste. Ne peut-on pas mener cette réflexion pour se préparer à demain?

Troisièmement – et cela me paraît fort important pour ne pas dire essentiel – j'ai entendu tant de fois parler de la solidarité Wallonie-Bruxelles. Je pense que, dans mon parti, on y est tout particulièrement attaché. Ce n'est peut-être pas vrai dans l'ensemble des formations politiques de la même manière, mais chez nous, c'est une façon permanente d'exprimer notre analyse politique.

Je trouve que, très souvent, la solidarité avec Bruxelles est romantique et cela consiste à dire: «*Si on vous attaque, on montera sur vos barricades et on viendra défendre avec vous les francophones.*». Je crois qu'une vraie solidarité devrait se construire notamment sur des relations économiques, sur des projets.

Pourquoi ne recevrons-nous pas, ici, à Namur, des Ministres bruxellois? Qu'ils viennent s'exprimer, qu'ils viennent nous dire comment construire

ensemble une synergie, à condition qu'ils n'aient pas la vision de M. Cerexhe, qui lui, dans un article, dit clairement: «*Bruxelles doit éviter le piège de relation privilégiée avec la Flandre ou avec la Wallonie sous peine de se laisser cannibaliser.*».

M. le Président. – Monsieur Kubla, pouvez-vous conclure?

M. Kubla (MR). – On avait dit 20 minutes pour mon groupe.

M. le Président. – On a dit qu'on en restait aux temps de parole prévus et qu'on changerait pour la prochaine fois.

M. Kubla (MR). – Non. Vous avez la mémoire courte mais je serai bref.

Monsieur le Ministre-Président, la solidarité Wallonie-Bruxelles, donnons-lui un contenu. Travaillons ensemble. Nos commissions sont ouvertes. Recevons, le cas échéant, les Ministres du Gouvernement bruxellois. Qu'ils s'expriment sur ce qu'ils attendent de nous et comment nous pourrions travailler ensemble.

Enfin, et j'y arrive, je rejoins mon prédécesseur à la tribune. Oui, une commission, car rappelez-vous quand on a discuté de la proposition de Constitution, on a conclu le débat en disant: on n'insiste pas pour l'instant sur ce thème mais on va lancer une commission qui va réfléchir à la future négociation. Oui, il y a des experts, il y a des professeurs d'université qui ont fait des rapports qui sont soumis aux présidents de parti mais pas aux parlementaires. Saisissons-nous de cette réflexion comme l'a fait le Parlement flamand.

Encore faut-il, pour arriver à cette stratégie partagée, Monsieur le Ministre-Président, que le Gouvernement adopte cette grille de lecture et que vous partagiez notre souci de nous préparer à ce débat. Et là, cela pose, me semble-t-il, une question, et vous ne m'empêchez pas d'être direct en cette matière: votre Gouvernement est-il uni sur la vision du débat qui se prépare?

J'ai le sentiment, en écoutant vos congrès, en écoutant vos principales figures politiques et en écoutant celles du cdH – et je respecte les deux points de vue – qu'il n'y a pas unanimité ni cohérence, qu'il y a des sensibilités différentes, et qu'aujourd'hui, vous n'abordez pas le débat qui se prépare avec la même vision de ce qui nous attend. C'est cela qui vous bloque dans votre volonté de tergiverser ou de faire le débat ailleurs. Moi, je vous demande, comme je pense beaucoup de nos collègues, qu'on ramène ce débat ici, comme la Flandre l'a fait, comme toute Assemblée

démocratique devrait le faire, pour préparer un rendez-vous inévitable mais dont chacun mesure, je crois, l'importance pour tous. (*Applaudissements sur les bancs du MR et du FN.*)

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, Monsieur le Président, l'avenir institutionnel de notre pays est un débat important. Si je n'en conteste pas l'utilité politique, je suis pourtant surpris que ce sujet soit débattu au sein de notre Assemblée. Quelle est notre compétence en cette matière? Le Parlement wallon, à l'instar des autres entités fédérées, n'est pas compétent dans le domaine institutionnel. Celui-ci reste sous l'égide fédérale.

Ceci étant dit, il faut s'arrêter une seconde pour réfléchir: une telle démarche ne risque-t-elle pas d'appauvrir le front francophone? Est-ce qu'exclure les Bruxellois d'un débat si important ne revient pas à nous isoler face aux revendications flamandes?

À défaut d'une position francophone commune, le rapport de force risque de profiter à la Flandre. Le calcul est simple: la Flandre compte six millions de Flamands contre à peine plus de trois millions de Wallons. Un front francophone uni compterait quant à lui quatre millions deux cent mille francophones.

Autrement dit, des francophones divisés seront laminés. Des francophones unis et solidaires seront plus forts.

Ce lien entre Wallons et Bruxellois, entre les francophones de notre pays, doit être favorisé, accentué et développé.

Vous comprendrez donc que je m'interroge sur l'objectif poursuivi par les instigateurs de ce débat.

Qu'en est-il?

Êtes-vous demandeur d'une quelconque réforme institutionnelle ou non?

Êtes-vous toujours pour une position forte des francophones?

Monsieur Kubla, pouvez-vous m'éclairer sur la position de votre parti à ce sujet?

Alors que votre président confirmait qu'il n'était demandeur de rien...

M. Kubla (MR). – C'est le Gouvernement qu'on interpelle!

M. de Lamotte (cdH). – ... d'autres interventions ultérieures font état d'un revirement où celui-ci semble ouvert à la discussion institutionnelle.

Il s'aligne ouvertement avec les prétentions du VLD en matière institutionnelle. M. Reynders semble donc être ouvert à la discussion institutionnelle, ce qui constitue pour le moins un revirement de sa position initiale.

Le discours récent de M. Michel n'est guère plus rassurant lorsqu'il déclare...

M. Kubla (MR). – C'est la position de la majorité, ça?

M. de Lamotte (cdH). – ... que l'idée de la suppression des facilités pour les nouveaux arrivants en périphérie bruxelloise ne l'effraie pas. N'a-t-il pas déclaré, entre autres propos fracassants: «*Je ne suis pas d'accord mais cela ne va pas m'empêcher de dormir.*»?

Bref, après ce que l'on peut appeler un réel changement de cap dans le discours institutionnel, voilà que les divergences internes arrivent:

- en réplique, des élus FDF ont même critiqué l'ancien président du MR en lui promettant qu'ils feraient en sorte que cette phrase l'empêche de dormir
- ensuite, ce furent différents mandataires réformateurs qui renvoyaient Olivier Maingain à ses études, suite à sa petite idée présentée lors d'un congrès, de rattacher leurs communes en Région bruxelloise. Cacophonie en morne plaine!

Les attermoissements du MR se succèdent sans se ressembler, parfois étonnants, souvent inquiétants. Avant d'avoir une stratégie collective francophone, c'est avant tout établir une stratégie collective au sein du MR qui est nécessaire.

Le rassemblement des francophones ne peut pas se permettre cette improvisation et demande donc aux différentes instances et leaders du MR de réintégrer la famille francophone avec une sérénité si possible retrouvée.

Par ces différentes interventions, vous donnez l'impression d'une ouverture institutionnelle à la fois dangereuse et contraire à la position voulue et soutenue par les présidents de parti: ces discours, au lieu de nous renforcer, nous affaiblissent face aux revendications flamandes.

Voulez-vous réellement dynamiser le front des francophones et ainsi avoir une position de force face aux Flamands? Ou, au contraire, cherchez-vous à le déforcer? Cherchez-vous à ouvrir la voie à la mise en œuvre de réformes au détriment des francophones wallons et bruxellois?

J'insiste à nouveau – et lourdement – sur la nécessité d'un front francophone, uni et solidaire. Les présidents de parti doivent continuer à se concerter afin

de définir une position francophone commune face aux revendications flamandes. Celles-ci, on le sait, sont nombreuses, diverses et persistantes et elles feront sans nul doute l'objet des débats avant, pendant et après les élections du 10 juin prochain.

La réponse francophone face aux demandes de réformes flamandes doit être réfléchie et prudente. Nous devons éviter de permettre des réformes qui apporteraient éventuellement – et pour un temps restreint – des moyens financiers supplémentaires mais qui, à terme, se révéleraient préjudiciables à la promotion de nos droits les plus élémentaires, que ce soit en termes d'emploi ou encore de logement.

La Belgique a du sens si elle s'organise en un espace social solidaire. C'est ce qu'a voulu dire André Antoine dans sa déclaration au journal *Le Soir*, dont on a parlé tout à l'heure et je le confirme en son nom. Notre système de sécurité sociale assure, tant au niveau des recettes et des dépenses, une solidarité effective entre les hommes et entre les femmes de notre pays. Qu'ils soient riches ou pauvres, jeunes ou vieux, actifs ou sans emploi, bien portants ou malades.

Lorsqu'on entend parler de séparatisme, d'indépendance de la Flandre, on oppose des régions, des territoires, alors qu'en aval, on vise les personnes, la solidarité existante entre ces personnes, la solidarité qui fonde notre société.

Je suis de ceux qui croient que notre pays a un avenir commun avec les Flamands, qui croient que la Wallonie et la Flandre gagnent à rester unies au sein de la Belgique.

Une Belgique fédérale forte et cohérente, respectueuse de ses entités et de leurs saines ambitions, apportera sa pierre à la construction de l'Europe.

Par contre, si on la laisse se déchirer, elle ne sera qu'un piètre exemple pour nos partenaires européens et affaiblira l'Europe.

Autrement dit, l'échec de la Belgique serait un échec pour l'Europe.

La révision des articles de la Constitution fera également l'objet d'un débat prochain.

Je m'interroge sur la nécessité d'une telle révision et je tiens à rappeler la plus grande prudence en la matière.

Évitons d'ouvrir la boîte de Pandore aux revendications des Flamands. Évitons de l'amender sans un sens post-fédéraliste.

Certaines prétentions flamandes, telles la réduction des pouvoirs royaux ou encore la procédure de révision de la Constitution, nécessitent une modification de la Constitution. Or, de telles modifications risquent d'être défavorables pour les francophones.

Vous m'objecterez certainement qu'il n'est pas nécessaire de modifier la Constitution afin d'assurer le transfert de certaines compétences, des lois spéciales peuvent suffire.

Toutefois, je vous demande d'être très attentif pour éviter toute modification de l'article 35. Modifier cet article serait ouvrir la porte à une régionalisation accrue des compétences. Celle-ci n'est pas souhaitable: la modification de cette disposition aurait pour but d'attribuer effectivement aux Communautés et aux Régions l'exercice des compétences résiduelles.

On entend également beaucoup parler d'une réforme du Sénat. Il est vrai que celle-ci peut paraître opportune mais est-elle toutefois indispensable ?

L'intention de certains serait de transformer notre haute Assemblée en une chambre des Régions et des Communautés, composée de représentants des entités fédérées, qui se concentrerait sur la résolution des conflits d'intérêts entre Nord et Sud.

Cette idée de réforme ne me semble pas opportune. Et je constate d'ailleurs que cette idée est loin de faire l'unanimité, notamment au sein de nos collègues du MR.

Je pense que pour régler les problèmes entre les entités fédérées, l'instrument existe déjà: les accords de coopération. Nous devons les renforcer et les multiplier.

Dès lors, quelle serait la plus-value d'une réforme du Sénat ?

Un autre débat concerne le rapprochement entre la Communauté française et la Région wallonne.

Ce rapprochement entre francophones wallons et bruxellois et la création d'un espace francophone retiennent notre attention.

Des synergies entre les Régions et la Communauté existent déjà, notamment dans le domaine des relations internationales. Pour la Wallonie, trois Ministres à double casquette – des Ministres de la Région wallonne et de la Communauté française pour les mêmes compétences – travaillent dans des équipes gouvernementales, notamment dans le domaine des relations internationales. Ces mesures portent déjà leurs fruits et doivent être accentuées.

Monsieur le Ministre-Président, le débat sur l'avenir institutionnel est un débat intéressant et nécessaire.

Mais mes préoccupations sont la Wallonie et les Wallons. Et ceux-ci poursuivent d'autres enjeux bien plus essentiels, à savoir l'emploi, la formation, le développement économique ou encore la sécurité.

Les Wallonnes et les Wallons attendent des réponses concrètes à leurs préoccupations. Les Wallonnes et les Wallons attendent que le monde poli-

tique se focalise sur eux et non sur les conflits communautaires.

Il faut éviter le discours du «*Tout va mal, il faut des changements institutionnels.*». Non, tout ne va pas mal. Non, des réformes ne sont pas indispensables pour assurer le bon fonctionnement de l'État belge. Nous devons avant tout assurer la stabilité de celui-ci.

Nous ne devons pas être sourds face aux revendications du Nord du pays, celles-ci feront largement partie du débat en Flandre lors des élections et après celles-ci. Face aux revendications de certains partis flamands, il est nécessaire qu'un front francophone commun existe. Et je reste convaincu qu'un tel débat ne doit pas se faire seulement au sein de notre Institution au risque d'oublier les francophones de Bruxelles.

Les présidents des partis démocratiques ont lancé cette initiative et bien que certaines divergences apparaissent entre eux, il ne faut pas oublier que ceux-ci veulent tous le maintien de notre État fédéral.

Je suis d'avis que c'est entre présidents de parti, ayant le souci du bien-être des francophones, que le débat doit avoir lieu, que ce sont eux qui doivent se préparer et s'accorder face au débat institutionnel qui risque d'émerger à la suite des élections.

Il est vrai aussi qu'il devient urgent d'établir cette stratégie collective des partis francophones face à ces revendications car les élections législatives sont pour demain.

Il est important que nous, francophones, envoyions un message fort non seulement aux francophones mais également aux Flamands. Rien n'est inéluctable, ce n'est pas parce que les Flamands déposent diverses revendications institutionnelles que nous, francophones, nous devons les accepter sans mot dire.

Dans le courant du mois de décembre, les présidents de parti annonçaient la mise en place d'une réunion afin de s'armer face aux revendications institutionnelles flamandes.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Monsieur le Ministre-Président de la Région wallonne, quelle est votre position ? (*Applaudissements sur les bancs du cdH.*)

M. le Président. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, notre loyauté fédérale est irréprochable. Vous n'avez jamais entendu dire qu'un membre de notre fraction a proclamé que le nouveau régime fédéral ne convenait pas et qu'il recommandait de s'engager dans un système confédéral ou de marcher vers le séparatisme.

Cependant, comme beaucoup, nous considérons que le régime actuel est perfectible et qu'il est même utile de le réformer sur plusieurs points et rapidement.

Cela veut dire que nous ne sommes pas de ceux qui, adeptes de la méthode Coué, s'en vont décliner à tous les temps qu'ils ne sont demandeurs de rien.

En conséquence, chers Collègues, permettez-moi de vous entretenir brièvement du référendum, du sort de la Communauté française, de celui des provinces, de quelques compétences régionales et de l'avenir de la sécurité sociale.

Le référendum.

Il s'agit d'une institution démocratique de base et fondamentale qui doit être instaurée à tous les niveaux de pouvoir.

La Communauté française.

La Communauté doit être fusionnée avec la Région, plus exactement, la Région wallonne et la Région bruxelloise doivent chacune recevoir les compétences de la Communauté sur leur territoire.

La Communauté est devenue une source de complications incroyables sur les plans juridique, administratif et financier. La Région wallonne n'arrête pas de financer la Communauté et de se substituer à elle, de la remplacer dans l'exercice de fonctions vitales et élémentaires.

Pour gouverner la Communauté, il faut faire preuve d'imagination transversale. Certains ont même proposé de constituer un super-Gouvernement composé de tous les Ministres régionaux francophones.

La structure actuelle est horriblement coûteuse : deux Gouvernements, deux Parlements, des administrations séparées. Et cerise sur le gâteau, de très difficiles discussions entre Francophones et Flamands quand, régulièrement, le moment de refinancer la Communauté exsangue arrive.

Nous pensons donc, qu'il est temps de fusionner Communauté et Régions.

Les Provinces.

Certains dans notre mouvance, pensaient, à l'époque où l'on organisait l'État fédéral que nous connaissons, que la nouvelle construction pouvait se réaliser à partir d'entités provinciales revigorées.

Aujourd'hui, il faut reconnaître qu'on pourrait aisément se passer de l'institution provinciale subsistante en redistribuant ses dernières compétences entre la Région et les communes et des organismes spécialisés dépendant de l'une ou des autres.

Supprimer les conseils provinciaux et un bataillon de députés provinciaux n'impose pas d'abandonner

nécessairement la division administrative par provinces et de se passer de hauts fonctionnaires comme les gouverneurs, chargés de missions par l'État fédéral et la Région.

Les compétences régionales.

Sur le plan des compétences, nous pensons que la Région ne peut pas se montrer frileuse si des extensions lui sont proposées et si, de cette manière, elle peut mieux maîtriser son sort et son avenir.

J'ai expliqué, plus de dix fois à cette tribune, qu'une partie importante du plan Marshall risquait d'être inopérante tout simplement parce que la question de la compétitivité de nos entreprises relevait de la sphère fédérale.

Je ne dis pas qu'il faut régionaliser tout ou partie de cette matière mais nous ne devons pas craindre de recevoir plus de compétences en matière économique au sens large, en matière écologique également. En effet, il est de plus en plus indispensable de lier ces deux secteurs parce que nous vivons dans un monde gravement pollué, un monde fini, limité dans ses ressources énergétiques fossiles et de matières premières qui s'épuisent.

La sécurité sociale.

Pour être efficace et performant, un régime de sécurité sociale, dans une société comme celle que nous connaissons, doit reposer sur une large base en matière de population, de cotisants et d'intervenants financiers.

L'échelle Belgique me semble bonne et suffisante dans la mesure où toutes les forces qui concourent au régime agissent loyalement, clairement, minutieusement.

L'équité et la solidarité imposent que le premier pilier de ce régime soit fort et important.

En conclusion, chers Collègues, avec les parlementaires de la fraction FN, je pense que, dans un esprit de bonne collaboration fédérale, les Wallons ne doivent pas craindre les prochaines négociations institutionnelles. Ils doivent saisir l'occasion qui leur est donnée pour réformer certaines institutions et exercer de nouvelles compétences de manière à mieux maîtriser leur avenir.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, si vous me permettez, il est important que le Ministre-Président soit présent pour écouter les interpellations.

M. le Président. – Il est là! La parole est à M. Cheron.

M. Cheron (Écolo). – Je voudrais tout d'abord remercier les auteurs initiaux de ces interpellations

parce que quoi qu'il en soit, je pense que nous sommes dans un débat important. Un débat étrange mais important.

Étrange, parce que là où certains, comme M. Kubla, ont décrit l'une ou l'autre attitude un peu hyperkinétique, je ne crois pas que nous pourrions dire que nous aurons vécu un débat hyperserein et j'espère que ce qui résultera de ceci, ce ne sera pas qu'on se soit mis d'accord sur le fait qu'il y avait bien un sujet, qu'il y avait un verbe – enfin plus chez certains que chez d'autres – mais sur la question de savoir quel est l'objet?

J'ai envie de poser ici, peut-être avec la qualité du plus petit des groupes démocratiques, cette question: de quoi parle-t-on? Quel est le vrai sujet? En effet, comme un train qui peut en cacher un autre, ce sujet peut en cacher un autre et je ne voudrais pas que demain, vu de l'extérieur, et je dirais plutôt du Nord, on puisse se dire: «*La Wallonie, les francophones, combien de divisions?*». Et vous entendrez le mot divisions dans tous les sens que vous souhaiterez.

Je pense qu'ici, nous avons le choix: ou on fait un débat sur le fond, ou on fait un débat sur la forme en essayant avec talent, Monsieur Kubla, de faire les deux à la fois. Mais sur le fond, soyons sérieux. Si on veut véritablement étudier un seul exemple, je le formulerai aux responsables de l'Institut Jules Destrée, pour qui j'ai beaucoup de respect, il y a d'ailleurs un historien parmi eux.

Dans les formules proposées hier, j'espère qu'ils n'ont pas bien regardé ce que cela signifiait. J'espère qu'ils n'ont pas imaginé une seconde que c'était vrai. Qu'on allait demain, par exemple, percevoir l'impôt non pas au lieu de résidence mais au lieu où se situe l'activité. Parfois, je trouve qu'il y a une impunité à dire beaucoup de bêtises. En fait, vous avez tout à fait compris, c'est une alliance Bruxelles-Flandre qui a été décrite hier, c'est exactement cela. Et qui perd? La Wallonie. Qui perd? Les Wallons. Et cela, non. Et sur le fond, vous comprendrez bien que nous n'avons, nous, aucun problème.

(Mme Cornet, première vice-présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

Demain, Madame la Présidente, vous faites venir des experts, ceux qui travaillent depuis des années sur le sujet, dans une certaine indifférence des parlementaires, il faut le dire, et ce n'est pas grave, mais le travail de fond existe. Il est disponible pour ceux qui le veulent.

Je pense que nous devons donc ici avoir, au travers de ces interpellations, le souci d'une méthode. On devra se mettre d'accord sur une méthode sinon on va

refaire ce débat. Moi, je l'ai déjà vécu deux fois, c'était intéressant. La première fois, c'était à l'initiative de M. Van Cauwenberghe, concernant un projet de Constitution pour la Wallonie et cela avait débouché sur l'idée de créer un lieu où on allait discuter. La deuxième opération était menée par M. Kubla avec une très bonne interpellation adressée à M. le Ministre Daerden sur les surplus budgétaires flamands, vous vous en souvenez et là, on allait faire quelque chose et créer un lieu. La troisième opération a lieu aujourd'hui. Vous comprendrez bien que comme dans l'histoire de Pierre et le loup, j'attendrai de voir ce qu'il en sera mais nous y serons s'il faut débattre et travailler des sujets.

Quel est véritablement le sujet? Vous savez, il faut au moins reconnaître un talent au Nord du pays, celui d'exposer ses revendications. Alors, bien entendu, Monsieur Van Cauwenberghe, il y a la question de la Constitution. Je pense que le cdH nous a fait suffisamment de tort avec une déclaration péremptoire sur le sujet. C'est vraiment ce qu'il ne faut pas faire, au contraire, si vous voulez des problèmes, c'est ce qu'il faut faire et donc, sur la Constitution et sur les lois spéciales, quelle est la différence? C'est que l'essentiel des demandes du Nord du pays porte sur des enjeux et des compétences derrière lesquels il y a beaucoup de masses budgétaires. Derrière les demandes flamandes qui se focalisent essentiellement, vous l'aurez compris aujourd'hui, sur le marché du travail, sur la question de l'emploi, il y a une volonté d'une Nation en marche qui y croit, qui a une volonté, qui a une culture commune, un état d'esprit entrepreneurial commun, qui veut étendre son marché et qui veut aussi avoir et gérer l'emploi. Une des questions majeures pour les Wallons, pour les francophones demain sera de savoir quelle attitude adopter par rapport à une telle revendication forte. Pour moi, le danger n'est pas dans la Constitution mais bien dans toutes les compétences qu'on peut transférer par lois spéciales. C'est là que se trouve le cœur de la demande, et le cœur de la demande flamande, c'est plus d'autonomie en matière fiscale, plus d'autonomie en matière d'impôt des sociétés, plus d'autonomie en matière de gestion des bassins et du marché du travail.

Et il y a là, par rapport aux Wallons, par rapport aux Bruxellois, bien entendu des dangers.

Faut-il se replier? Faut-il refuser le débat? Non, évidemment. Ce serait l'attitude la plus idiote au sens où ce n'est pas comme cela que fonctionne ce pays, je pense que nous le savons tous. Mais il faut que l'on s'y prépare au mieux, quelles que soient les divergences entre nous et honnêtement, les propos tenus à cette tribune par les orateurs qui m'ont précédé n'étaient pas inintéressants, mais je me suis dit qu'il y avait beaucoup de divisions. Est-ce utile? Est-ce le

bon moment? Ne peut-on pas trouver entre nous ce socle commun, minimal, non pas pour oser l'affrontement, mais pour protéger l'essentiel? Arrêtons de jouer les différents lieux où l'on peut avoir non seulement le débat mais la préparation des négociations.

Bien entendu, il y a des positionnements opérés par les uns et les autres. Il y a un Parlement, il y a un Gouvernement, il y a des partis, on sait qu'il y a des choses qui sont en œuvre et il y a aussi matière à intervenir pour apparaître sur ce dossier comme on apparaît sur d'autres. Je dis simplement que celui-ci est peut-être différent. C'est peut-être un dossier à part, c'est peut-être un dossier qui demande, compte tenu du sujet, une attitude un peu plus responsable. Et donc, au nom de mon groupe, je dirai ceci: travailler: oui, préparer les dossiers: oui. Faire des calculs politiques sur une matière comme celle-ci, honnêtement, nous n'y serons pas. Nous n'y serons pas parce que nous n'avons rien à y gagner, notre pays n'a rien à y gagner, la Wallonie n'a rien à y gagner. Mais par contre, dans la préparation, nier le fait qu'il faille en dehors de ce que nous allons faire ici en Wallonie, avoir un lien privilégié avec Bruxelles, avec les représentants, que ce soit à la Région bruxelloise, à la Commission communautaire française ou au sein même de la Communauté française dont on a parfois ici quelque mal à exprimer même le nom... Je pense que si nous n'adoptons pas cette attitude stratégique, ce ne sera non pas une erreur grave, mais une erreur historique. Je pense que c'est cela qu'il faut affirmer, non pas un front francophone, mais la volonté d'avoir un projet commun et ce projet commun, il doit être au cœur d'une démarche positive et là-dessus, je rejoins, M. Van Cauwenberghe, malgré tout ce qui nous sépare. Je revendique, comme lui, le fait que la première chose que nous allons devoir faire après juin 2007, c'est que le rendez-vous il n'est pas avec le nord du pays, il est avec nous-mêmes et c'est à partir du redressement de la Wallonie, de la collaboration que nous allons avoir avec tous et autour de tous les francophones, autour d'un projet, qu'il soit économique, social ou environnemental, pour un bien durable, qu'il soit non seulement politique, mais aussi pour les habitants de Wallonie et de Bruxelles, c'est ce projet-là qu'on doit construire et là il est temps, il est plus que temps, et s'il s'agit, Madame la Présidente, au sein de ce Parlement, d'opérer dans quelque lien que ce soit, qu'il soit discret ou non, au travers de ce projet collectif et sur cette base commune, nous sommes preneurs et osons alors prendre des initiatives.

Un seul exemple, Monsieur Van Cauwenberghe: vous avez parlé du sous-régionalisme en Wallonie. Vous savez, nous avons déjà dans notre autonomie constitutive – je sais que vous êtes partisan aussi de cela – la possibilité d'organiser une véritable élection sur base, en tout cas pour partie, d'une circonscription unique wallonne. Voilà un chantier susceptible de

créer, par la démocratie représentative, une identité en Wallonie qui n'ait pas peur d'elle-même.

Dernier exemple, parce que j'épuise mon temps de parole: l'emploi, la formation. Vous savez combien j'aime les dossiers d'enseignement. Mais est-il normal que nous n'ayons pas la capacité, ni vous ni moi, d'interroger en même temps deux fois Mme Arena, une première fois comme Ministre de l'Éducation, une deuxième fois comme Ministre de la Formation? Cela pose la question du miroir que s'offrent à eux-mêmes les francophones, cette incapacité aujourd'hui, dans un seul lieu, de parler de ces couples fondamentaux pour l'avenir de la Wallonie mais aussi de Bruxelles, que sont la recherche, appliquée ou fondamentale, la formation, l'éducation et je dirais même la culture.

Et je voudrais terminer en disant qu'il n'y a pas d'incompatibilité et que la culture, c'est ce qui se forge aussi, au travers de l'identité, la fierté. Il n'y aura de bons débats, de bonnes négociations que s'il y a peu de divisions dans le camp francophone et s'il y a aussi une volonté d'agir en commun et je dirais avec un peu de fierté. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Happart.

M. Happart (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, c'est en ma qualité de député wallon que j'interviens ici aujourd'hui. En effet, je ne pouvais pas rester au perchoir, au balcon, face à ce dossier. Aussi, vous ne serez pas étonné de m'entendre prendre la parole dans ce débat institutionnel, qui, je crois, vient à son heure.

En cette matière, comme en d'autres qui jalonnent l'histoire évolutive de notre État, le proverbe qui dit: «*Mieux vaut prévenir que guérir.*» prend ici toute son importance. Je ne vais pas vous parler des déclarations qui sont faites dans d'autres Régions de l'État mais simplement, brièvement échanger quelques réflexions quant à l'avenir de la Région wallonne dans l'État belge d'aujourd'hui et dans l'État européen en construction.

Vous serez d'accord avec moi, le Parlement est un lieu de réflexion, de débats, d'échanges autant que de législation.

Il nous incombe donc, à nous parlementaires avec vous exécutif, d'établir un inventaire de ce dont nous avons besoin et de ce que nous voulons pour l'avenir de la population que nous représentons.

Réfléchir ne veut pas dire détruire mais au contraire construire. Je ne suis pas Mme Soleil, mais mon petit doigt me dit qu'au lendemain des élections fédérales du 10 juin 2007, tout comme d'ailleurs au lendemain des élections régionales de juin 2009, on n'échappera

pas à un débat communautaire de nature institutionnelle, c'est-à-dire, économique, social.

Il n'y a pas de lieu culte réservé au débat institutionnel, notre Région fait partie intégrante de l'État Belgique et à ce titre, nous avons le droit de dire et de revendiquer ce que nous estimons bon pour notre Région et ses habitants.

Je ne suis pas contre telle ou telle Région, mais bien sûr, pour la Wallonie. Aussi, j'estime que le débat devra également s'ouvrir en toute liberté; sans préjugé, sans complexe, de Région à Région, avec les deux autres Régions dans leur totalité et il est évident que pour moi, en ce qui concerne la Région bruxelloise, il faut comprendre majorité et minorité linguistiques. Les intérêts de la Communauté germanophone doivent aussi être pris en considération.

Dès que j'ai été conscient de la réalité communautaire de notre État, j'ai choisi d'être adepte de la construction fédérale à trois Régions, comme le voulait André Renard, plutôt qu'à deux grandes Communautés selon le vœu des Flamands, qui, rappelez-vous, ont tout fait pour que Bruxelles ne soit jamais une Région.

Lorsqu'avec Jean-Claude Van Cauwenberghe et d'autres, nous avons lancé le projet de Constitution wallonne, il va de soi que nous voulions et que nous voulons toujours décrire, dessiner notre propre costume institutionnel.

Nul ne détient la vérité sur l'avenir institutionnel de l'État et que l'on arrête, parce d'aucuns refusent les discussions institutionnelles, de nous dire que nous voulons nous replier sur nous-mêmes.

Nous ne ferons pas la Région wallonne contre, mais avec.

Monsieur le Ministre-Président, je sais qu'aujourd'hui, du côté wallon, les différentes familles politiques se déclarent non demandeuses de réformes institutionnelles, mais en politique, comme dans des associations de personnes ou des groupes de personnes, si l'une des composantes décide unilatéralement de partir, rien ne peut la retenir. Ce sera alors ce que l'on appelle un divorce, une séparation à l'amiable ou une séparation de biens. Cela ne veut pas dire la suppression de tout contact, d'échange, de solidarité et ici, peut-être pourrions-nous, de temps en temps parler de solidarité Bruxelles-Wallonie, plutôt que toujours Wallonie-Bruxelles. Moi, j'attends que les Bruxellois démontrent qu'ils sont solidaires avec nous, y compris en matière économique. Il n'y a pas de bonne guerre mais il peut y avoir de bons accords.

Monsieur le Ministre-Président, je ne suis pas, je crois, comme vous et comme beaucoup de collègues, demandeur de rien mais je suis conscient qu'il faut

néanmoins être préparé à tout. (*Applaudissements sur les bancs du PS.*)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Présidente, chers Collègues, tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble des collègues parlementaires qui ont interpellé le Gouvernement. Je ferai juste une petite mise au point concernant les chiffres de la population. Je pense que M. Kubla ne voulait pas dire 6,4 millions de néerlandophones, mais 6,1 millions. Je me permets juste d'apporter cette précision. La différence n'est pas énorme mais elle est d'importance puisqu'on considère qu'il y a 3,4 millions de Wallons et environ un million de Bruxellois.

Avant de fournir les explications sur l'attitude du Gouvernement, je voudrais vous dire, Messieurs les Parlementaires, que le Gouvernement ne sous-estime pas l'importance des questions institutionnelles. Ce n'est certainement pas un jeu politicien et M. Van Cauwenberghe a raison, c'est une question d'une extrême importance et vos soucis relatifs aux questions institutionnelles sont tout à fait respectables.

Il nous paraît toutefois fondamental de prendre en compte le contexte dans lequel nous les abordons.

Le Gouvernement tente, du mieux qu'il peut, comme vous d'ailleurs, d'améliorer la qualité de vie des Wallonnes et des Wallons, d'assurer un avenir à leurs enfants, de conférer à la Wallonie une stature de Région prospère, à la fois sociale et écologique, une Région inventive, cultivée et ouverte.

Pour ce faire, le Gouvernement prend en compte, comme vous l'imaginez, mille et un facteurs et bien entendu, tous ces facteurs n'ont pas la même portée et ne sont pas de même nature. En particulier, trois difficultés majeures doivent être résolues pour que l'on puisse, selon nous, définitivement tourner la page d'une régression économique sans précédent, et M. Cheron l'a indiqué. Il s'agit du chômage, du financement de la sécurité sociale et enfin, de l'enseignement et de la formation de nos jeunes.

Je commencerai par dire quelques mots sur l'enseignement et la formation. Nous connaissons les forces et les faiblesses de notre système d'enseignement. Les analyses internationales montrent qu'une partie trop importante de nos jeunes sortent de l'école avec des lacunes importantes, en particulier dans la maîtrise des savoirs de base. La volonté de résoudre ces difficultés est inscrite au cœur du Contrat pour l'école, mis en œuvre par le Gouvernement de la Communauté française. Dès le début de cette législature, le Gouverne-

ment wallon a clairement marqué sa volonté de participer à la mobilisation pour l'école, en synergie avec le Gouvernement de la Communauté française. Sans sous-estimer les difficultés évoquées par M. Cheron, ce n'est quand même pas par distraction que le Ministre de l'Éducation fait partie de notre Gouvernement wallon. Ce n'est pas par distraction non plus qu'elle a en charge les matières liées à la formation, qui sont des matières exclusivement régionales.

Aujourd'hui, les réformes sont en cours, à bien des niveaux et le Gouvernement wallon intervient, que ce soit au niveau du plan langues, de la création de centres de technologies avancées, du rééquipement des écoles maternelles en matériel informatique, etc. Tout ce travail est la traduction de la volonté du Gouvernement de mobiliser toutes les énergies pour relever ce défi fondamental pour le développement de notre Région.

Dans ce dossier, comme dans d'autres, je dois à la vérité de dire que personne au Gouvernement ne s'est d'abord demandé quelle réforme institutionnelle entreprendre. Nous nous sommes demandé comment mobiliser au mieux toutes les énergies pour aboutir à un résultat, un résultat que nous voulons le meilleur possible pour notre Région.

Le deuxième défi, c'est le chômage. Et malgré l'évolution positive, il reste beaucoup trop élevé, c'est le moins qu'on puisse dire.

Faire créer des emplois, faire diminuer le chômage sont des objectifs qui nous paraissent être des objectifs premiers de tout responsable wallon. Et nous le savons, la diminution structurelle du chômage dans notre Région dépend essentiellement de la capacité qu'auront l'ensemble des acteurs de la Wallonie de créer un volume important d'activités. C'est fort de cette conviction que vous-même, Monsieur Van Cauwenberghe, vous avez engagé le Contrat d'Avenir pour la Wallonie et que nous avons poursuivi l'un et l'autre, avec le plan Marshall.

Bien sûr, ce défi, comme le précédent, nécessite une action déterminée, non seulement du Gouvernement wallon mais aussi d'autres acteurs et à d'autres niveaux de pouvoir: Gouvernement fédéral, Gouvernements communautaires, créateurs, entrepreneurs, syndicats et autres forces vives.

Ici encore, au Gouvernement, on ne s'est pas d'abord demandé quelle réforme institutionnelle il fallait entreprendre pour stimuler une dynamique positive en faveur de la création d'activités et donc de la création d'emplois. Ici aussi, nous nous sommes d'abord demandé comment mobiliser au mieux toutes les énergies pour aboutir aux résultats que nous recherchons pour notre Région.

Pour créer des emplois, pour qu'on puisse avancer, on ne considère pas que notre premier combat doit être, par exemple, de rapatrier en Wallonie un maximum de compétences et même un minimum de compétences en matière d'emploi. Nous considérons que notre premier combat doit être d'amener tous les Wallons, de tous les bords que je viens d'évoquer, à se mobiliser.

Troisième défi fondamental et c'est toujours avec un peu de peine que j'y reviens tant nous sommes au cœur d'un sujet d'une extrême importance: le financement de la sécurité sociale. On le sait, les dépenses de la sécurité sociale pour les Wallonnes et les Wallons sont raisonnables. Par rapport aux populations, il n'y a pas de différence significative, encore moins de différence scandaleuse, entre les dépenses wallonnes et les dépenses flamandes à charge de la Sécu. Nous, Wallons, nous représentons environ 35,5 % des dépenses de la Sécu.

En revanche, des disparités importantes existent entre les Régions en matière de contributions aux recettes de notre système. La contribution wallonne n'est que de 21 % des recettes des cotisations sociales au siège d'exploitation des entreprises, alors que la population wallonne représente 34 % de la population du pays.

21 % de recettes pour 35,5 % de dépenses, voilà en résumé une réalité qui fournit des arguments en or aux détracteurs de la Wallonie et aux partisans de la régionalisation avancée de la sécurité sociale.

Très concrètement, si nous voulons combler ce différentiel, ce qui est la volonté du Gouvernement – je ne doute pas que c'est la volonté de cette honorable Assemblée – une fois encore, il faut d'abord développer des activités, créer plus de richesses dans notre Région. Et à cet égard aussi, le Gouvernement a la conviction qu'une réforme institutionnelle additionnelle n'apporterait aucun élément positif qui permettrait de relever plus rapidement ce défi, peut-être même que du contraire.

En revanche, nous sommes convaincus que la mise en œuvre optimale des plans stratégiques et du plan Marshall est de nature à créer cette dynamique économique déterminante tant souhaitée par nos concitoyens. Toutes nos énergies se concentrent donc sur le rassemblement et l'implication de toutes les forces vives de notre Région.

Tout ceci, chers Collègues, pour vous indiquer que le Gouvernement se sent très concerné, bien entendu, par les questions institutionnelles.

Mais pour l'heure, il estime que l'attitude adoptée par les partis francophones est la bonne et la plus raisonnable.

Nous ne sommes demandeurs d'aucune régionalisation supplémentaire

Cette position s'accompagne d'ailleurs d'une volonté de dialogue et d'une coopération renforcée avec nos partenaires néerlandophones, c'est une évidence.

Permettez-moi encore quelques mots sur les conséquences de cette position de principe. Outre le rôle que pourrait jouer le Parlement, deux dimensions ont été abordées par les honorables Membres qui concernent à la fois l'évolution institutionnelle de notre pays et les questions intrafrancophones.

Je pense que sur ces deux thèmes, la bonne stratégie serait celle qui se fonde sur une réponse positive à trois questions: est-ce utile? Est-ce nécessaire? Est-ce opportun?

Examinons la nécessité qu'il y aurait à formuler un cahier des revendications institutionnelles ou de se positionner, maintenant, sur la révision de la Constitution.

Est-ce utile?

Nous n'avons pas la prétention de penser que notre système fédéral est parfait, loin s'en faut. Que l'on puisse faire mieux est une évidence!

Que l'on aime ou que l'on n'aime pas ce que l'on prévoit pour le Sénat, le moins que l'on puisse dire c'est que le train de la réforme n'a pas atteint le Sénat. Telle refédéralisation pourrait apporter plus de cohérence. Telle régionalisation technique pourrait sans doute avoir son sens.

Mais est-ce nécessaire? En tout cas, pour nous, ce n'est pas indispensable. L'État fonctionne et les Régions ont en mains des leviers suffisants pour assurer leur développement ou leur redressement.

Les Wallons doivent-ils être ceux qui demandent plus? Doivent-ils donner une dimension «officielle» à des revendications, fussent-elles utiles, comme certaines qui ont été proposées par des honorables Membres? Doivent-ils, comme M. Kubla l'a évoqué, associer dans la perspective d'un grand marchandage, des demandes parallèles sur la vignette autoroutière ou sur certaines déductibilités fiscales? Le Gouvernement ne le pense pas.

On nous dit que les Flamands l'ont fait. C'est vrai, mais vous conviendrez que nous devons faire preuve au minimum d'esprit critique. Et permettez-moi de dire, Monsieur Cheron, que l'analyse que vous avez faite de certaines propositions qui donnent l'apparence d'aller dans le bon sens, est juste et pertinente. On devrait, chaque fois que quelqu'un pose un acte ou formule une proposition de cette nature, sur des sujets aussi importants, bien mesurer ce que cela signifie. Encore une fois, est-ce de l'intérêt des Francophones, en général et des Wallons en particulier?

S'il s'agit de s'inspirer de bonnes pratiques et d'initiatives intéressantes qui ont contribué au succès

de la Flandre, pourquoi pas, mais éviter ce qui s'avère moins positif, en tous les cas pour les Wallons et les Bruxellois.

Et, en l'occurrence, il n'est pas nécessaire de souligner le risque que représente une attitude qui nous conduirait à mettre le doigt dans un engrenage dont on ne connaît pas l'issue.

Je dirai d'ailleurs, et vous l'avez vu, que même nos amis néerlandophones semblent aujourd'hui revenir de ces grandes exhortations et ces grandes musculations au caractère pseudo-officiel. Des grandes déclarations unilatérales qui n'ont finalement à ce jour pas fait avancer les choses dans le sens qu'ils souhaitaient.

Prenez Bruxelles-Halle-Vilvorde. Le Gouvernement flamand avait cru qu'il précipiterait les choses en inscrivant dans son accord de législature cette revendication sur laquelle il n'avait pas de prise. Résultat, non seulement l'objectif ne fut pas atteint, mais le Gouvernement flamand s'est lui-même mis en position de subir cette issue comme un échec personnel, ce qui est regrettable pour tout le monde.

Prenez les résolutions parlementaires de 1999 inspirées par notre collègue, Luc Van den Brande. Nous sommes en 2007 et on les ressort toujours comme une référence historique. Je note d'ailleurs – et je n'aurai pas l'outrecuidance de revenir sur ces différences entre partis car vous les connaissez comme moi – que des partis s'en détachent de plus en plus, par exemple pour dire que tel ou tel aspect, comme la régionalisation des soins de santé n'est plus une revendication essentielle. Il y a quatre ans, c'était véritablement obsessionnel, il fallait absolument régionaliser. Aujourd'hui, vous constaterez que c'est quasiment hors champ des discussions. Clairement, en Flandre, la stratégie a changé.

Dans les partis communautaires néerlandophones, certains sont en *mezza voce* et d'autres avancent, mais ne sont pas repris en tant que tels par les cartels dans lesquels ils sont.

La question est donc de savoir si, au moment où la Flandre abandonne cette stratégie, la Wallonie doit s'engager dans cette voie, même pour des objectifs qui ne sont pas ceux de nos amis et partenaires néerlandophones. Personnellement, je n'en suis pas convaincu et le Gouvernement non plus.

Le second point de la discussion, ce serait une nécessité d'ouvrir une réflexion sur les structures institutionnelles de l'espace Wallonie-Bruxelles, évoquée par des représentants de la plupart des partis.

Est-ce utile? Oui. D'ailleurs tout ce qui décloisonne et est de nature à renforcer l'articulation mutuellement profitable pour la Wallonie et pour Bruxelles, est utile et souhaitable. Je répète une fois

encore que cette solidarité doit être importante. N'oublions jamais que la source actuelle de la valeur ajoutée, de la création de richesses se trouve à Bruxelles et que l'avenir de la Wallonie lié à Bruxelles est beaucoup plus florissant que tout autre forme de scénario que l'on peut imaginer.

Cette réflexion sur les structures est-elle nécessaire? Oui. Il y a bien entendu cette nécessité d'une meilleure articulation de l'enseignement avec les stratégies régionales de développement pour s'en convaincre. Je l'ai évoqué et j'ai montré à quel point le Gouvernement wallon s'inscrit clairement dans cette perspective, sans cri, sans affrontement, mais par des actions concrètes. Et il est vrai que nous devons avancer. M. Van Cauwenberghe est bien placé pour en témoigner, lui qui a participé à la première expérience des doubles casquettes et a initié, aux côtés de M. Kubla, les rencontres conjointes des Gouvernements régions et communautaires. Nous avons été plus loin sous cette législation. J'ai indiqué tout à l'heure comment.

Ceci étant, est-il opportun de procéder maintenant à une grande discussion institutionnelle intrafrancophone? Le Gouvernement wallon ne le pense pas. Débattre de l'institution intrafrancophone avant la négociation fédérale de 2007, selon nous, affaiblirait les partis francophones qui devront négocier avec les Flamands. De plus, un tel débat, et c'est notre conviction, brouillerait le message vis-à-vis de nos concitoyens. D'un débat, inéluctable, Flamands/Francophones, nous glisserions vers un débat entre Wallons et Bruxellois.

Est-ce réellement ce que nous demandons, ce que nous voulons? Je me refuse de m'associer à celles et ceux qui s'engagent dans cette voie. Nous devons rechercher l'unité stratégique des Wallons et des Bruxellois francophones, comme tous les autres francophones de notre pays. Nous le souhaitons ardemment. Nous le souhaitons au sein d'un rassemblement de responsables politiques conscients de leurs responsabilités. Je pense qu'il faut mettre toutes les chances du côté des Wallons et des Bruxellois.

Si une réforme des institutions francophones doit avoir lieu, je ne l'exclus pas, nous devons choisir le bon moment. De plus une telle réforme, me semble-t-il, doit impérativement faire l'objet d'un grand consensus – on doit très largement dépasser la simple majorité – entre les partis francophones démocratiques et entre Wallons et Bruxellois.

Dès lors, si d'ici 2009, un tel consensus peut se dégager pour présenter des orientations claires à la population, dans un esprit de bonne gouvernance et de solidarité francophone, nous pourrions, bien sûr, envisager, entre nous, les meilleures formes d'organisation.

J'en termine, chers Collègues, en évoquant le rôle du Parlement et – comme plusieurs parlementaires l'ont indiqué aussi – la nécessité de conscientiser notre population.

Je partage cette préoccupation.

Je suis parmi les premiers à dire qu'il ne faut pas bercer d'illusions nos concitoyens sur la détermination dévastatrice de certains politiques flamands – car je ne dis jamais «la Flandre» et je ne dis jamais «les Flamands» –, ni minimiser d'ailleurs la force de courant qui, en Flandre, aspire à toujours moins de Belgique. Raison pour laquelle, on ne peut que se réjouir de voir se multiplier les contributions positives au débat. Que ce soient la réflexion du groupe Pavia, l'essai politique de M. Van Cauwenberghe, certaines propositions du MR et de tous ceux qui veulent contribuer à l'établissement d'un fédéralisme équitable et équilibré participant au développement de notre pays et de toutes ses Régions. C'est là que se situe certainement un de nos devoirs.

Voilà, chers Collègues, le point de vue du Gouvernement. Nous pensons que nous devons nous concentrer sur ces trois questions essentielles que j'ai évoquées tout à l'heure.

Quant au rôle du Parlement... Bien entendu, on me dira que le Gouvernement a le droit de se concentrer sur le redressement, ce qui ne doit pas empêcher la réflexion parlementaire sur un positionnement institutionnel. Il est d'ailleurs fort heureux que le Parlement soit une instance souveraine. Il lui appartient, en fonction de son rôle démocratique, de contribuer à la recherche de la bonne gouvernance. Le Gouvernement vous a fait part de sa position, il appartient à votre honorable Assemblée de définir la sienne.

De toute évidence, il existe des sujets qui méritent débat, sans que cela ne nous mette en position de demandeurs. Je pense par exemple aux questions comme celles de la trajectoire financière, pour reprendre un propos tenu par M. Kubla, fort justement. Ce sont des questions qui méritent une attention particulière mais cela relève de la responsabilité du Parlement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. – La parole est M. Van Cauwenberghe.

M. Van Cauwenberghe (PS). – Monsieur le Ministre-Président, mes chers Collègues, depuis un certain nombre d'années, c'est le premier débat institutionnel intéressant que je peux suivre au sein du Parlement. Déjà, cela, me paraît un élément positif. Nous avons échangé différents points de vue entre

Gouvernement et partis démocratiques. J'ai retenu plus de convergences que de divergences, Monsieur Cheron. J'ai bien entendu la position de ceux qui pensent, de façon frileuse, qu'on n'est pas compétent dans une vue «néo-belgicaine» de nos institutions. Ô, ne discutons jamais de problèmes institutionnels, nous commettrions des dépassements de nos compétences! Il n'y a vraiment plus que deux, trois archéo-unitaristes qui peuvent penser comme cela.

Avoir ce débat et avoir des contributions venant de partout – dont certaines sont négatives et que je combattrai –, me persuade qu'il doit y avoir un lieu – et le Parlement me paraît un lieu idéal – pour débattre de ces questions entre nous, rencontrer les responsables de tels manifestes ou de telles études, avoir ce débat intra-Wallons avant de l'avoir avec les Bruxellois – ne faisons pas de caricature... Il faut d'abord un débat entre Wallons puis rencontrer nos amis bruxellois. Je pense que personne n'a dit que nous allions réfléchir seuls. Il y a véritablement un débat à avoir.

Je suis d'accord avec le Ministre Président quand il dit que le débat intrafrancophone doit avoir lieu après le 10 juin, mais nous aurions tort, selon moi, d'attendre, de la même façon, la veille de mai 2009, pour l'aborder. Si j'ai bien compris, en suivant les propos du Ministre Président, il n'y aura pas de révision de la Constitution.

S'il n'y a pas de révision de la Constitution, nous ne devons pas en débattre. S'il devait y avoir une révision de la Constitution, parce qu'elle est utile, nécessaire et opportune, il serait utile, nécessaire et opportun d'en débattre aussi au Parlement wallon afin d'examiner ce que nous mettrions dedans, ce qui nous intéresse, qui nous protège et ce qui constitue pour nous des avancées.

Je ne fais pas de différence sur le fond et sur les objectifs évoqués par le Ministre Président. Je lui demande de transmettre à M. Antoine de se faire discret et de se couler dorénavant dans cette vision gouvernementale très cohérente et très retenue. Indépendamment de cet élément-là, je pense qu'il n'y a pas de problème. Effectivement, on ne doit pas publiquement montrer nos différences et s'affaiblir face aux Flamands.

Cette matière est-elle uniquement le monopole des présidents de parti? C'est là que je me sépare d'une certaine analyse. Nous pourrions, au sein du Parlement, dans une commission *ad hoc* avoir un certain nombre de débats sur la question. Je voudrais pouvoir en discuter, interroger directement ceux qui émettent certaines idées loufoques, dans ce domaine, comme celle de l'Institut Jules Destrée de supprimer les Communautés de notre État fédéral et de ne garder que quatre régions qui auraient les compétences à la fois communautaires et régionales. Cela veut dire quatre

types d'enseignement, plus de passerelle. Je voudrais comprendre comment des gens aussi intelligents, qui ont une connaissance approfondie de l'histoire de la Wallonie, peuvent émettre de telles idées. Il y a une nécessité d'avoir chez nous, ce que les Flamands ont eu chez eux : un débat préparatoire.

Pour le surplus, je m'inscris, Monsieur le Ministre-Président, dans la stratégie que vous avez déterminée en ajoutant cependant que, si nous demandons des réformes institutionnelles dans toutes les trois matières que vous avez indiquées (formation, chômage, sécurité sociale), il ne faut pas être dupes : au lendemain du 10 juin, le débat sera là. La question sera de bien s'y préparer. Comment ? Nous avons une vue sur cette façon de faire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Kubla. Je ne vous donne pas de temps de parole parce que M. Van Cauwenberghe a largement dépassé le sien.

M. Kubla (MR). – Quelle générosité, Madame la Présidente.

L'histoire retiendra peut-être que M. Van Cauwenberghe a failli être converti, en peu de temps, à un autre discours.

Le discours du Ministre Président est assez cohérent, il est logique et est dans la foulée de son action gouvernementale.

Que nous dit-il ? «La priorité est le plan Marshall, il nous faut redresser la Wallonie, nous sommes sur la bonne voie et tout le reste est secondaire». Cela va faire plaisir à beaucoup d'oreilles.

Nous ne sommes demandeurs de rien. De grâce, arrêtons. Est-ce opportun de parler de tout cela entre nous ? Je ne brime pas le Parlement, s'il veut s'en occuper qu'il joue dans son bac à sable. Ne venez pas avec cela comme priorité, ce n'est vraiment pas l'objet.

C'est un peu court parce que, dans le même temps, le président du PS nous dit qu'il faudra négocier, qu'il prépare, avec des experts, les dossiers pour rencontrer inexorablement ceux que le Ministre Président appelle ses amis flamands. Donc, il va bien falloir qu'on discute. Ce qu'on proposait, aujourd'hui... le calendrier, on peut en débattre... Mais il existe indiscutablement de grands dossiers sur lesquels nous pencher, non pas par souci de «réformite» permanent, mais dans le souhait d'améliorer le fonctionnement des institutions parce qu'il y a des choses qui ne tournent pas excessivement bien. On sent que ce n'est pas abouti et qu'il y aura encore d'autres étapes.

Il me paraissait donc, comme à d'autres intervenants, assez logique qu'à un moment donné, les parlementaires soient impliqués dans cette réflexion, avec

un soutien logistique, préparatoire, d'écoute, de débats du Gouvernement. Parce que là, je rejoins mon prédécesseur, lire que des ministres, à titre personnel, pensent ceci ou cela, c'est un rien étonnant. Moi, j'aime bien qu'un Gouvernement s'exprime ou quand un ministre prend la parole, qu'il dise : «*C'est en accord avec mes collègues.*».

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je ne veux pas intervenir, vous avez toujours le dernier mot, mais...

M. Kubla (MR). – Je me souviens d'un défunt, l'ancien président de la FGTB qui disait : «*Le pape ne peut pas aller, à titre personnel, aux Folies bergères.*». (Rires.)

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Dans ces conditions, je vous comprends.

M. Kubla (MR). – Je pense donc que M. Antoine, à titre personnel, a ses limites qui sont celles de la collégialité.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – On peut avoir des trous de mémoire. Puis, cela revient.

Quand je vous entends, je ne peux pas m'empêcher de me souvenir de cette époque où j'étais simple observateur de l'action gouvernementale – dans laquelle vous étiez d'ailleurs un éminent membre – où de nombreuses déclarations d'un ministre étaient jugées hors-Gouvernement et très personnelles. Je dois...

M. Kubla (MR). – Elles ne portaient pas sur un tel débat, mais sur les compétences propres du ministre.

Mme la Présidente. – Je me permets de vous rappeler que nous sommes dans le cadre des répliques et qu'en principe le temps est compté. Soyez gentil, Monsieur Kubla, de clôturer.

M. Kubla (MR). – Je pense que le débat a eu le mérite d'avoir lieu, mais je voudrais qu'il ne se termine pas en queue de poisson de la sorte où on dit : «*Voilà, c'est fini, passons aux choses sérieuses que sont le plan Marshall, les plans stratégiques... Le reste, laissez cela aux présidents de parti qui sont mieux armés.*».

Je voudrais qu'au sein de cette Assemblée – pas de manière obsessionnelle, mais de manière sérieuse –, on puisse se saisir de quelques-unes des questions évoquées durant ce débat. Ce n'est pas pour faire pen-

dant à l'exemple flamand, mais parce que notre devoir, notre travail nous y pousse naturellement. Je pense que nous reviendrons d'une manière ou d'une autre sur ces questions importantes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – M. le Ministre Président a été complet, il a évoqué sereinement, au nom du Gouvernement, la position de celui-ci avec toute la nuance qu'il convenait d'apporter dans la globalité du système. En ce qui nous concerne, j'ai bien entendu que la problématique du Front des Francophones fort et solidaire est évidemment indispensable.

Je voudrais rappeler que l'exercice intellectuel, même s'il est satisfaisant et intéressant, ne doit pas être confondu avec une mèche que l'on allume ou que l'on tente d'allumer. Je voulais donc en appeler à chacune et à chacun.

Le Ministre Président a effectivement évoqué la nécessité de valeur ajoutée de ce que nous faisons pour la qualité de vie des Wallons, rappelant un certain nombre de choses importantes pour le quotidien des uns et des autres : le chômage, la sécurité sociale, l'enseignement et l'emploi.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Madame la Présidente, je prends M. le Ministre-Président au mot à propos des trois conditions qu'il a édictées : utile, nécessaire, opportune.

J'applique ces trois conditions par exemple à la réforme de la Communauté française. Elle est utile car la Communauté est en difficulté, nécessaire car, sans réforme, la situation empirerait et opportune car on ne peut pas attendre des années pour la réaliser. Profitons donc de la révision annoncée.

Je conclurai en affirmant que le Parlement est le lieu de réflexion idéal et indiqué pour ce débat. Je pense qu'il y aura révision de la Constitution, n'en déplaise à M. Coué.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Cheron.

M. Cheron (Écolo). – Très rapidement, je voudrais souligner, si besoin en était, combien, au nom du groupe Écolo, nous sommes en phase avec la déclaration du Ministre Président au sens où les trois points mis en avant en termes de priorités, à savoir le chômage, la sécurité sociale, l'enseignement, la formation et la recherche sont véritablement les priorités à

rechercher, y compris dans les constructions institutionnelles que l'on élabore pour le futur.

J'ajouterai un autre point, Monsieur le Ministre-Président – et ceci malgré vos amitiés toutes récentes –, c'est l'environnement, le développement durable, y compris dans sa composante sociale.

Malgré cela, nous soutenons donc cette volonté-là qui est, pour nous, un socle.

Considérons que c'est le socle.

Je voudrais vous dire combien nous pouvons être constructifs et critiques.

Vous savez ce que nous pensons du contrat pour l'école. Ce que je disais tout à l'heure à propos de Mme Arena ne visait pas les qualités propres de la politique mise en œuvre. Je critique plutôt ce doublement de personnalité – non pas de Mme Arena –, mais du système intrafrancophone qui fait qu'une schizophrénie politique s'installe. Ne pas pouvoir, dans une même enceinte, parler formation, enseignement technique et professionnel, je pense qu'à terme c'est un problème, et je suis sûr qu'ici, nous sommes nombreux à le penser.

Il est sage, selon moi, de remettre ce débat à l'après juin 2007. Il n'y a là-dessus aucun problème politique inutile.

Par contre, autant je soutiens la démarche du Ministre Président et du Gouvernement dans ce domaine, autant je suis sceptique sur les suites de ce débat. À chaque fois, qu'on va l'aborder, allez-vous nous dire : «*Chouette ou – plutôt, d'abord – zut, il y a ce débat et en plus, c'est M. Van Cauwenberghe, mais tout le monde s'y joint – cela fait un événement – et puis, tout se calme – La mer est calme.*». On se dit ensuite : «*Oui, oui, on va faire quelque chose – et on confie cela à M. Happart.*».

Je ne suis pas inquiet, jamais, avec M. Happart. Mais je me dis : que va-t-on vraiment faire ? Oserais-je pousser le défi de faire déjà venir ces économistes qui travaillent pour nous ? Cela n'est plus un secret pour personne, on le fait dans une commission du Parlement où on travaille vraiment, c'est-à-dire que l'on essaie véritablement de voir, comme disait M. Kubla, la trajectoire financière et on fait venir M. Daerden – je trouve que c'est encore mieux, en tout cas, moi, je m'amuse beaucoup –, au sens où M. Daerden maîtrise bien ses éléments. Il est de ceux qui sont indispensables sur ces matières, et je pense que l'on doit pouvoir en débattre ensemble. C'est ce que j'appelle un travail sérieux. Si c'est un appel dans ce sens, alors oui, on y sera. Sinon, nous avons d'autres priorités.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Happart.

M. Happart (PS). – M. Cheron avait bien commencé tout à l'heure, puis, indirectement, il retombe dans ses vieux démons. Effectivement, il faudra un jour que les Wallons sachent ce qu'ils veulent pour eux.

Suis-je un criminel parce que je me déclare plus Wallon que Francophone ?

Suis-je un dangereux personnage parce que je dis qu'il faut d'abord discuter, savoir ce qu'on veut faire entre nous pour la Wallonie, sans toujours demander l'avis de Bruxelles ? J'aimerais déjà savoir ce que les Bruxellois pensent pour Bruxelles entre Flamands et Francophones de Bruxelles. Qu'ils nous fassent déjà leurs propositions et demandes dans cet État-Belgique à trois Régions.

Cela nous a coûté cher assez d'imposer Bruxelles comme Région à part entière lors des négociations du 4 avril 1989 pour lesquelles j'ai contribué, à titre personnel, et j'y ai perdu, en toute démocratie, mon mandat de bourgmestre. Je sais donc ce que cela a coûté de faire tous les sacrifices pour que Bruxelles soit une Région.

Maintenant, cela suffit ! Autant, je suis solidaire avec la Région bruxelloise, autant j'espère qu'elle le sera avec nous.

Le meilleur moyen d'être solidaire avec quelqu'un, c'est d'abord savoir ce que l'on veut pour soi, essayer de savoir ce que l'autre veut et voir ce que l'on peut faire ensemble face à des objectifs précis recherchés.

Tout le monde connaît la distance qui existe entre moi et le principe même de la Communauté française. Je suis un régionaliste convaincu et je suis persuadé qu'il y a, y compris dans l'enseignement notamment technique, un certain nombre de compétences qui seraient mieux gérées par les Instances du Parlement wallon que par celles de la Communauté française, installées à Bruxelles.

Je me rappelle d'un débat – il y a plus de 15 ans – avec Mme Spaak, que j'aime beaucoup ...

Mme la Présidente. – On n'est pas là pour faire de l'histoire, Monsieur Happart. Nous sommes dans le cadre de la réplique et votre temps est compté. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. Happart (PS). – Je sais que vous attendiez depuis longtemps l'occasion de prendre votre revanche en ce qui concerne les temps impartis aux orateurs. (*Rires.*)

Mme la Présidente. – Ce n'est pas gai ! (*Rires.*)

M. Happart (PS). – Tout à l'heure, j'ai gagné 45 secondes. Que chacun en prenne de la graine, il

n'y a pas besoin d'utiliser tout son temps de parole pour dire des choses.

Lors de ce débat avec Antoinette Spaak – quand je réplique, je dis ce qui me plaît –, on discutait de la Communauté française et je lui ai dit : «*Madame Spaak, si vous voulez créer la Communauté française, on peut installer son siège à Namur. La plus grosse des deux composantes, c'est la Région wallonne, c'est Namur.*». Elle m'a répondu tout de go : «*Dans ces conditions, si c'est pour aller à Namur, il n'y a plus besoin de Communauté française.*». Merci !

Mme la Présidente. – Je déclare l'incident clos.

(*M. Happart, Président, reprend place au fauteuil présidentiel*)

PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT AU TEXTE RÉVISÉ
DE LA CONVENTION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX,
ET À L'ANNEXE,
ADOPTÉS À ROME LE 17 NOVEMBRE 1997
LORS DE LA 29^{ème} SESSION
DE LA CONFÉRENCE DE LA FAO
(Doc. 522 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment au texte révisé de la Convention internationale pour la protection des végétaux, et à l'Annexe, adoptés à Rome le 17 novembre 1997 lors de la 29^{ème} session de la Conférence de la FAO.

– Il est procédé au vote nominatif.

60 membres prennent part au vote.

60 membres répondent oui.

Ont répondu oui :

MM. et Mmes Avril, Barvais, Barzin, Bayenet, Bertouille, Bidoul, Borbouse, Borsus, Bouchat, Brotcorne, Calet, Cassart-Mailleux, Cheron, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Crucke, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Defalque, Deghilage, Dehu, Dethier-Neumann, Devin, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fontaine, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Huygens, Istasse, Jeholet, Kubla, Langendries, Lebrun, Lissens, Luperto, Meureau, Milcamp, Miller, Neven, Onkelinx, Pary-Mille, Petitjean, Pire, Pirlot, Procureur, Senesael, Smal, Stoffels, Van Cauwenberghe, Walry, Wesphael, Yzerbyt.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT
À L'ÉCHANGE DE NOTES DIPLOMATIQUES
DU 23 MAI 2005,
CONSTITUTIF DE L'ACCORD
ENTRE LE GOUVERNEMENT
DU ROYAUME DE BELGIQUE
AVEC LA RÉGION WALLONNE,
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE,
LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE,
LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ET LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG,
RELATIF À LA COOPÉRATION
DANS LES RÉGIONS FRONTALIÈRES
(Doc. 523 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'échange de notes diplomatiques du 23 mai 2005, constitutif de l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, relatif à la coopération dans les régions frontalières.

– Il est procédé au vote nominatif.

60 membres prennent part au vote.

60 membres répondent oui.

Ont répondu oui :

MM. et Mmes Avril, Barvais, Barzin, Bayenet, Bertouille, Bidoul, Borbouse, Borsus, Bouchat, Brotcorne, Calet, Cassart-Mailleux, Cheron, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Crucke, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Defalque, Deghilage, Dehu, Dethier-Neumann, Devin, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fontaine, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Huygens, Istasse, Jeholet, Kubla, Langendries, Lebrun, Lissens, Luperto, Meureau, Milcamps, Miller, Neven, Onkelinx, Pary-Mille, Petitjean, Pire, Pirlot, Procureur, Senesael, Smal, Stoffels, Van Cauwenberghé, Walry, Wesphael, Yzerbyt.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT,
EN CE QUI CONCERNE
LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES
PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE,
À L'ÉCHANGE DE NOTES DIPLOMATIQUES
DU 23 MAI 2005,
CONSTITUTIF DE L'ACCORD
ENTRE LE GOUVERNEMENT
DU ROYAUME DE BELGIQUE
AVEC LA RÉGION WALLONNE,
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE,
LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE,
LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ET LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG,
RELATIF À LA COOPÉRATION DANS LES
RÉGIONS FRONTALIÈRES
(Doc. 524 (2006-2007) - N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à l'échange de notes diplomatiques du 23 mai 2005, constitutif de l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, relatif à la coopération dans les régions frontalières.

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi de réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de MM. Grommes, Pire et Stoffels.

– Il est procédé au vote nominatif.

58 membres prennent part au vote.

58 membres répondent oui.

Ont répondu oui :

MM. et Mmes Avril, Barvais, Barzin, Bayenet, Bertouille, Bidoul, Borbouse, Borsus, Bouchat, Brotcorne, Calet, Cassart-Mailleux, Cheron, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Crucke, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Defalque, Deghilage, Dehu, Dethier-Neumann, Devin, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fontaine, Fourny, Furlan, Gennen, Happart, Huygens, Istasse, Jeholet, Kubla, Langendries, Lebrun, Lissens, Luperto, Meureau, Milcamps, Miller, Neven, Onkelinx, Pary-Mille,

Petitjean, Pire, Pirlot, Procureur, Senesael, Smal, Van Cauwenberghe, Walry, Wesphael, Yzerbyt.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROPOSITION DE DÉCRET
MODIFIANT LES ARTICLES 4 ET 127
DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME
ET DU PATRIMOINE,
DÉPOSÉE PAR MM. BORSUS ET CONSORTS
(Doc. 396 (2005-2006) N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'article 1^{er} de la proposition de décret modifiant les articles 4 et 127 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, déposée par MM. Borsus et Consorts.

Je vous rappelle que la proposition de décret a fait l'objet d'un rejet en Commission de l'Aménagement du Territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement.

– Il est procédé au vote nominatif.

62 membres prennent part au vote.

15 membres répondent oui.

43 membres répondent non.

4 membres s'abstiennent.

Ont répondu oui :

MM. et Mmes Barzin, Bertouille, Bidoul, Borsus, Cassart-Mailleux, Cornet, Crucke, Defalque, Fontaine, Jeholet, Kubla, Lissens, Miller, Neven, Pary-Mille.

Ont répondu non :

MM. et Mmes Avril, Barvais, Bayenet, Bouchat, Brotcorne, Calet, Cheron, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Deghilage, Dehu, Dethier-Neumann, Devin, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Happart, Istasse, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Pirlot, Procureur, Senesael, Smal, Van Cauwenberghe, Walry, Wesphael, Yzerbyt.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse, Huygens, Petitjean, Pire.

En conséquence, le rejet de l'article 1^{er} entraîne le rejet de la proposition de décret.

**PROPOSITION DE DÉCRET
MODIFIANT LE LIVRE V
DE LA PREMIÈRE PARTIE
ET LE LIVRE I^{er} DE LA TROISIÈME PARTIE
DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE
ET DE LA DÉCENTRALISATION,
DÉPOSÉE PAR MM. MILCAMP ET CONSORTS
(Doc. 528 (2006-2007) N^{os} 1 et 3)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant le Livre V de la première partie et le Livre I^{er} de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Milcamps et Consorts.

– Il est procédé au vote nominatif.

62 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

22 membres répondent non.

Ont répondu oui :

MM. et Mmes Avril, Barvais, Bayenet, Bouchat, Brotcorne, Calet, Colicis, Collignon, Corbisier-Hagon, Daerden, de Lamotte, de Saint Moulin, Deghilage, Dehu, Delannois, Devin, Docq, Etienne, Fassiaux-Looten, Ficherouille, Fourny, Furlan, Gennen, Grommes, Happart, Langendries, Lebrun, Luperto, Meureau, Milcamps, Onkelinx, Procureur, Senesael, Smal, Stoffels, Tillieux, Van Cauwenberghe, Wacquier, Walry, Yzerbyt.

Ont répondu non :

MM. et Mmes Barzin, Bertouille, Bidoul, Borbouse, Borsus, Cassart-Mailleux, Cheron, Cornet, Crucke, Defalque, Dethier-Neumann, Fontaine, Huygens, Jeholet, Kubla, Lissens, Miller, Neven, Pary-Mille, Wesphael.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

Ce vote clôture la séance de ce jour.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 18 heures 52 minutes.*

– *Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

CGRI	Commissariat général aux relations internationales
CHU	Centre hospitalier universitaire
CWATUP	Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
DRI	Division des relations internationales
FAO	Food & Agriculture Organization
IDETA	Intercommunale de développement économique des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes
IEG	Intercommunale pour la gestion et l'étude des services publics à caractère industriel, commercial et technologique
IFIGA	Intercommunale de financement des communes francophones de Gaselwest
IFM	Institution financière multilatérale
OGM	Organismes génétiquement modifiés
OIP	Organisme d'intérêt public
Sowaer	Société wallonne des aéroports
SPAQUE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement